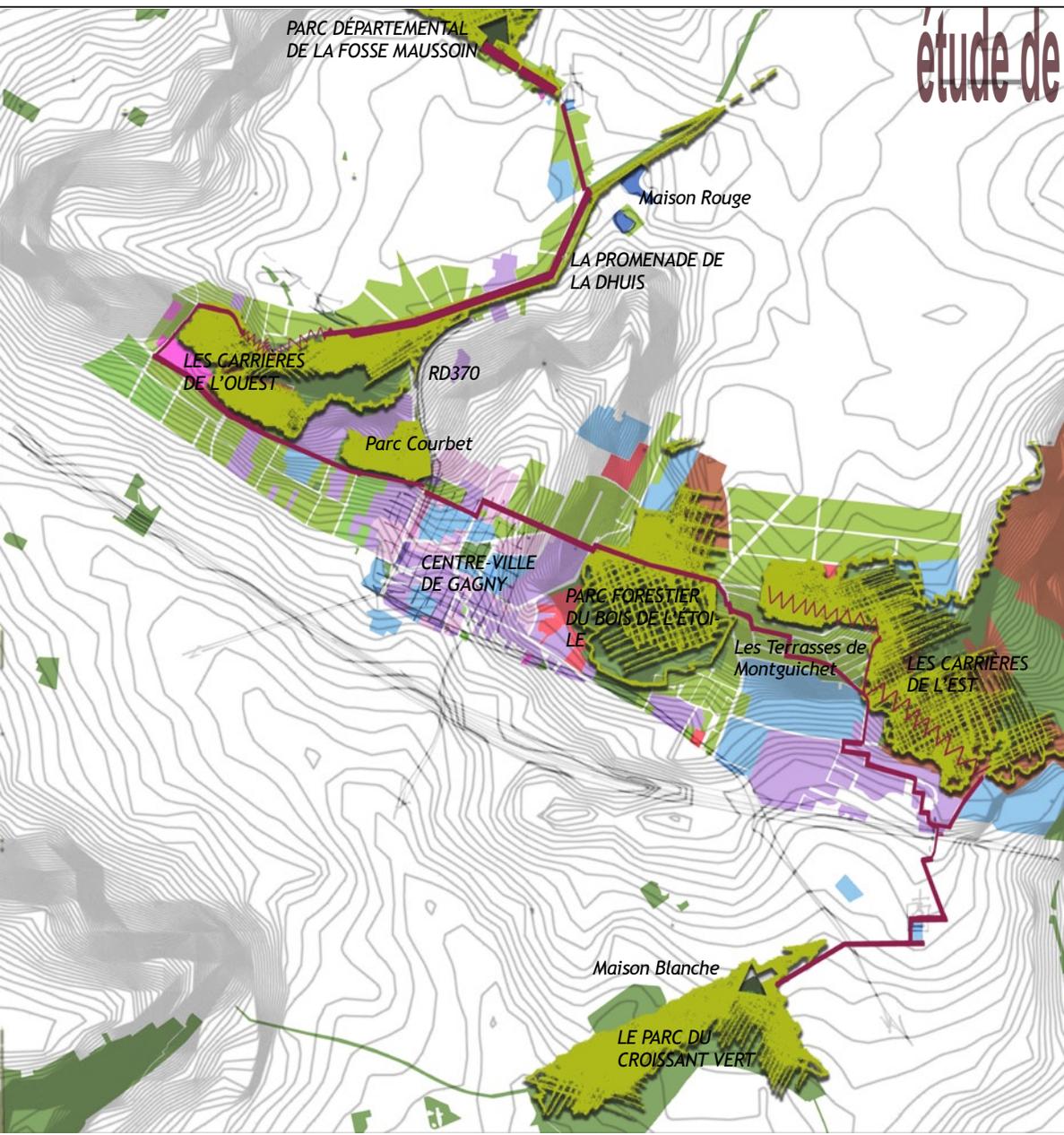


# Le Chemin des Parcs - le sous-tronçon 4

## étude de définition paysagère et écologique



1 / diagnostic 09 janvier 2012

BERNARD CAVALIÉ > PAYSAGISTE





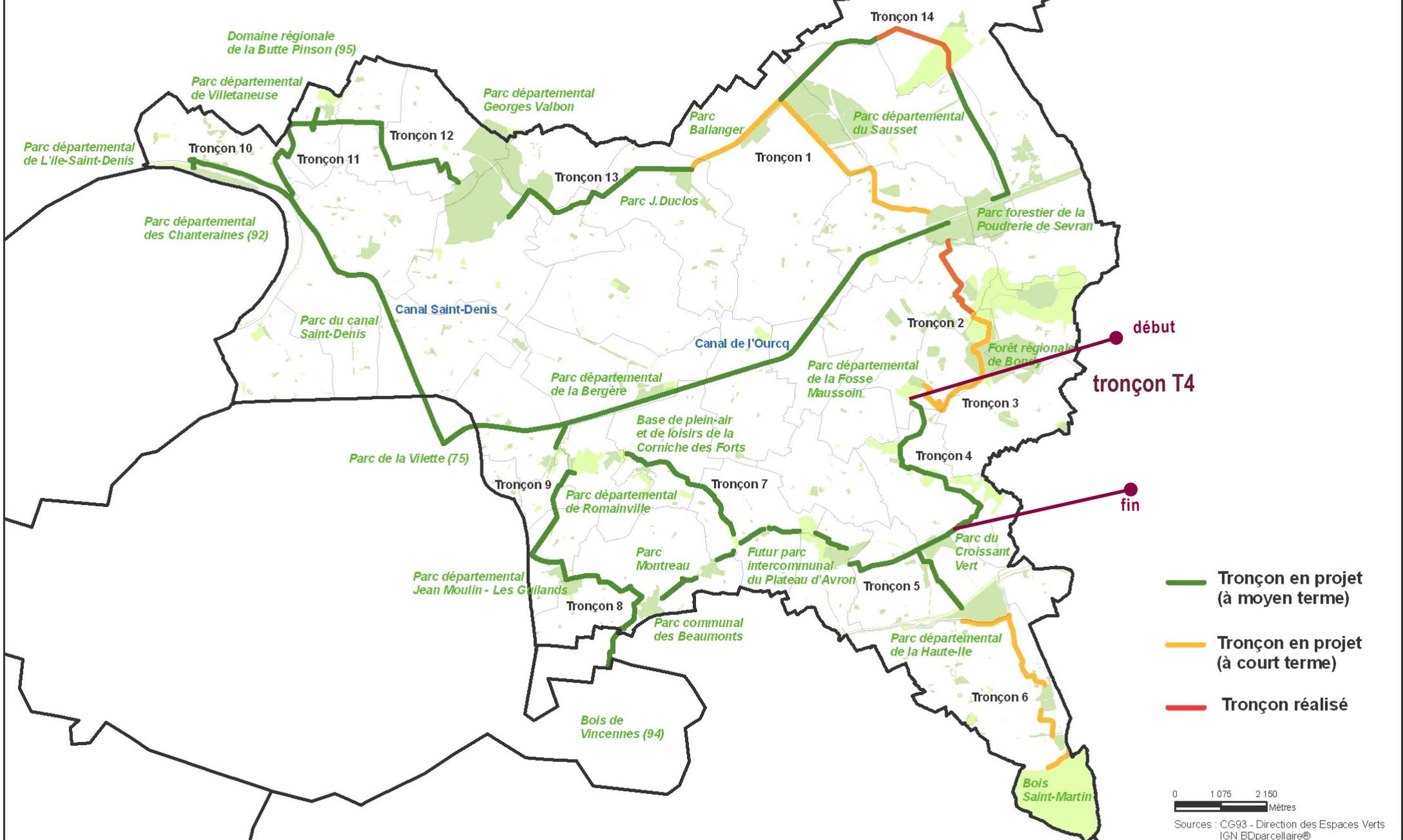
# SOMMAIRE

<b>I - INTRODUCTION .....</b>	<b>3</b>
<b>II - LE TRONÇON T4 DANS SON CONTEXTE GÉOGRAPHIQUE, URBAIN ET ÉCOLOGIQUE .....</b>	<b>9</b>
Géographie .....	9
Organisation urbaine et paysagère .....	11
Espaces naturels, patrimoniaux et données écologiques .....	13
<b>III - MÉTHODOLOGIE ET CHOIX DU TRACÉ .....</b>	<b>15</b>
<b>IV - DIAGNOSTIC ET ENJEUX PAR SOUS-TRONÇONS .....</b>	<b>17</b>
• T 4.1 : “ <i>La Fosse Maussoin et le Boulevard du Temple</i> ” .....	18
• T4.2 : “ <i>Allée Laguilhonie</i> ” .....	26
• T 4.3 : “ <i>Sur l’aqueduc de la Dhuis</i> ” .....	34
• T 4.4 variante 1 : “ <i>Longer la carrière de l’Ouest</i> ” et variante 2 : “ <i>Les Grands Coteaux</i> ” .....	42
• T 4.5 : “ <i>Chemin des Bourdons</i> ” .....	50
• T 4.6 : “ <i>En centre ville : Gossec - Général Leclerc</i> ” .....	58
• T 4.7 : “ <i>Rue Saint-Dizier</i> ” .....	66
• T 4.8 : “ <i>Chemin et Parc du Bois de l’Étoile</i> ” .....	74
• T 4.9 variante 1 : “ <i>Les terrasses de Montguichet</i> ” et variante 2 : “ <i>Le Bois du Montguichet</i> ” .....	82
• T 4.10 variante 1 : “ <i>Les Grands ensembles du Chênay</i> ” et variante 2 : “ <i>Les Cheminots du Chênay</i> ” .....	90
• T 4.11 : “ <i>Les pavillons du Chênay</i> ” .....	100
• T 4.12 : “ <i>Avenue Turgot et le Croissant Vert</i> ” .....	108
<b>V - SYNTHÈSE FINALE DES ENJEUX ÉCOLOGIQUES ET PAYSAGERS ...</b>	<b>116</b>

# Cartographie générale du Chemin des Parcs (document de travail)

État des lieux au 01/01/2011

Source CG93 - DNPB : les différents tronçons du Chemin des Parcs





# INTRODUCTION

## Contexte

### **Le Chemin des Parcs, un projet ambitieux et innovant d'échelle départementale**

**Depuis plusieurs années, le Conseil Général de Seine-Saint-Denis, mène une politique ambitieuse sur les espaces verts et les paysages de son territoire, marqué par une forte présence humaine et une demande sociale en espaces verts grandissante. Le Département de Seine-Saint-Denis a souhaité la création du « Chemin des Parcs »: un itinéraire en mode doux permettant sur plus de 60km de relier les principaux espaces verts et naturels du département. La requalification du paysage urbain à travers le passage du Chemin des Parcs fait l'objet d'une attention toute particulière du département.**

Ce projet concerne **plus de 65 km de liaisons entre les parcs et ensembles « naturels » du Département et repose sur la superposition de trois principales fonctions :**

- un **chemin piéton reliant les pôles de vie et quartiers d'habitations aux principaux espaces verts,**
- un équipement cyclable si le gabarit de la voie et les conditions techniques le permettent,
- des **aménagements paysagers linéaires et plantés en épaisseur** au fil du cheminement.

**Le « Chemin des Parcs » poursuit un objectif de mise en valeur, d'amélioration ou de création d'un paysage de qualité entre les grands parcs du département. Il répond à trois grands enjeux principaux :**

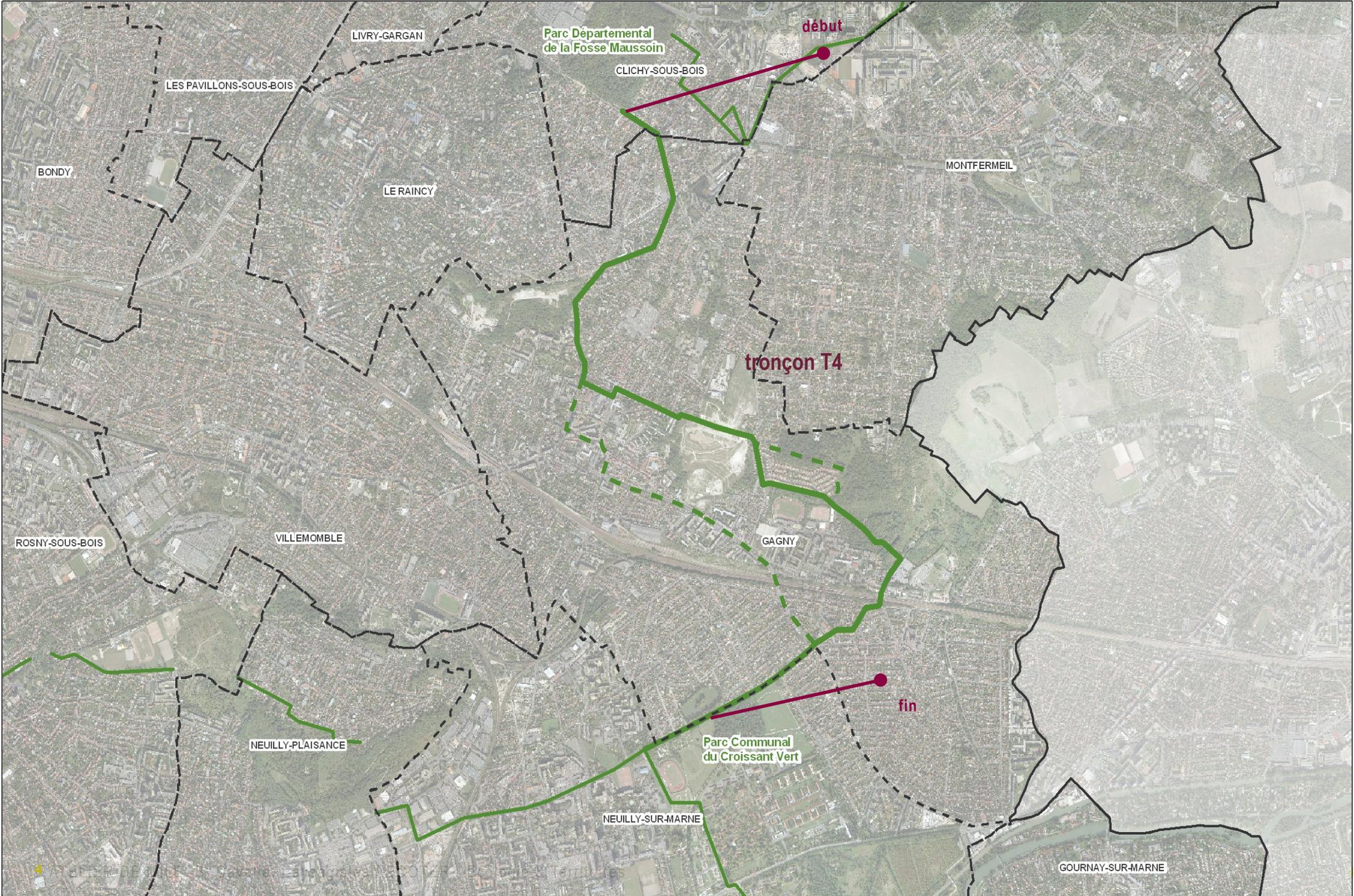
- **La qualification du paysage urbain :** valoriser le patrimoine naturel et bâti du département, de requalifier l'espace public traversé, d'améliorer les accès

# Tronçon 4 du Chemin des Parcs

Source CG93 - DNPB : tracé T4 proposé par l'étude de faisabilité de 2009



I - INTRODUCTION : OBJECTIF DE L'ETUDE DU CHEMIN DES PARCS



aux parcs, de retravailler la lisière et l'ouverture des parcs sur la ville, et de sensibiliser les utilisateurs/riverains au paysage environnant.

- **L'amélioration des déplacements** : permettre une autre forme de déplacement aux Séquano-Dionysiens, à pieds et à vélo, en proposant des itinéraires agréables entre les grands espaces verts et naturels du département.
- **La valorisation de la biodiversité en ville** : maintenir, améliorer ou créer des couloirs de déplacement locaux et de développement de la faune et de la flore.

De ces trois enjeux principaux se dégagent **plusieurs objectifs d'aménagement et de promotion du territoire, et d'implication des habitants riverains et usagers**:

- Structurer le territoire,
- Offrir des équipements de déplacements de loisirs en modes doux,
- Intégrer les espaces verts au tissu urbain et qualifier les espaces publics traversés,
- Renforcer la présence du végétal dans la ville,
- Développer l'offre de loisirs et d'activités pédagogiques,
- Sensibiliser à l'éco-citoyenneté.

Ce projet permet d'expérimenter et de diffuser les pratiques innovantes d'aménagement, de gestion et d'utilisation des espaces verts d'ores et déjà pratiquées dans nos parcs, au-delà de leur stricte périmètre.

**Il constitue l'un des principaux axes de mise en œuvre du futur Schéma pour un Environnement Vert en Seine-Saint-Denis (SEVES) et figure parmi les actions prioritaires de l'Agenda 21 du Département.**

### Historique des études et des aménagements réalisés à ce jour

En 2009 une étude générale de faisabilité a permis d'identifier les tracés pressentis pour le Chemin des Parcs (volet 1), ainsi que les enjeux environnementaux du projet (volet 2) et sa faisabilité technique (volet 3). Elle propose un premier découpage du Chemin des Parcs en 14 tronçons, chaque tronçon reliant deux grands parcs du département, étant entendu que le tracé peut évoluer au gré des différents projets et opportunités d'aménagement des acteurs du territoire concerné. Depuis, plusieurs tronçons ont fait l'objet d'études de définition, de programmation, et de projet.

La carte annexée au présent cahier des charges présente l'ensemble du linéaire du projet et l'état d'avancement de chaque tronçon.

## Objet et périmètre de l'étude

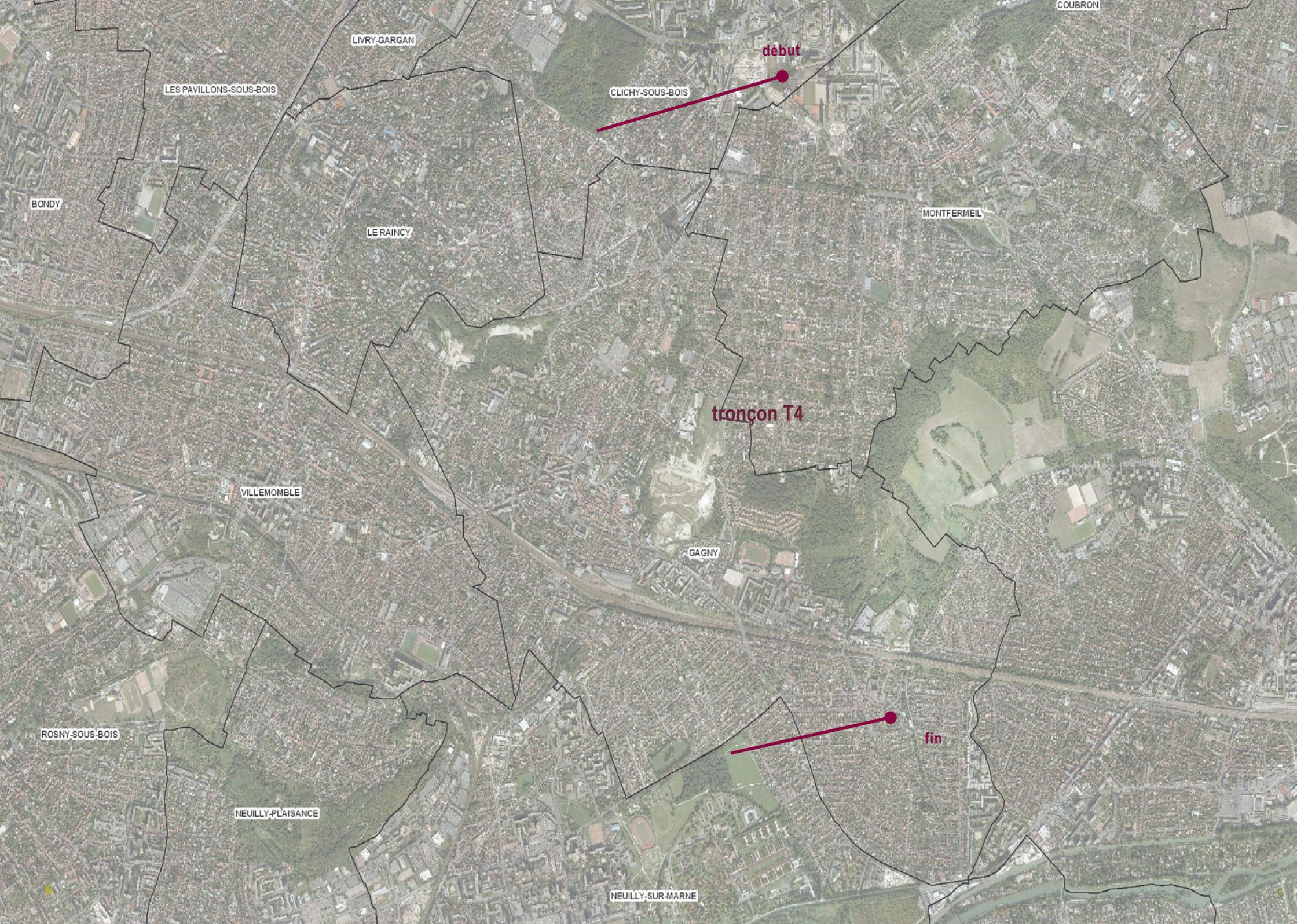
La présente étude de valorisation paysagère du Chemin des parcs porte sur le tronçon N°4, reliant **le parc départemental de la Fosse Maussoin au parc communal du Croissant vert**.

L'objet de la mission est d'**identifier l'itinéraire de cette future trame éco-paysagère**. Sur la base d'un itinéraire qui réponde au mieux à ces objectifs, la mission vise à faire (Phase 1) l'état des lieux du tronçon 4, à identifier les **enjeux** de chaque secteur (atouts, faiblesses, contraintes, etc.), **tant au sens large du territoire traversé qu'en terme de potentiel d'intervention sur l'itinéraire retenu**, et proposer (Phase 2) des orientations d'aménagements de ce futur itinéraire de déplacement doux.

Aussi l'ambition est d'apporter dans un même aménagement une **valorisation de la biodiversité locale** (utilisation de plantes locales, de plantes mellifères, création de milieux humides,...), mais également une **facilitation des usages des habitants et une amélioration de leur cadre de vie** (mise en lumière d'éléments paysagers au gré du chemin, variation des ambiances paysagères selon les milieux traversés, **intervention sur une certaine épaisseur** (quand le contexte le permet) permettant réellement de qualifier la promenade : strates de végétation, taille des arbres adaptée à l'échelle du piéton, richesse des couleurs, ...).

Le passage du Chemin des Parcs doit permettre en retour d'**amorcer une dynamique de projet visant à terme à requalifier le territoire traversé, pour l'agrément de la promenade et profitant aussi in fine aux habitants** : ici la valorisation d'un délaissé, là le réaménagement d'un carrefour ou d'une placette, là encore la réorganisation de voies de desserte afin de favoriser les modes doux de déplacement.

Afin d'être en mesure de proposer un tel aménagement, il convient de réaliser **une expertise fine du territoire à la fois du point de vue du paysage et de celui de l'écologie, afin d'en décliner des orientations d'aménagement pertinentes, qui mêlent écologie et paysage de manière cohérente au sein d'un même projet d'aménagement**.



COUBRON

LIVRY-GARGAN

début

CLICHY-SOUS-BOIS

BONDY

LE RAINCY

MONTFERMEIL

tronçon T4

VILLEMOMBLE

GAGNY

ROSNY-SOUS-BOIS

fin

NEUILLY-PLAISANCE

NEUILLY-SUR-MARNE

## Objectif et contenu de l'étude

L'étude doit aboutir à un projet permettant de :

- déterminer les principales structures paysagères du tronçon et de ses abords
- en décliner des enjeux locaux d'un point de vue paysager
- mettre en place des mesures favorables à la requalification des espaces traversés

L'étude comporte un diagnostic général du secteur, avec présentation des caractéristiques des principales structures paysagères et écologiques, et des enjeux paysagers sur un territoire large en matière de paysage et d'écologie.

Pour chaque sous-tronçon, un état des lieux et un projet cohérent qui prend à la fois en comptes les enjeux écologiques et paysagers du projet sera proposé, avec des préconisations d'aménagement et de gestion à mettre en place.

## La Maîtrise d'ouvrage

Le Conseil Général de la Seine-Saint-Denis, Direction des Espaces Verts, Service des Relations Transversales, Bureau Partenariat est le maître d'ouvrage de la présente étude.

## Intervenants et contenu du présent document

La mission a été réalisée par une équipe de projet mixte, comprenant :

- **L'ATELIER DE L'ÎLE**, B. Cavalié, paysagistes DPLG (Chargée d'études : Isabelle OTTO), pour le volet « Paysage », la coordination, et la conception du dossier final.
- Le cabinet d'études **ECOTER** (Stéphane CHEMIN), pour le volet « Ecologie ».
- Le **DEPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS** (Justine RIGAULT), pour l'accompagnement, le suivi et le contrôle de la mission.

La constitution d'une équipe pluridisciplinaire permet à la fois de bénéficier d'une expertise poussée dans chaque domaine tout en visant une concertation régulière sur des domaines qui – s'ils sont proches – ne se recoupent pas systématiquement.

## Une étude en 2 phases

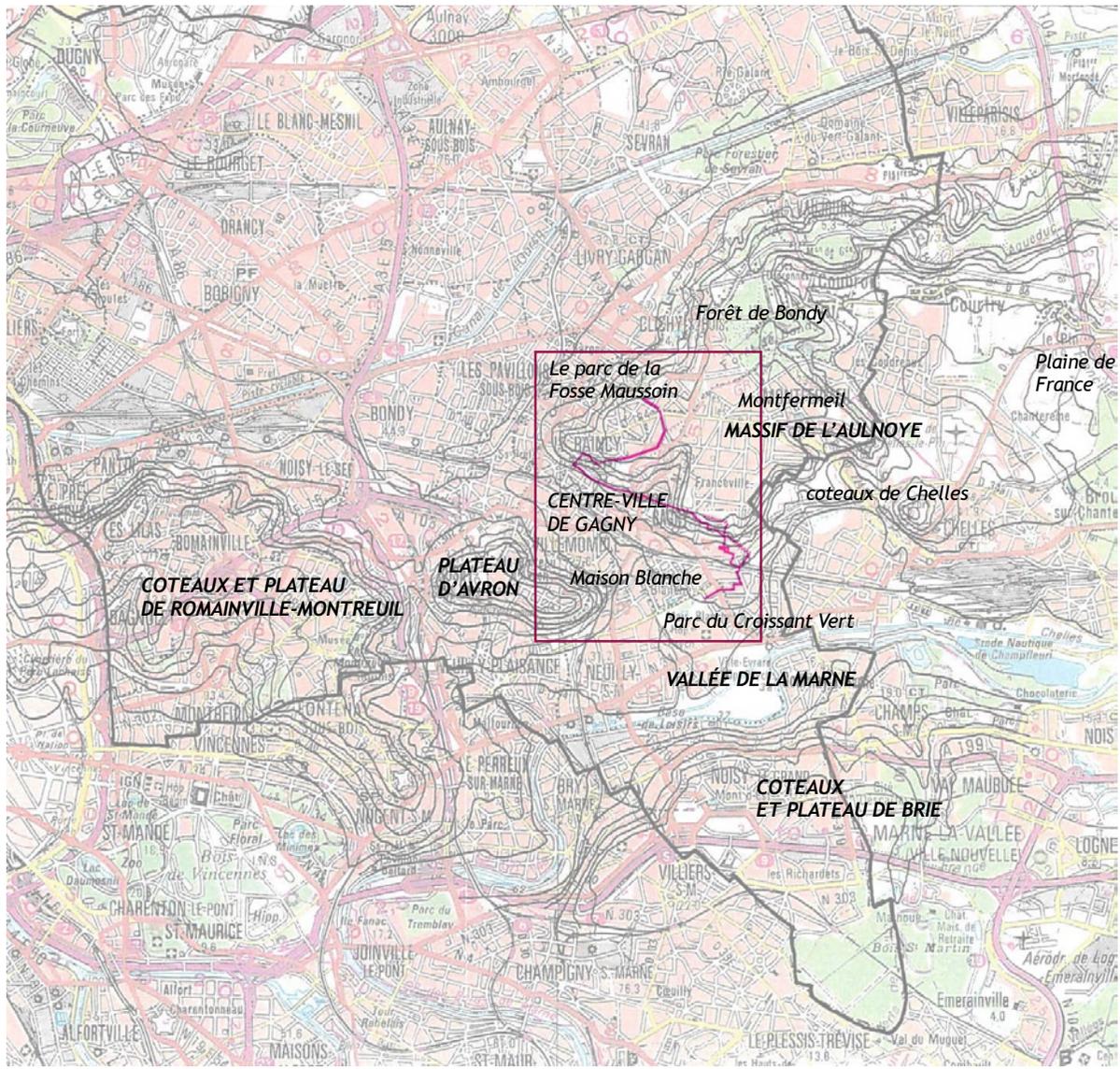
La mission a été découpée en deux phases :

- **PHASE 1** : Etat des lieux, comprenant une visite de site (prise d'information, reportage photographique, affinage du tracé, etc.) et un état des lieux illustré des enjeux éco-paysagers par sous-tronçons.
- **PHASE 2** : Propositions et/ou préconisations d'aménagement.

### Le rapport constitue le livrable de la phase 1.

Le présent dossier (livrable de la phase 1) comprend trois grandes parties :

- Un premier diagnostic synthétique, permettant de situer le tronçon 4 dans son environnement large (géographique, urbain, écologique), et de motiver le tracé retenu,
- Des fiches pour chaque sous-tronçon, présentant un diagnostic détaillé et identifiant les enjeux écologiques et paysagers par secteurs homogènes.
- Une synthèse des enjeux écologiques et paysagers, à l'échelle du tronçon T4 dans son ensemble

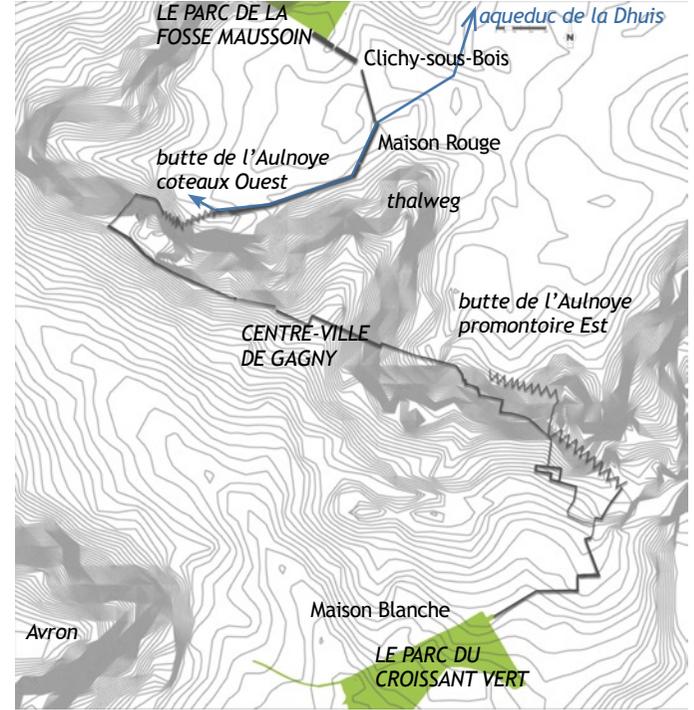


Source : étude paysagère du département de la Seine-Saint-Denis pour la DDE 93  
 J. Sgard Paysagiste - Urbaniste / avec la collaboration de F. Trebucq  
 Juillet 1999

### Intérêt du tracé retenu

*Le tracé retenu tire partie et donne à voir et à sentir ce relief contrasté fait de plateaux, de coteaux, de thalwegs et de plaine : un atout pour la lecture des paysages de la Seine-Saint-Denis et la promenade, qui gagne en diversité.*

Le tronçon T4 débute sur le plateau calcaire du massif de l'Aulnoye, en limite sud de la commune de Clichy-sous-Bois, avec le Parc Départemental de la Fosse Maussain, puis sur le territoire de la ville de Gagny, avec le quartier de la Maison Rouge, un des rares quartiers à avoir investi le plateau. Le reste de la commune s'étend depuis le rebord méridional du plateau, sur les coteaux et dans la plaine où se trouve notamment le centre ville.





## LE TRONÇON T4 DANS SON CONTEXTE GÉOGRAPHIQUE, URBAIN ET ÉCOLOGIQUE



vue depuis la Dhuys sur le rebord de plateau



vue sur la plaine depuis les coteaux Ouest



vue sur les coteaux Ouest depuis le promontoire Est  
(perception du thalweg)



vue sur la plaine au Sud depuis le promontoire Est



vue sur la plaine au Sud-Ouest depuis le belvédère du parc forestier du Bois de l'Etoile (promontoire Est)



### Géographie

Le secteur d'étude se situe dans la partie Sud du département, identifiée par Jacques Sgard (étude 1999, voir carte ci-contre) et caractérisée par **un relief assez fort**, comparativement à la partie nord sans aucun relief : le **Massif de l'Aulnoye** au Nord du secteur, avec l'aqueduc de la Dhuys, les coteaux et le plateau de Romainville-Montreuil et le **plateau d'Avron**, dont les coteaux sont visibles au loin vers le Sud, vallée de la Marne puis coteaux et plateau de Brie, bien plus au Sud-Est, au delà du Parc du Croissant Vert.

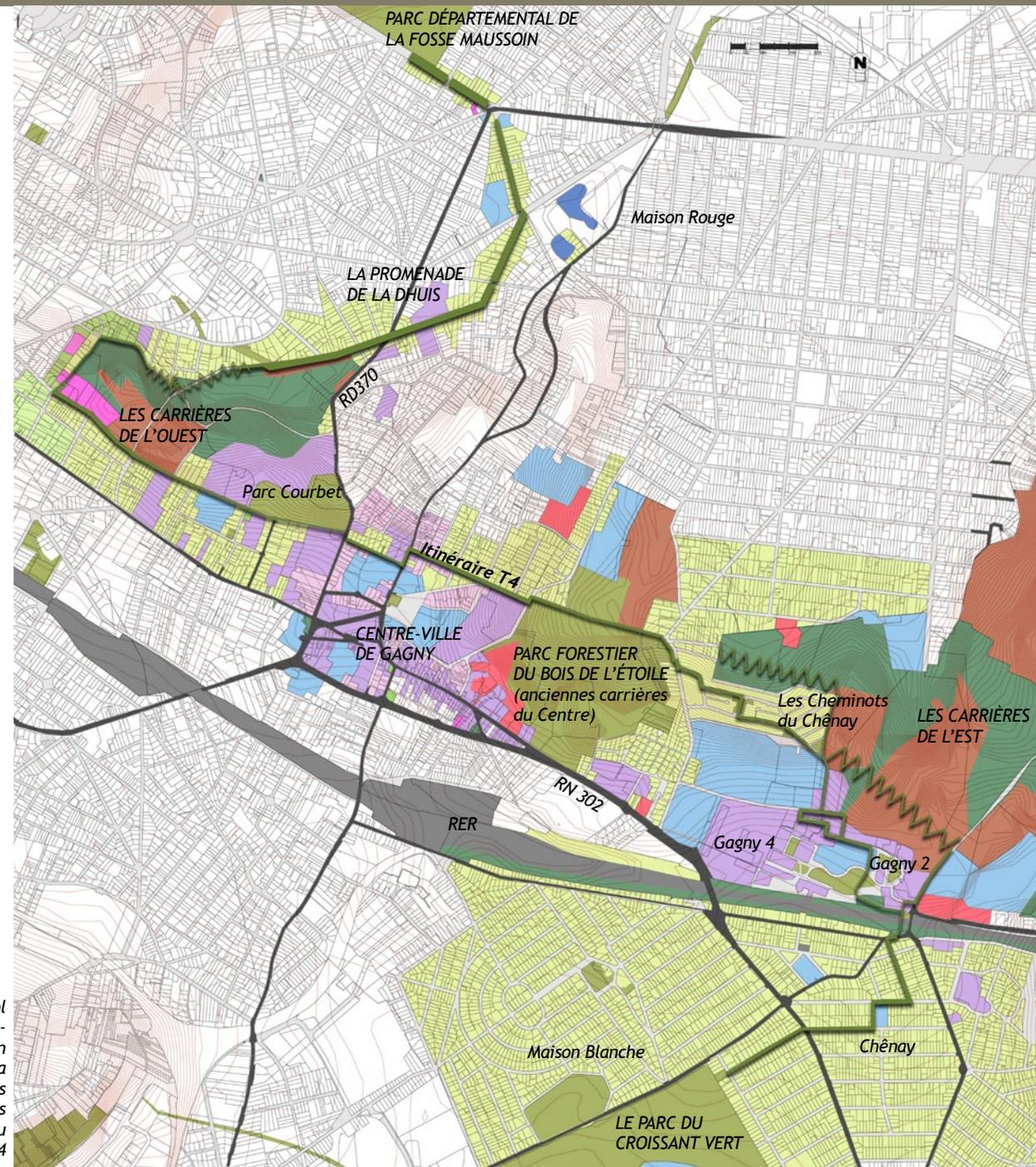
**Le territoire d'étude, en limite méridionale du plateau calcaire, est fortement marqué par le talus des Grands Coteaux au Nord-Ouest et un vaste promontoire qui s'avance à l'Est** du centre-ville jusqu'à Chelles, aux flancs creusés de **carrières** et couverts de **boisements**, et qui ouvrent loin derrière sur la forêt de Bondy et la Plaine de France. **Depuis ces buttes, des points de vue, parfois incroyables, s'ouvrent sur le Sud du département** : la plaine et les coteaux d'Avron, vaste friche visible dans le paysage. Le territoire est parcouru au nord par l'aqueduc de la Dhuys, qui court sur le plateau près du talus.

**Si cela représente un intérêt pour la lecture des paysages de la Seine-Saint-Denis et la promenade qui gagne en diversité, cela peut rendre le cheminement plus "difficile" pour certaines tranches de la population (jeunes enfants, poussettes, personnes âgées, PMR ...). Cette donnée sera à prendre en compte en phase 2.**

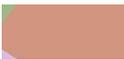
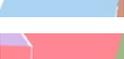
### Intérêt du tracé retenu

Le territoire couvert par notre secteur d'étude rassemble tous les éléments constitutifs du développement des territoires périphériques de Paris : restes d'étendues boisées, vastes nappes pavillonnaires qui sont venues à l'ère industrielle grignoter le domaine rural le long des grands axes routiers et ferroviaires lancés radialement à la conquête du territoire, les grands ensembles d'habitat collectif d'après-guerre qui viennent remplir les vides et imposent leur logique propre en termes de parcellaire, de voiries et d'organisation de l'espace.

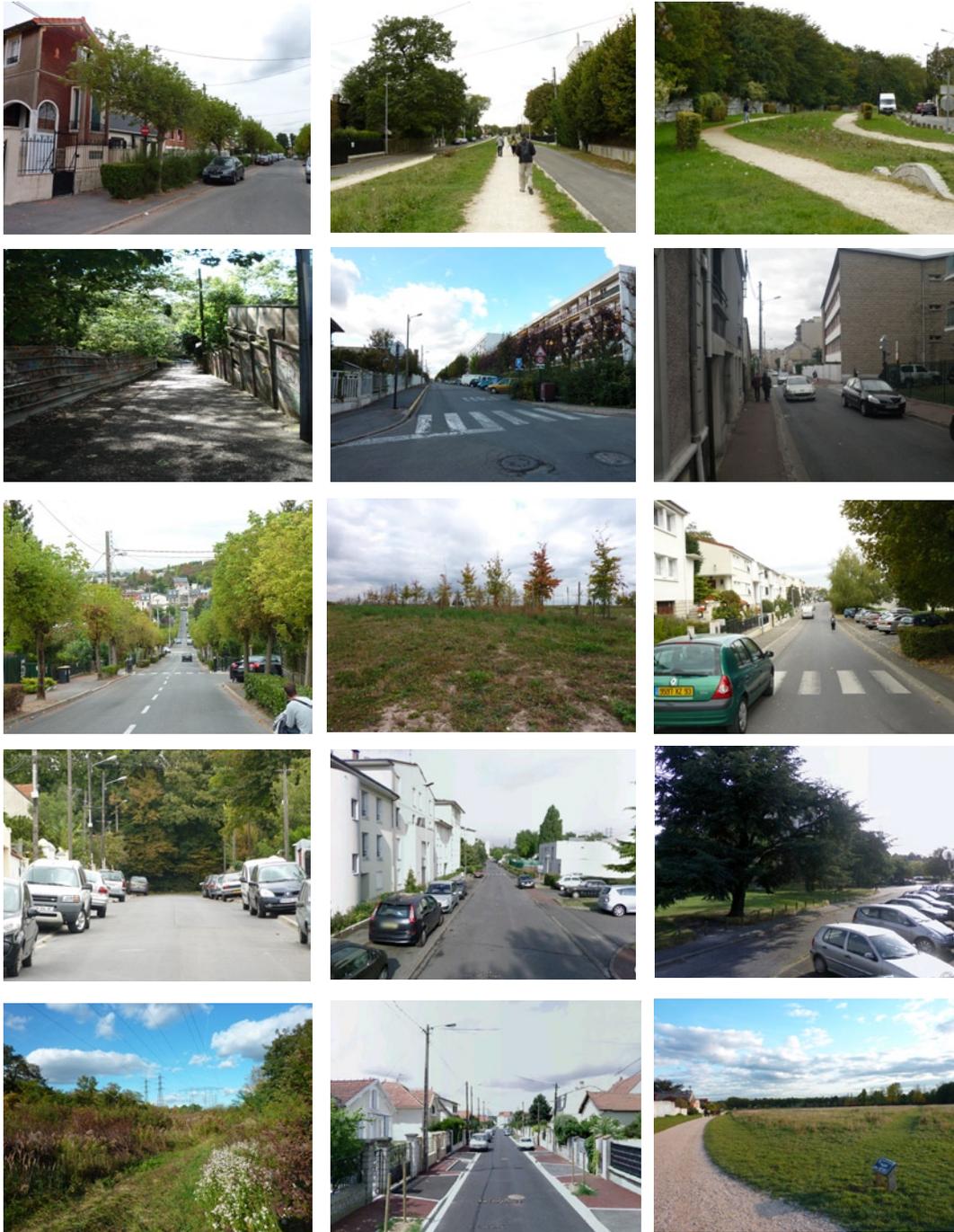
Découvrir, donner à voir les différents paysages de la Seine-Saint-Denis, permettre un accès aisé au Chemin des Parcs à différents types de populations, dans différents quartiers. Et au delà de sa vocation de promenade, mailler le territoire et permettre un accès agréable au centre ville, aux équipements scolaires et sportifs, aux grands espaces de nature et de loisirs qui jalonnent le tracé.



### Légendes

-  Espaces Verts : Parcs et jardins
-  Espaces naturels / Friche forestière
-  Carrières
-  Nappe pavillonnaire avec jardins
-  Résidences / Logements collectifs
-  Tissu urbain dense : individuel et collectif
-  Equipements scolaires, sportifs ...
-  Activités

Occupation du sol simplifiée (photo-interprétation) d'un point de vue de la typologie des espaces bâtis et non bâtis aux environs du tronçon 4

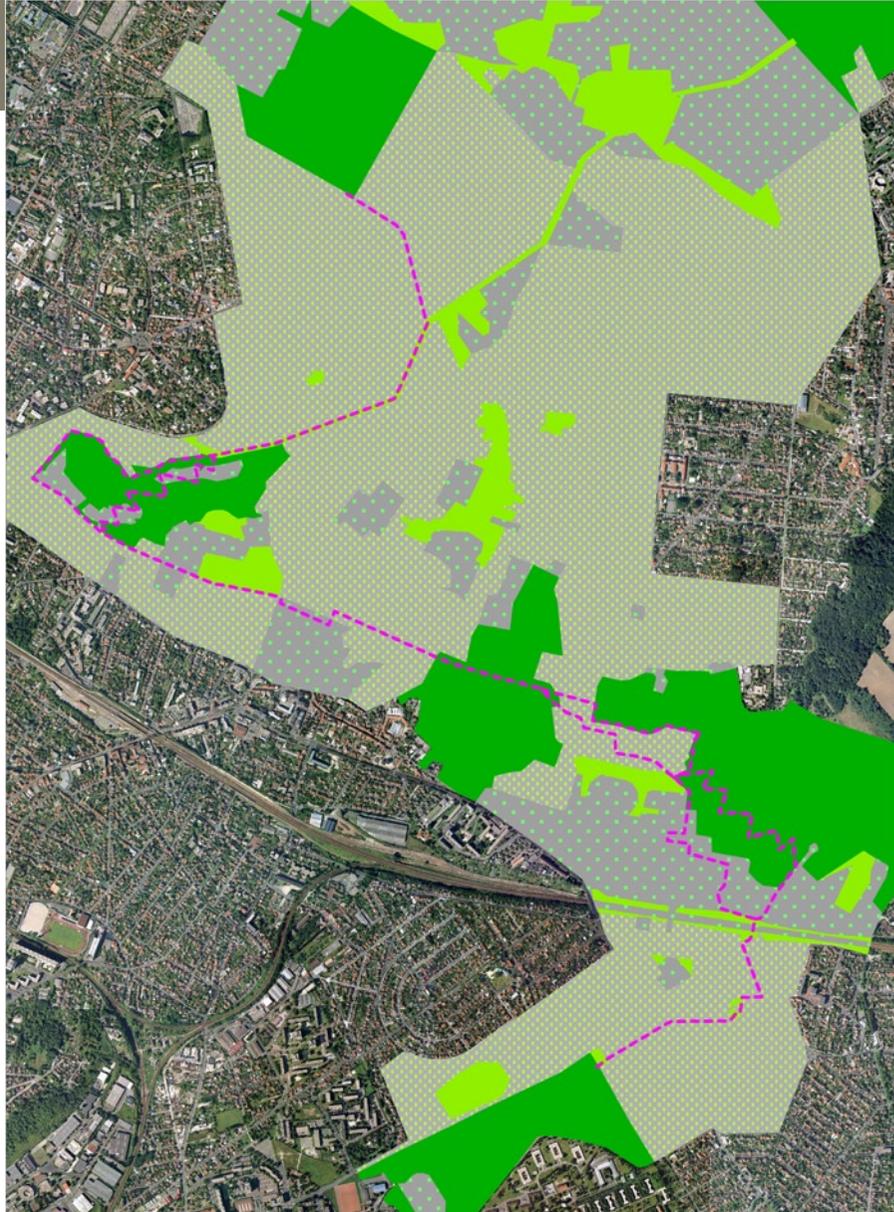


Diversité des paysages traversés par le tronçon T4

### Organisation urbaine et paysagère

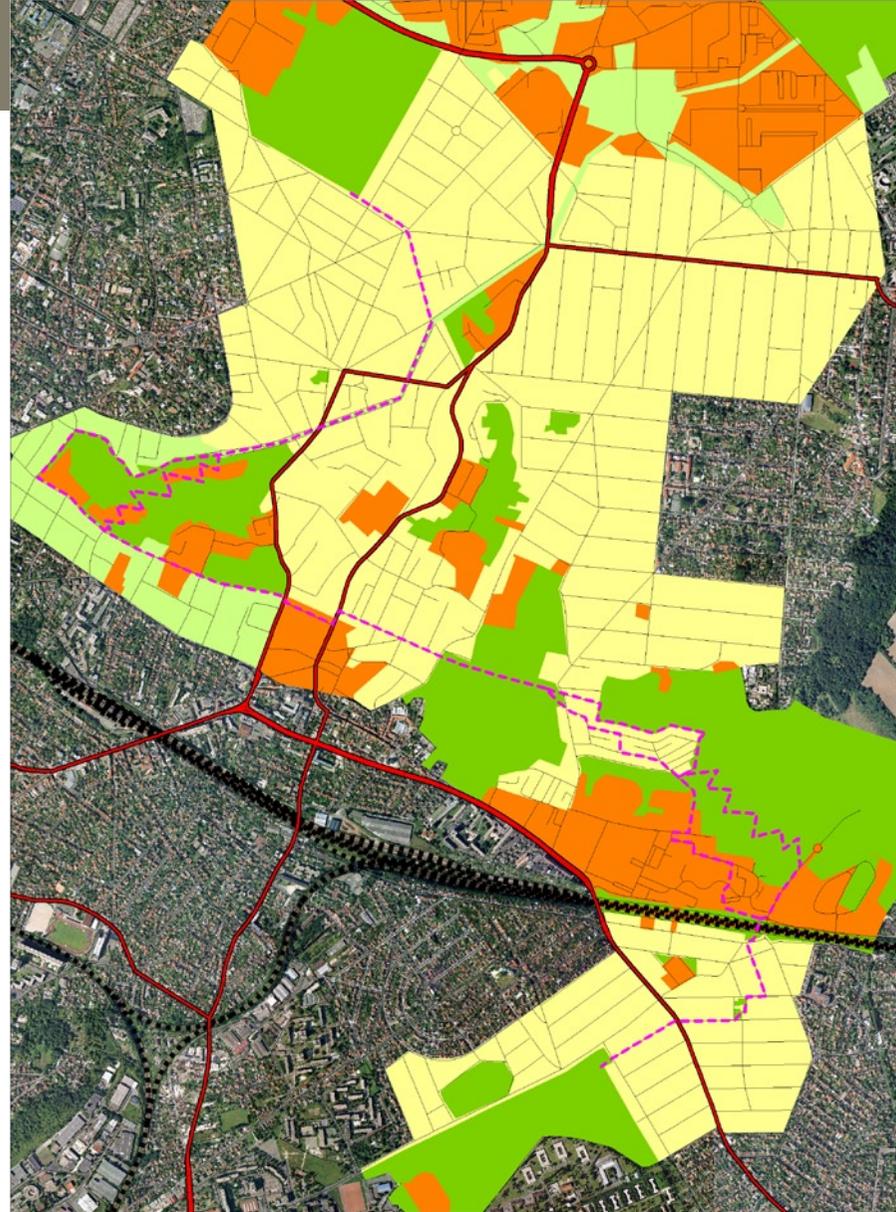
Le tronçon T4 (voir carte page précédente) se situe au Sud-Est du département de la Seine-Saint-Denis, aux portes d'un territoire de ceinture où perdurent encore, malgré l'étalement de la tâche urbaine de l'agglomération parisienne, des restes d'**espace agricole de la Plaine de France** (juste derrière après Chelles et Montfermeil) et de quelques grands domaines boisés de ceinture. Clichy-sous-Bois et Gagny s'étaient installées à l'origine dans des clairières ou en lisière d'étendues forestières beaucoup plus conséquentes qu'aujourd'hui, et dont il demeure aujourd'hui **la Forêt de Bondy et quelques boisements épars qui ont pu perdurer grâce à l'exploitation de leur sous-sol** (3 carrières de Gypse sur notre secteur d'étude : les carrières de l'Ouest, les carrières du Centre et les carrières de l'Est). Le centre-ville de Gagny prend place dans le creux, entre les 2 promontoires jadis boisés du rebord de plateau. Des **lotissements pavillonnaires** couvrent une grande majorité de notre secteur d'étude, sur le plateau mais aussi dans la plaine, les coteaux et les buttes. Ils se sont développés - au détriment notamment de la forêt de Bondy- **autour des grandes voies structurantes (RN 302 dans l'axe E/O et RN et RD 370 dans l'axe N/S) et des lignes de chemin de fer** qui lancent des radiales au départ de Paris. Le RER E qui passe au sud de la ville de Gagny correspond à l'ancienne ligne de chemin de fer entre le Nord de Paris et les territoires au Nord de la vallée de la Marne. Ainsi, le quartier du Chênay, centre secondaire pourvu de sa mairie annexe, s'est organisé de part et d'autre de la voie ferrée, avec les pavillons des Cheminots du Chênay installés sur les pentes exposées au sud du coteau, le **grand ensemble** de barres de logements en pied de coteau (Gagny 2 et 4 notamment), puis, au Sud de la voie ferrée avec un tissu monofonctionnel fait de seuls lotissements pavillonnaires qui se poursuivent ensuite, chacun dans sa trame propre, avec les quartiers de Maison Blanche et du Chênay notamment.

*De ce type de tissu classique de banlieue parisienne, résultent un certains nombres d'inconvénients : grandes coupures dans le territoire induites par le réseau viaire et ferroviaire, nappes pavillonnaires certes verdoyantes mais souvent monotones et dépourvues de centralités et d'espaces collectifs, grands ensembles souvent repliés sur eux-mêmes à l'écart des centre-ville... posant forcément la question du lien, du franchissement, des continuités de parcours, d'usages ... que le projet ambitieux de Chemin des Parcs peut, avec l'aide des autres acteurs concernés, contribuer à résoudre.*



Occupation du sol simplifiée  
(photo-interprétation)  
d'un point de vue écologique  
aux environs du tronçon T4

- Espaces de nature fonctionnels ou aux fortes potentialités
- Espaces de nature secondaire (fonctionnalité limitée, espaces relais)
- Zones urbaines peu denses aux surfaces en jardin importantes
- Zones urbaines très artificialisées présentant peu d'espaces verts ou des espaces verts d'intérêt faible
- Routes au trafic important
- Routes secondaires
- Voies ferrées
- Itinéraire du tronçon 4 du Chemin des Parcs



Perméabilité écologique de l'espace à la faune et à la flore aux environs du tronçon 4

- Bonne perméabilité écologique pour la plupart des espèces  
L'espace est suffisant pour accueillir des espèces remarquables
- Perméabilité écologique moyenne à bonne pour la plupart des espèces (notamment les espèces volantes)
- Faible perméabilité écologique, voire nulle  
Fonctionnement en isolats, déplacements facilités pour les espèces volantes
- Très mauvaise perméabilité écologique, la faune et la flore sont pauvres, rares espèces à s'y déplacer

### Espaces naturels, patrimoniaux et données écologiques

Il s'agit d'un tronçon couvrant une longue distance (près de 7 km) particulièrement intéressant puisqu'il emprunte à fois des espaces originaux comme l'**aqueduc de la Dhuis** au Nord, de nombreux coteaux (anciennes carrières pour certains), et voit se succéder régulièrement des espaces naturels à la vocation plus ou moins affirmée, mais aux potentialités réelles et surtout sur des surfaces importantes. **Il débute également au nord au niveau du parc département de la Fosse Maussoin qui constitue une des entités du site Natura 2000 de la Seine-Saint-Denis.**

L'aqueduc de la Dhuis, qui court sur le plateau près du talus, s'il n'est pas visible (ouvrage enterré) structure le paysage par l'espace non bâti continu qu'il produit (zone non aedificandi) sur une grande distance, le rapport au ciel et aux lointains qu'il permet, le support de maillage qu'il peut devenir à l'échelle du département. Il présente le grand intérêt de mettre en relation (depuis le Raincy) le coeur du département avec les espaces naturels, agricoles et boisés de la Plaine de France et de la vallée de la Marne.

Enfin, le tronçon présente la particularité de traverser pas moins de **4 anciens sites d'exploitation du gypse** en surface. Ces anciens sites de carrière, activités fortement consommatrices d'espaces, ont pour avantage d'avoir préservé de grands espaces libres. A l'origine de reliefs, de points de vue remarquables et de richesses écologiques certaines, ils représentent un enjeu considérable de nature en milieu urbain dense, avec un réaménagement futur en Parc naturel et/ou en zone de loisirs. Aujourd'hui notamment le Parc Forestier du Bois de l'Etoile a pris place récemment sur le site de l'ancienne carrière du Centre.

Enfin, parmi les espaces remarquables d'un point de vue écologique, on pourra citer :

**Les espaces de nature fonctionnels ou aux fortes potentialités. Ces espaces constituent les « cœurs de nature » traversés ou à proximité du tronçon 4. Le fonctionnement écologique est de qualité ou presque.** Dans ce second cas, les potentialités d'arriver à une situation idéale sont suffisantes pour les considérer comme cœur de nature. Les surfaces de ces sites permettent d'accueillir une faune et une flore remarquable. Il s'agit, du nord au sud, du Parc départemental de la Fosse Maussoin, de l'ancienne carrière des Grands Coteaux, du parc communal du Bois de l'Etoile, du bois de Montguichet, du parc communal du Croissant vert.

**Les espaces de nature secondaires.** Ils sont en général de plus petite taille, moins fonctionnels et accueillent une faune et une flore plus communes. En revanche, ils ont une importance notable dans le maintien du réseau écologique séquano-dyonisiens. Ils forment en effet des refuges et zones relais, répartis dans l'espace, limitant l'effet de coupure et de fragmentation des espaces artificialisés. Les principaux sont les suivants (du nord au sud) : la Dhuis, les jardins environnant l'ancienne carrière des Grands Coteaux, les espaces verts environnant les Terrasses de Montguichet, les dépendances vertes du RER, le plan d'eau bordant le parc du Croissant vert.

Ces espaces de nature s'insèrent dans une matrice moins favorable à la faune et à la flore. Elle est principalement constituée de **zones pavillonnaires aux jardins présentant des qualités variables.** L'âge, les espèces plantées, les méthodes de gestion, les usages de ces jardins influencent notablement leur intérêt. S'ajoute à cela les **coupures que sont les limites de parcelles** : de la haie non grillagée au mur maçonné de plusieurs mètres, la perméabilité écologique locale est forcément très variable. **Le cloisonnement des parcelles et par conséquent l'isolement des jardins perturbe la petite faune à faible capacité de déplacement.**

Un secteur en particulier se dégage, au nord du centre urbain de Gagny. L'étroitesse des lieux limite les possibilités d'y améliorer le transit écologique. Les quartiers de Gagny 4 et 2 sont également une difficulté. Mais elle peut être contournée grâce à des surfaces en espaces verts importantes à valoriser. Enfin, dernier point noir du tronçon 4 : la traversée des quartiers résidentiels entre la voie RER et le parc du Croissant vert où les jardins sont isolés et le seul espace refuge est constitué de quelques centaines de mètres carrés de gazon autour d'une église.

Les axes viaires et ferroviaires sont des **coupures fortes dans la matrice écologique.** De nombreuses espèces sont en effet incapables de les franchir alors que certaines subissent les collisions. Toutefois, elles sont globalement rares sur le tronçon 4 si on excepte les voiries secondaires.

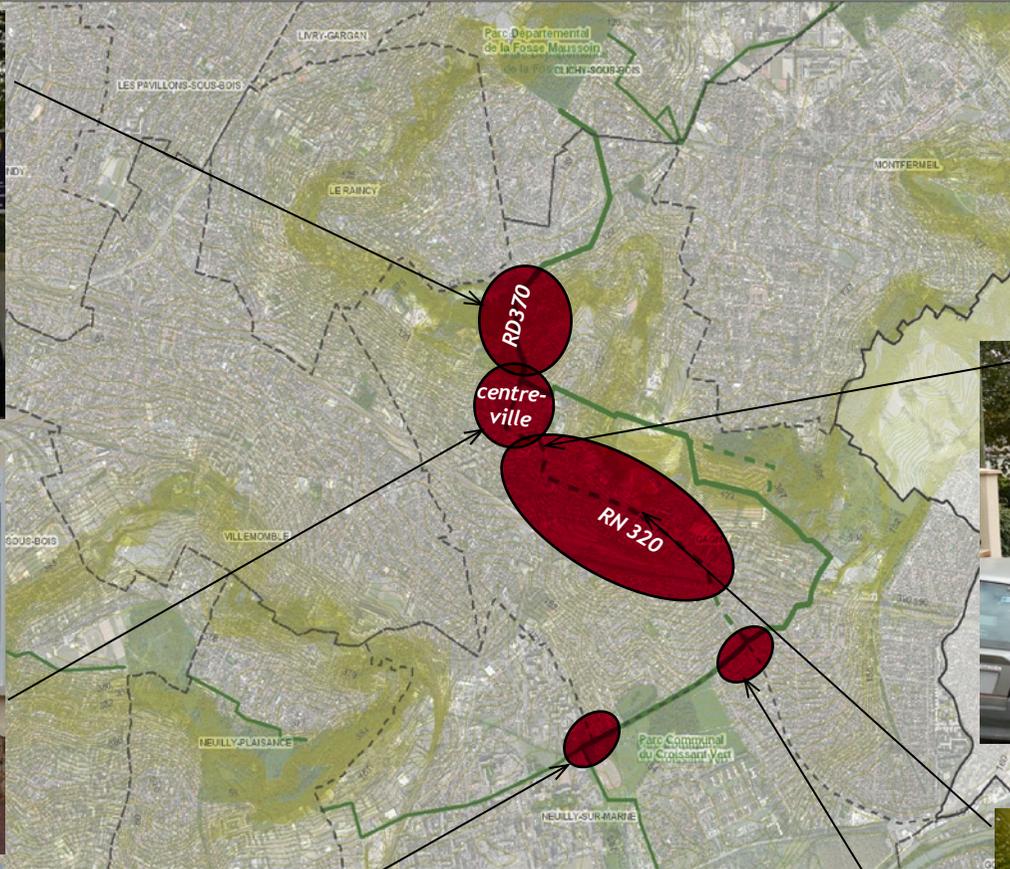
#### Intérêt du tracé retenu

*Globalement, à une échelle élargie, le tronçon 4 emprunte intelligemment les principaux espaces naturels du secteur. Certaines variantes proposées (voir ci-dessous), permettent de profiter un peu plus encore de ces espaces de nature et de renforcer la fonction de lien écologique du Chemin des Parcs. Ainsi, le tracé pourra répondre au moins partiellement aux enjeux de corridors écologiques.*

Source CG93 - DNPB : tracé proposé suite à l'étude de faisabilité amont

#### Intérêt du tracé retenu

*Le tracé retenu, s'il essaye de s'écarter au mieux de ses coupures d'usage que produisent la voie ferroviaire ou les grandes routes nationales et départementales, en subit parfois les nuisances. Il en résulte des ruptures de perméabilité, de continuités de parcours autant pour la faune que pour les hommes...*





## MÉTHODOLOGIE ET CHOIX DU TRACÉ

### Croiser les expertises très à l'amont

La visite de site, tout comme la production de l'état des lieux pour chaque sous-tronçon, ont été réalisées **en étroite relation entre le paysagiste et l'écologue afin de confronter très régulièrement les points de vue, identifier des solutions consensuelles et proposer au Département de la Seine-Saint-Denis un tracé abouti et équilibré sur le plan éco-paysager.**

Cette équipe mixte a ainsi permis d'aboutir à un projet unique et cohérent en :

- Confrontant les avis sur les itinéraires et en permettant d'établir certaines variantes.
- Validant le découpage en sous-trançons cohérents du point de vue du paysage et de l'écologie.
- Permettant une prise en compte et un partage des enjeux de chaque volet pour établir un projet commun qui ne se fasse pas au dépend du paysage ou de l'écologie mais qui soit bien intégrateur des deux.

Il en ressort un travail particulièrement intéressant, tant sur les étapes d'analyse et de confrontation que sur le volet des propositions.

### Choix du tracé : tracé retenu

En 2009, un étude générale de faisabilité a permis d'identifier des tracés possibles (avec parfois des variantes) pour chacun des tronçons du Chemin des Parcs (voir page ci-contre) . L'équipe est partie sur cette base mais, très vite sur le terrain, il a été conjointement décidé de :

- **s'écarter des axes de transit majeurs** (la RD 370 qui traverse le territoire du Nord au Sud et la RN 302 qui traverse la commune du NO) et de leurs nuisances

(trafic important, traversées impossibles, carrefours très "durs"... ) alors que trop souvent le tracé retenu par l'étude de faisabilité empruntait, longeait ou venait à croiser ces axes routiers.

Sans volonté politique et sans projet engagé à l'échelle départementale de transformation de tels axes de transit en boulevards urbains, un itinéraire de liaison douce à vocation paysagère et écologique se doit de s'écarter de tels axe routiers,

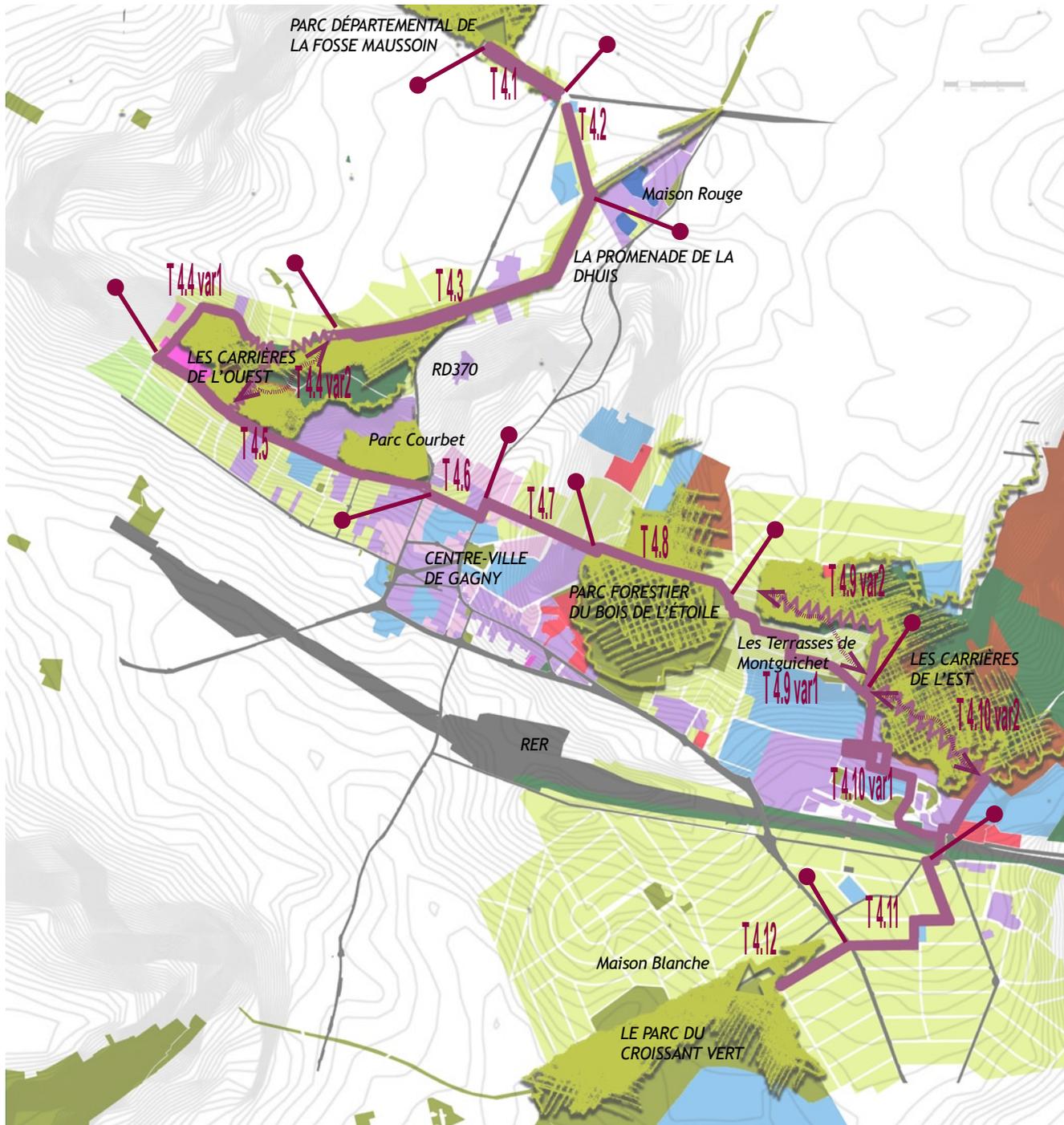
- **venir tangenter le centre-ville** plutôt que de l'emprunter sur une trop longue distance (emprises exiguës et trop contraintes, trafic important...),

- **se rapprocher des Parcs existants et des "coeurs de nature"** aux dimensions importantes que constituent les carrières abandonnées ou encore en partie exploitées qui, même si leur devenir est encore incertain, représentent un potentiel considérable de nature et de points de vue sur les paysages du département.

Le tracé retenu figure page suivante. Il permet, on le verra, de faire découvrir la richesse des paysages de la Seine-Saint-Denis, tant naturels que urbains, de participer à leur valorisation, et d'irriguer les différents tissus qui se sont constitués au fil du temps (centre ville, nappe pavillonnaire, grands ensembles). Découvrir, donner à voir les différents paysages de la Seine-Saint-Denis, permettre un accès aisé au Chemin des Parcs à différents types de populations, dans différents quartiers... Et au delà de sa vocation de promenade, mailler le territoire, créer du lien, améliorer les déplacements au sein de ce territoire mixte aux multiples figures et permettre un accès agréable aux équipements scolaires, sportifs ...

### Découpage en sous-trançons cohérents

Afin de faciliter l'identification des particularités et enjeux du tronçon 4, celui-ci a été découpé en **sous-trançons cohérents d'un point de vue paysager et écologique**. Ces sous-trançons sont au nombre de 12.



- 12 sous-tronçons cohérents d'un point de vue paysager et écologique.
- 3 font l'objet d'une variante :  
une alternative plus « naturelle »  
mais de maîtrise foncière incertaine

Découpage du tronçon T4 en 12 sous-tronçons cohérents du point de vue éco-paysager

**Légendes**

-  Espaces Verts : Parcs et jardins
-  Espaces naturels / Friche forestière
-  Carrières
-  Nappe pavillonnaire avec jardins
-  Résidences / Logements collectifs
-  Tissu urbain dense : individuel et collectif
-  Equipements scolaires, sportifs ...
-  Activités

## Découpage en sous-tronçons cohérents

Le tronçon 4 a été découpé en **12 sous-tronçons cohérents d'un point de vue paysager et écologique**.

Parmi ces sous-tronçons, **3 font l'objet d'une variante** : les sous-tronçons 4.4, 4.9 et 4.10. En effet, si nous présentons aujourd'hui un premier tracé directement accessible, ces derniers présentent **une alternative plus « naturelle »**, par la traversée d'espaces naturels à la force paysagère et au potentiel écologique incontestables. Mais la maîtrise foncière des ces tracés alternatifs est à ce jour incertaine (et le passage impossible). **Il nous a paru important de pointer ces variantes en vue que leur faisabilité soit sérieusement envisagée.**

Les sous-tronçons sont les suivants (voir carte ci-contre):

- Sous-tronçon 4.1 : “ *La Fosse Maussoin et le Boulevard du Temple* ”
- Sous-tronçon 4.2 : “ *Allée Laguilhonie* ”
- Sous-tronçon 4.3 : “ *Sur l'aqueduc de la Dhuys* ”
- Sous-tronçon 4.4 variante 1 : “ *Longer la carrière de l'Ouest* ”  
avec proposition d'une variante 2 : “ *Les Grands Coteaux* ”
- Sous-tronçon 4.5 : “ *Chemin des Bourdons* ”
- Sous-tronçon 4.6 : “ *En centre ville : Gossec - Général Leclerc* ”
- Sous-tronçon 4.7 : “ *Rue Saint-Dizier* ”
- Sous-tronçon 4.8 : “ *Chemin et Parc du Bois de l'Étoile* ”
- Sous-tronçon 4.9 variante 1 : “ *Les terrasses de Montguichet* ”  
avec proposition d'une variante 2 : “ *Le Bois du Montguichet* ”
- Sous-tronçon 4.10 variante 1 : “ *Les Grands ensembles du Chênay* ”  
avec proposition d'une variante 2 : “ *Les Cheminots du Chênay* ”
- Sous-tronçon 4.11 : “ *Les pavillons du Chênay* ”
- Sous-tronçon 4.12 : “ *Avenue Turgot et le Croissant Vert* ”

Ce découpage a permis l'établissement de descriptions détaillées et spécifiques du point de vue de leur localisation, de leurs caractéristiques et de leurs enjeux.

**Pour chaque sous-tronçon le dossier s'organise de la manière suivante :**

- Localisation du sous-tronçon sur fond aérien et planche contact relatant la séquence au fil du parcours (2 pages en vis à vis),
- Diagnostic synthétique urbain et paysager (2 pages en vis à vis), permettant
  - page de gauche : diagnostic général permettant de situer le sous-tronçon dans son environnement large et d'en identifier les enjeux
  - page de droite : diagnostic plus précis permettant de qualifier l'état actuel du linéaire emprunté, chemin, rue, sente etc. (gabarit, emprise disponible, atouts/faiblesses ...) et d'en identifier les enjeux majeurs en termes de liaison douce (continuité de parcours, etc.)
- Diagnostic et enjeux du point de vue écologique (patrimoine écologique, grandes structures végétales proches, fonctionnalité écologique, biodiversité ...)
- Synthèse des enjeux paysagers et écologiques (page de gauche) et premières orientations d'aménagement pour le Chemin des Parcs (page de droite)



*Une séquence relativement courte mais disposant d'un gabarit intéressant, d'espaces libres préexistants à valoriser (square, terre-plein central) et surtout d'un futur accès direct au Parc de la Fosse Maussoin qui vient s'ouvrir sur le quartier (dans le cadre d'un projet d'extension en cours)*







Le Square du Temple: un espace non affecté. A l'écart de la voie, et avec ses arbres en rideaux, une ambiance qui parle déjà du Parc limitrophe. Un espace à valoriser dans le cadre de l'ouverture du Parc sur le quartier et le Chemin des Parcs

**LE SQUARE DU TEMPLE : UNE LARGE EMPRISE PLANTÉE DEVANT LE PARC ET SA FUTURE ENTREE (PROJET)**



**LE PARC PERCEPTIBLE DÈS LE CARREFOUR AVEC LA D117 (APPEL)**

Fort présence arborée du Parc qui se lit (appel/signal) depuis la place de l'Eglise : un atout pour le Chemin des Parcs



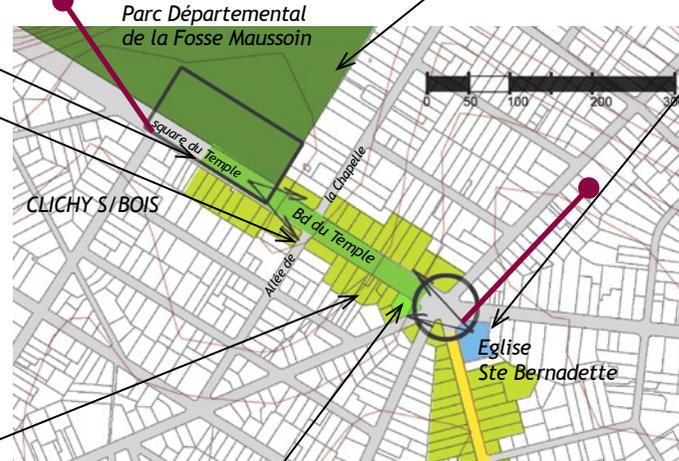
Un axe central sans aménagement notable. Il dégage toutefois une perspective sur l'Eglise Sainte Bernadette qui sera à conserver

**L'ÉGLISE SAINTE BERNADETTE DANS LA PERSPECTIVE DU BOULEVARD**



**RELIEF**

Pas de relief majeur : un léger creux au niveau de l'Allée de la Chapelle met en scène la future entrée du Parc depuis le chemin des Parcs et le Square à requalifier



**Situation urbaine et paysagère / Ambiances : synthèse du diagnostic et enjeux**

**Un petit tronçon intéressant aux portes du Parc de la Fosse Maussain, et de son ouverture prochaine sur le quartier (entrée majeure du parc en projet), et dans la perspective de l'Église Sainte Bernadette :**

- > Mise en lien plus généreuse entre le Parc et le quartier pavillonnaire, par un aménagement qui fasse "sortir" le parc de ses limites dans l'axe du boulevard et vienne fertiliser le quartier traversé et ses jardins
- > Requalification du Square du Temple, poursuite du mail planté, valorisation paysagère et écologique de la parcelle résiduelle et des jardins privés
- > Mise en scène de la perspective de l'Eglise (édifice récent datant de 1936) et du Parc depuis la future promenade



**UN TISSU PAVILLONNAIRE AVEC JARDINS**

Quelques arbres de haut jet dans les jardins privés et sur le délaissé jalonnent le tracé du Chemin des Parcs



**UNE PARCELLE RÉSIDUELLE SANS QUALITÉ ET SANS USAGE**

Un espace résiduel au niveau du carrefour à valoriser (entretenu mais sans intérêt écologique ni paysager et sans usage)

**UN VASTE ROND-POINT DE CARACTÈRE ROUTIER  
INTERROMPT LE PARCOURS : PAS D'AMÉNITÉ POUR LES PIÉTONS  
PAS DE PARVIS AUX EQUIPEMENTS ET AUX COMMERCES**

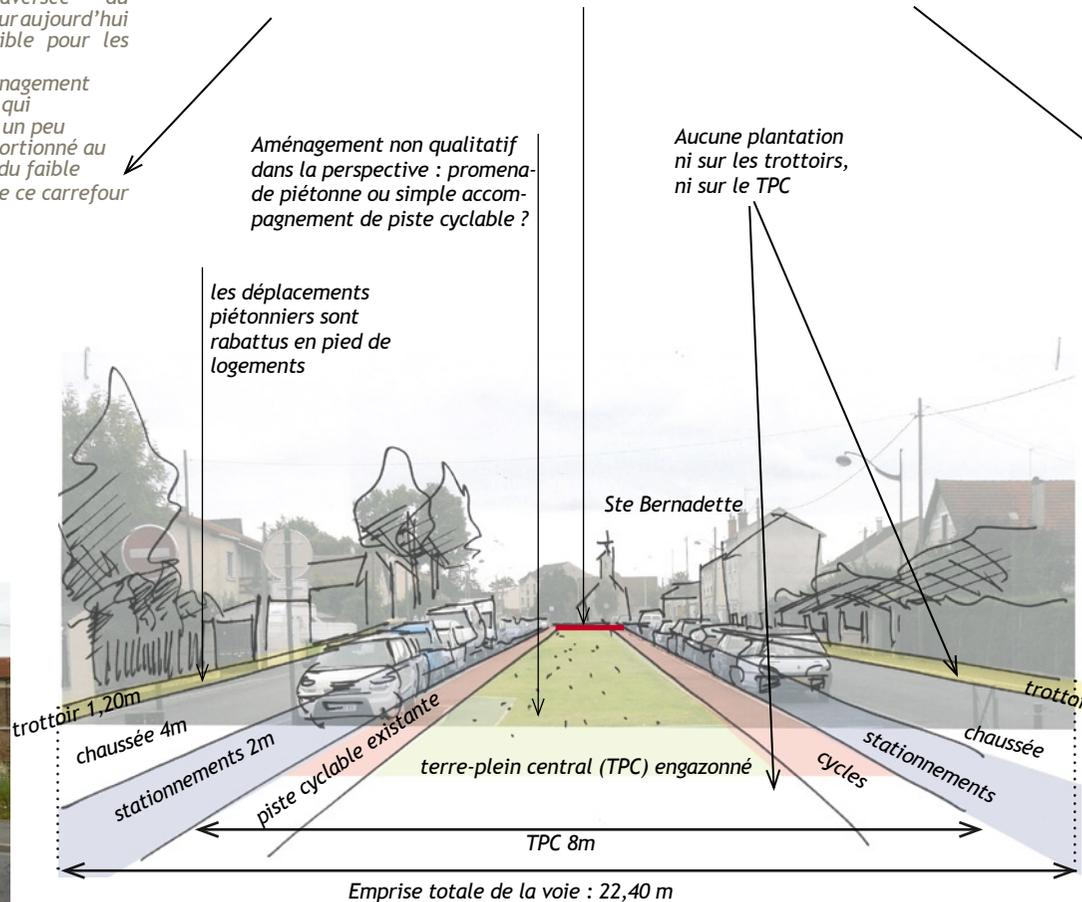


la traversée du carrefour aujourd'hui peu lisible pour les piétons  
un aménagement routier qui semble un peu disproportionné au regard du faible trafic de ce carrefour

Aménagement non qualitatif dans la perspective : promenade piétonne ou simple accompagnement de piste cyclable ?

Aucune plantation ni sur les trottoirs, ni sur le TPC

les déplacements piétonniers sont rabattus en pied de logements



Pas de parvis à l'Eglise, qui semble se protéger du vaste carrefour (avec D117) à vocation routière. Des espaces annexes sans qualité sont visibles depuis l'espace public : le futur jardin de l'église?

présence de quelques commerces (café de la paix, coiffeur/institut de beauté, ....)



**UN BOULEVARD SANS AMÉNAGEMENT QUALITATIF DANS LA CONTINUITÉ IMMÉDIATE DU SQUARE DU TEMPLE ET DU PARC DE LA FOSSE MAUSSOIN**



**Le linéaire : synthèse du diagnostic et enjeux**

Une

> Requalification de l'ensemble du boulevard de façade à façade (revoir la place du piéton, la place des voitures, plantations dans la continuité du Parc etc.)

> Aménagement de la traversée de l'Allée de La Chapelle (continuité du parcours et de l'espace créé)

> Un

la traversée de la RD, aménager le parvis et le jardin de l'église, faciliter l'accès aux quelques petits commerces (café, coiffeur ...)

affirmer la continuité de parcours et faciliter



Le départ du tronçon 4 ne présente aucun lien avec le parc départemental de la Fosse Maussoin qui ne bénéficie par ailleurs d'aucune lisière structurée sur cette partie.

L'espace engazonné ne met pas non plus en valeur le parc. L'entrée prochaine sur ce site à enjeux (Natura 2000), mérite un espace de transition adapté afin d'informer : le respect de la quiétude de ce lieu étant indispensable à la présence de certaines espèces à l'exemple du Pic mar.



Des espaces verts plantés d'espèces horticoles non fonctionnels d'un point de vue écologique. De nombreux arbres sénescents ou abîmés aux fonctions écologiques médiocres.



La large esplanade engazonnée et le gabarit des routes illustrent le potentiel d'amélioration écologique : l'augmentation des surfaces végétales est possible.

Lien quasi absent entre les jardins des riverains et l'espace public, notamment par l'isolement de l'espace vert au centre entre deux voies.

Coupe entre les espaces boisés bien illustrée sur cette photographie.



Les jardins présentent pour certains de vieux arbres constituant des lieux de nidification ou des zones relais pour de nombreuses espèces.

L'amélioration des continuités doit s'envisager également à partir de ces espaces.



L'accès aux jardins par la petite faune terrestre est quasi impossible du fait du cloisonnement par les murs en limite de propriété.



Espace bitumé inutile limitant les capacités d'infiltration des eaux de pluie dans le sol. Une nouvelle opportunité de développer les surfaces végétalisées.



Un espace vert près du carrefour qui peut jouer le rôle de refuge ou zone relais. A priori aucun usage actuellement. Les écosystèmes en place, aussi communs soient-ils, sont de petits réservoirs permettant d'améliorer le fonctionnement écologique des futurs aménagements.



Large espace bitumé au niveau du carrefour créant une coupure entre le boulevard du temple et l'Allée Laguilhonie. Cet espace empêche certaines espèces à mobilité terrestre de se déplacer.

### Synthèse du diagnostic et des enjeux écologiques

**Le parc départemental de la Fosse Maussoin : un cœur de nature séquano-dyonisiens en devenir, présentant d'ores et déjà des enjeux qui sont ici sous exploités :**

- > Déploiement du parc départemental de la Fosse Maussoin au-delà de ses limites en profitant de larges espaces sous-utilisés.
- > Création de liens écologiques entre le parc et les jardins des riverains.
- > Valorisation des espaces verts par des aménagement et pratiques d'entretiens favorisant la biodiversité.

Le parc départemental de la Fosse Maussoin est à dominance forestière, isolé mais à proximité du massif de Bondy et d'autres petits espaces forestiers environnant (notamment la carrière au sud-ouest). L'enjeu majeur est donc le lien forestier, absent ou épars (quelques vieux jardins environnant). La Dhuis, toute proche, est assurément la solution permettant de renforcer ce lien.



Deux sous-tronçons relient le parc départemental de la Fosse Maussoin et la Dhuis : T4.1 et T4.2. Ces deux sous-tronçons présentent un potentiel important d'amélioration écologique au regard de leur qualité actuelle ou des espaces inutilisés ou mal-utilisés.

Ce premier sous-tronçon offre de larges surfaces engazonnées ou bitumées sans fonction écologique (absence de continuité des différentes strates, quasi absence d'arbres ou autres arbustes à vocation alimentaire, quasi absence de refuges au sol, etc.).

L'espace en bordure de parc ne permet pas aujourd'hui d'identifier l'enjeu naturel de la Fosse Maussoin (Site Natura 2000 en particulier). Si le projet d'aménagement de la Fosse Maussoin - actuellement à l'étude - doit permettre de mieux affirmer cet enjeu, l'amélioration de cet espace doit aussi participer à la transition d'un espace vert urbain à un espace de nature. Soulignons ici la présence du Pic Mar (espèce de l'annexe 1 de la Directive Oiseaux), repéré plusieurs fois sur le quart sud du parc et qui pourrait y être nicheur.

La parcelle végétalisée au sud (au niveau du carrefour), peut constituer une zone refuge et un relai important pour la faune, en particulier la petite faune terrestre. Ce rôle prend de l'importance avec le large carrefour : de nombreuses espèces peuvent s'y réfugier le jour et envisager traverser le carrefour la nuit.

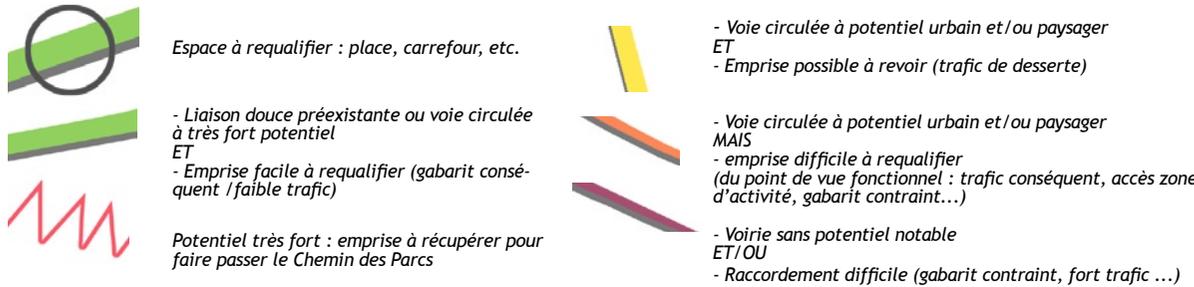
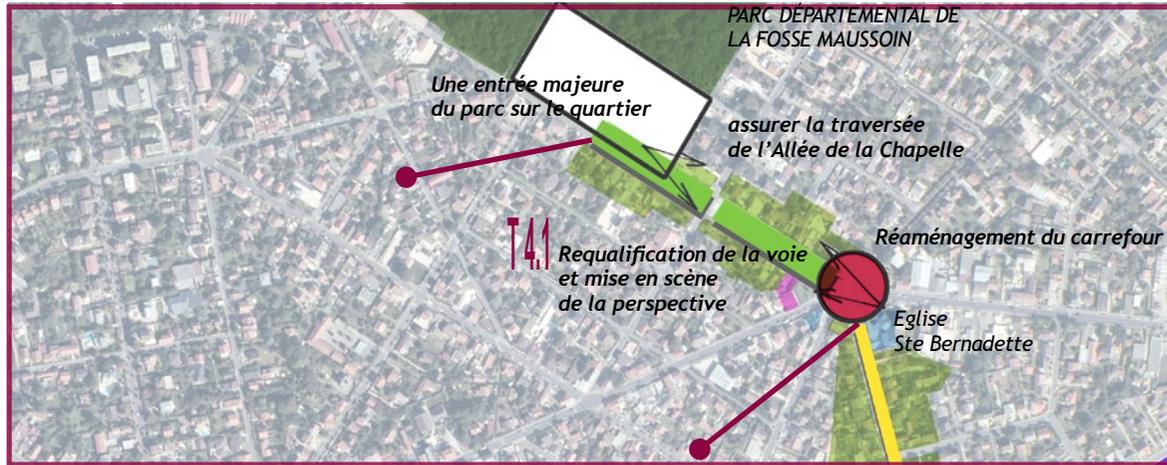


Redonner un espace vert aux riverains et un espace de transit et de vie à la faune et la flore ?



SYNTHÈSE DES ENJEUX MAJEURS ..... SYNTHÈSE DES ENJEUX MAJEURS ..... SYNTHÈSE DES ENJEUX MAJEURS .....

ENJEUX CHEMIN DES PARCS



**Synthèse pré-opérationnelle : premières orientations pour l'aménagement du Chemin des Parcs**

- > **Requalifier toute l'emprise de la voie** : rompre avec le caractère routier dominant aujourd'hui, redonner de la place et de la qualité à la liaison douce
- > **Assurer la continuité de parcours** : traitement des traversées sur l'allée de la Chapelle (RD 117), réaménagement global du carrefour Sainte Bernadette
- > **Revégétaliser les surfaces et apporter une cohérence paysagère et écologique au futur aménagement** (amélioration des palettes végétales, sensibilisation des riverains)

**Priorité et emprise d'intervention :**

- > Sous-tronçon significatif
  - > Potentiel paysager et écologique majeur
  - > Emprise facile à réaménager (large emprise disponible, faible trafic, liaison douce préexistante), hormis le carrefour
- => AMÉNAGEMENT PRIORITAIRE SUR TOUTE LA LARGEUR DE L'EMPRISE DU BOULEVARD**

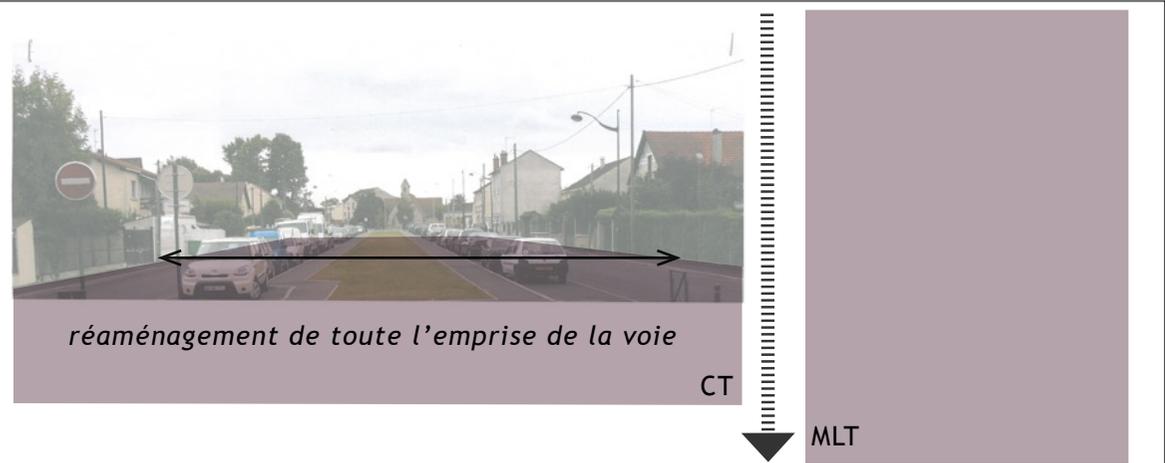
**Phasage**

**A court-terme : AMÉNAGEMENT PRIORITAIRE SUR TOUTE LA LARGEUR DU BOULEVARD (hors carrefour Sainte Bernadette)**

- > Intervenir tout de suite sur toute la largeur de l'emprise du boulevard
- > Dans un premier temps, marquer les traversées : allée de la Chapelle (RD 117) et carrefour Sainte Bernadette

**A moyen et long-terme :**

- > Intervenir sur l'ensemble du carrefour Sainte Bernadette





*Une courte séquence en coeur de pavillonnaire qui annonce déjà, par son emprise étroite et les expériences de plantations déjà réalisées, son potentiel de voie verte...*

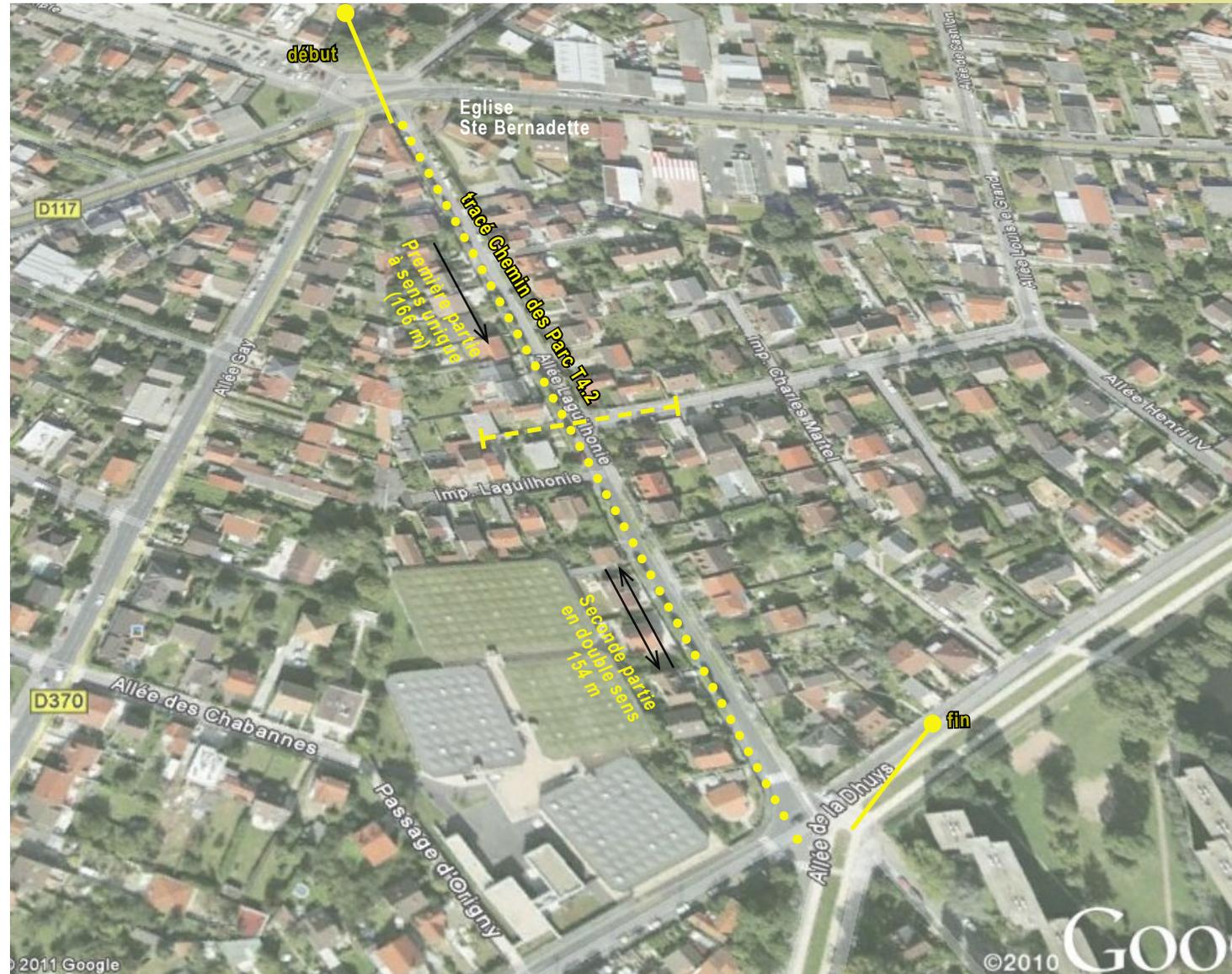
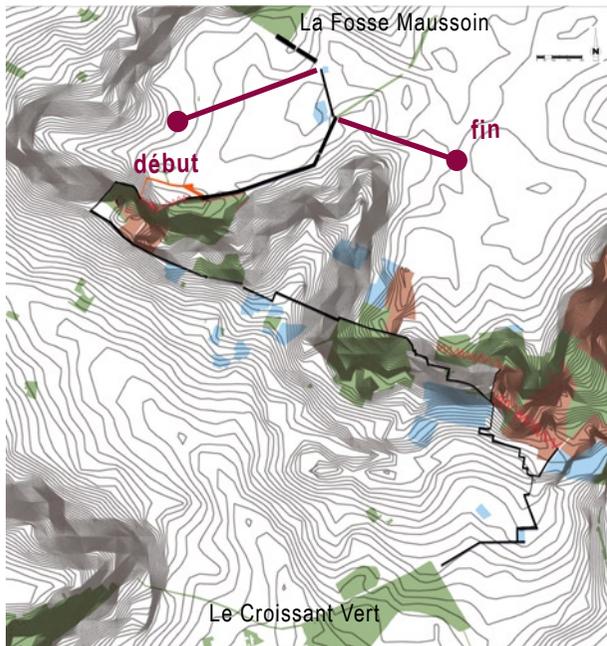


3- Légende



## Sous-tronçon T4.2 Allée Laguilhonie

Commune : Gagny  
 Domanialité : commune  
 Contexte : tissu pavillonnaire - jardins  
 Linéaire : 320 ml ~  
 Largeur emprise totale : 11 m ~



**Situation urbaine et paysagère / Ambiances : synthèse du diagnostic et enjeux**

**Une qualité et une ambiance végétale déjà présente dans ce quartier résidentiel qui conduit à la Dhuis :**

- > Conserver la qualité et l'ambiance végétale de cette allée tout en redonnant plus de place au piéton
- > Etendre la qualité de l'ambiance végétale sur l'ensemble de la séquence (passer la rue en sens unique sur toute la séquence)
- > Renouveler et enrichir le patrimoine végétal en place (arbres et strates intermédiaires)
- > Remettre en scène le débouché sur la Dhuis (ouverture)

la rue est calme et très plantée, les trottoirs très exigus : le piéton se rabat spontanément sur la chaussée



**LA PLACE DU PIÉTON DOIT ÊTRE CLARIFIÉE (voie à sens unique)**

**MOINDRE PRÉSENCE VÉGÉTALE DANS LA SECONDE PORTION (voie à double sens)**

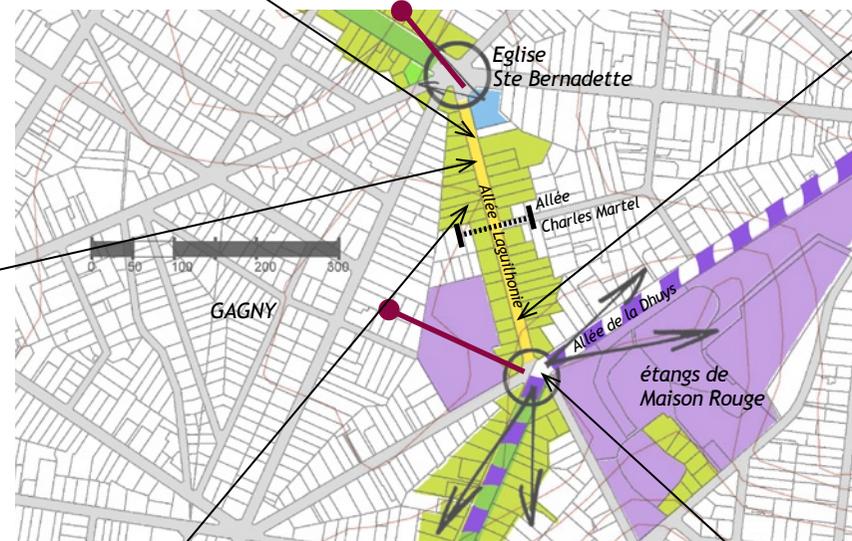


ambiance agréable de petite rue de desserte très végétalisée: arbres d'alignement, plantations en pied d'arbre qui isolent les trottoirs de la chaussée

**UNE TRÈS FORTE PRÉSENCE VÉGÉTALE DANS LA PREMIÈRE PORTION (voie à sens unique)**



atmosphère agréable de petite rue de desserte très végétalisée : arbres d'alignement, plantations en pied d'arbre qui isolent les trottoirs de la chaussée



**UN TISSU PAVILLONNAIRE DENSE**



les jardins privés participent pour partie à l'ambiance végétale du sous-tronçon

**UN DÉBOUCHÉ ABRUPT ET SANS CARACTÈRE SUR LA PROMENADE DE L'AQUEDUC DE LA DHUYS**

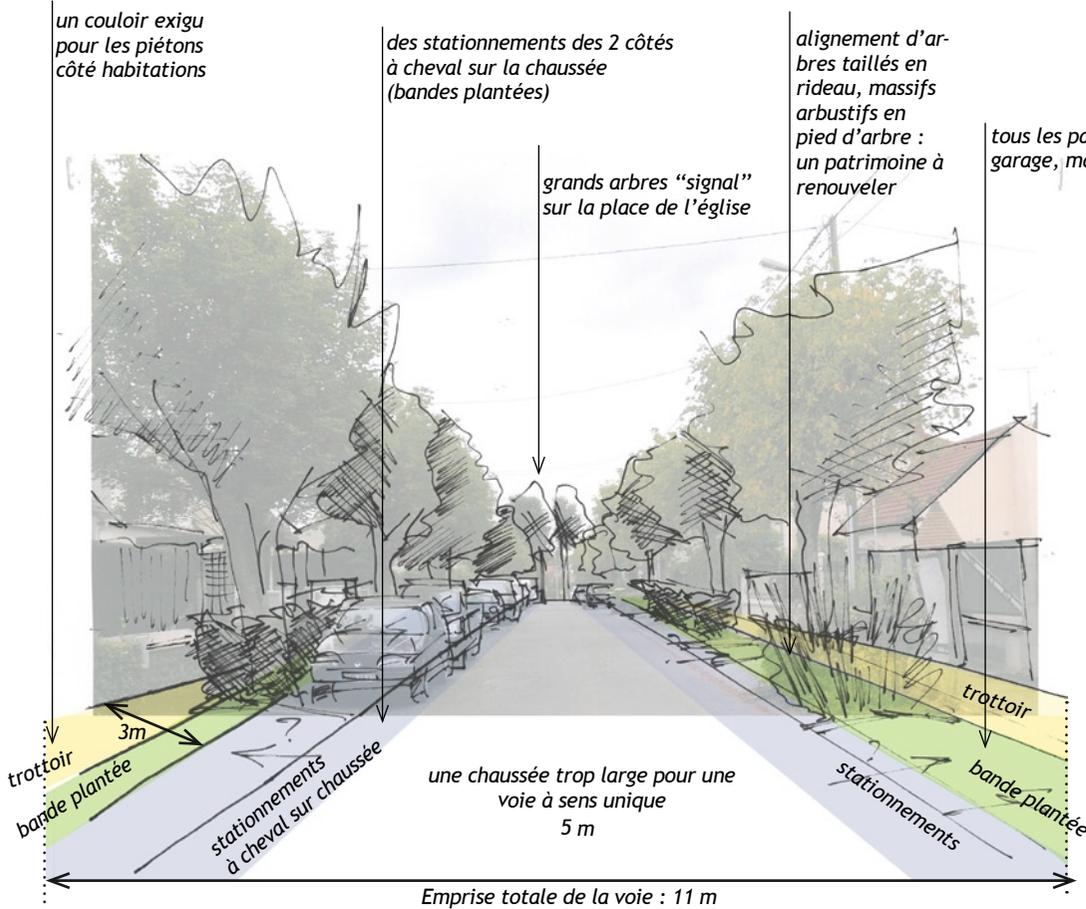


Aucun traitement particulier ne met en scène le débouché sur la Dhuis au niveau de la Maison Rouge et des étangs : une articulation à repenser

**Le linéaire : enjeux**

**Prédominance de la voiture : peu de place pour les modes doux**

- > Réorganisation des usages pour un parcours confortable et agréable. Revoir le profil en travers de l'ensemble de l'allée, repenser la place du piéton, la place de la voiture : vers un espace partagé ou espace de rencontre (le statut de desserte résidentielle le permettrait)
- > Continuité de traitement et d'ambiance sur l'ensemble de l'allée (étudier avec la ville le passage de la voie en double sens à une voie à sens unique dans la seconde partie)
- > Mise en scène du débouché de l'Allée sur la promenade de la Dhuis (un projet global à l'échelle du sous-tronçon 4.3)
- > Renouveler les arbres, revoir les plantations de la strate intermédiaire



**UNE AMBIANCE PROPICE AUX LIAISONS DOUCES :  
EN CONSERVER L'ESPRIT ET LE POURSUIVRE SUR L'ENSEMBLE DE L'ALLÉE  
TOUT EN REORGANISANT LE PARTAGE DE LA VOIRIE**

Malgré le côté plaisant des plantations, le piéton se trouve repoussé en pied de façades. Il s'agira de donner plus d'ampleur aux cheminements.



une alternance de végétaux en port libre et d'arbustes taillés à maintenir : elle évite la monotonie



juxtaposition de bandes piétonne / plantée / stationnement à moitié sur chaussée pour tout faire rentrer au "chasse-pied" sans trop empiéter sur la voie circulée : un petit côté "étriqué" à revoir ..







Partie nord aux abords du carrefour : transition vers un espace plus végétalisé.



Les continuités buissonnantes sont exclusivement horticoles, mais jouent néanmoins un rôle de petit refuge, voire de mini corridor à leur échelle. La ressource alimentaire y est quasiment inexistante.



Certains arbres sont dans un état sanitaire moyen. La voiture est renvoyée vers le centre de la rue sur cette section en sens unique facilitant les plantations sur les trottoirs. L'exemple à suivre pour gagner en surface végétalisée ?



Pied d'un arbre en partie planté d'horticoles et colonisé par des plantes adventices.



Coupe dans le linéaire arboré, probablement suite au non remplacement des arbres morts. La largeur des trottoirs est incohérente avec le trafic piéton. Une bonne raison de végétaliser les surfaces.



En section sud, les espaces végétalisés au sol sont quasi inexistantes. En revanche les arbres maintiennent une continuité.



Le carrefour sud avec la Dhuis est une coupure minérale forte, ne favorisant pas le transit de la faune. L'usage a priori limité des voies routières doit pouvoir permettre d'envisager une réaffectation des usages au profit des espaces verts.



Les clôtures de parcelles sont là encore relativement imperméables à la petite faune. Pourtant de nombreux jardins mériteraient d'être décloisonnés : ressource alimentaire importante, nombreux refuges, opportunité de sensibilisation aux bonnes pratiques de jardinage.

Les aménagements paysagers sont vieillissants et la voiture conserve une place importante. La coupe de certains arbres semble avoir permis une utilisation plus urbaine de l'espace (stationnement des voitures, poubelles, etc.), en créant des discontinuités dans les strates végétale. Il apparaît urgent d'intervenir afin de conserver et renforcer l'intéressant schéma végétal de cette rue. Une redistribution de l'espace (passage en sens unique sur l'ensemble de la rue, sensibilisation des riverains à l'utilisation de leurs parcelles pour le stationnement, etc.), peut permettre de végétaliser un peu plus encore la rue. Le T4.1 et le T4.2 joueront ainsi un rôle essentiel dans la reconnexion de la Fosse Maussoin avec la Dhuis. La continuité des strates végétales est une condition au bon fonctionnement écologique des espaces traversés par le Chemin des Parcs.

### Synthèse du diagnostic et des enjeux écologiques

**Le double visage de ce sous-tronçon fonction de son aménagement et de son entretien illustre les pistes d'amélioration possibles :**

- > La section nord en sens unique présente caractère très végétal favorisant les continuités arborescentes et arbustives. Ambiance particulière : un exemple pour d'autres rues ?
- > La section sud, en double sens de circulation, présente des surfaces minéralisées plus importantes.
- > Environnement riverain relativement vert du fait de la densité de jardins et de la proportion jardin/bâti importante.

## SYNTHÈSE DES ENJEUX MAJEURS ...SYNTHÈSE DES ENJEUX MAJEURS ...SYNTHÈSE DES ENJEUX MAJEURS ...

**Synthèse des enjeux paysagers et écologiques**

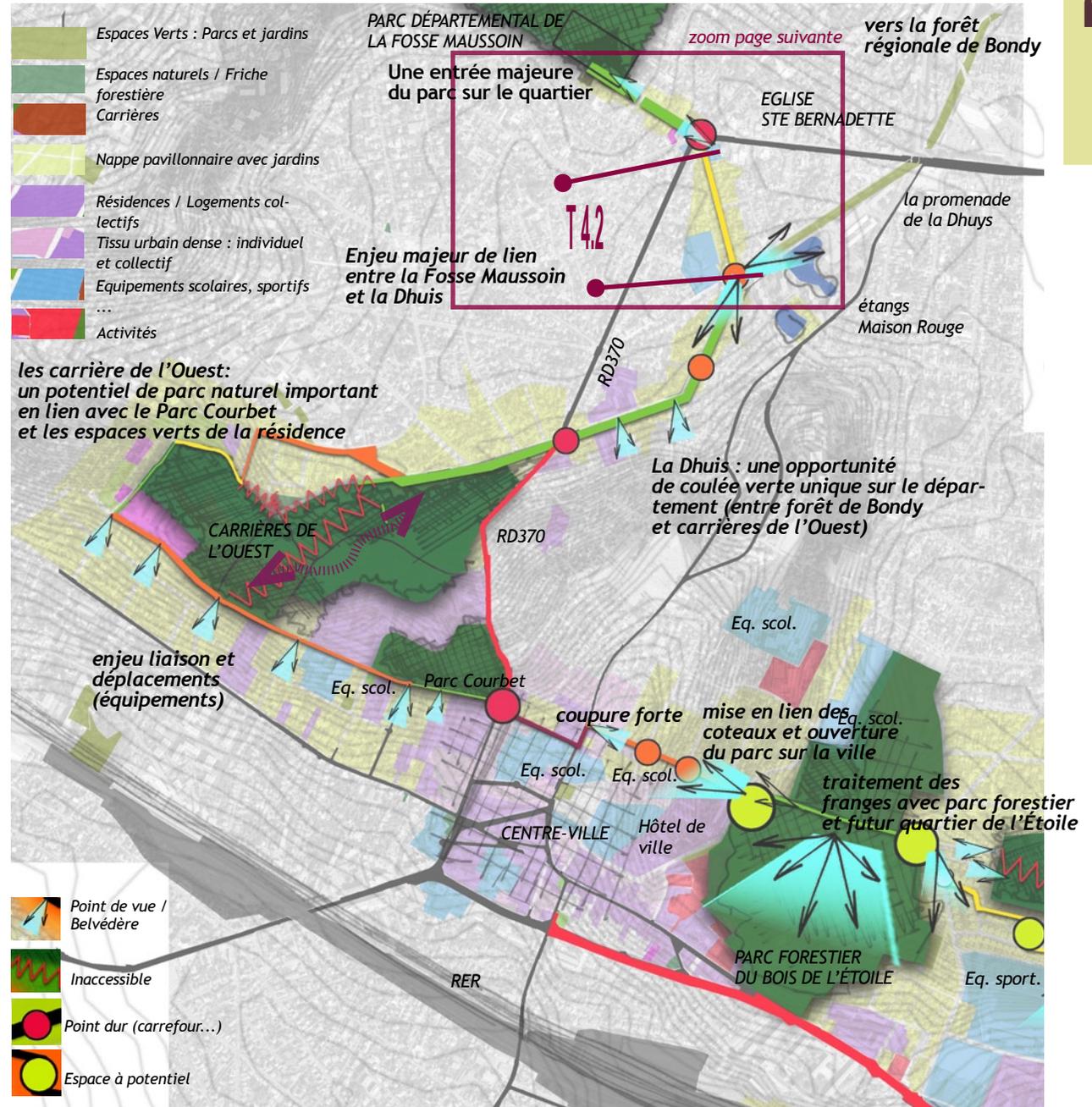
**Enjeu majeur de coulée verte depuis le Parc départemental de la Fosse Maussoin jusqu'à la Dhuis, en lien avec les autres espaces naturels dont la forêt régionale de Bondy au Nord :**

> **Reconnecter la Dhuis au Parc départemental de la Fosse Maussoin et à la coulée verte qui sera créée entre le parc et l'Eglise Ste Bernadette**

> **Conserver la qualité et l'ambiance végétale de cette allée tout en redonnant plus de place au piéton; étendre la qualité de l'ambiance végétale sur l'ensemble de la séquence, création de liens avec les parcelles riveraines**

> **Remettre en scène le débouché sur la Dhuis : réaménagement du carrefour dans le cadre d'un projet d'ensemble sur la promenade, avec traitement des franges avec la Résidence de la Maison Rouge notamment (limites, accès, étangs ...)**

> **Assurer confort et lisibilité aux déplacements doux par un nouveau partage de la voirie (voie partagée?) : redonner de l'aisance aux trottoirs, partage cycle/voitures sur chaussée, passage en sens unique sur toute la longueur de l'allée**

**ENJEUX URBAINS, PAYSAGERS ET ÉCOLOGIQUES****Coordination à prévoir avec projets existants et futurs**

> **projet existant : néant**

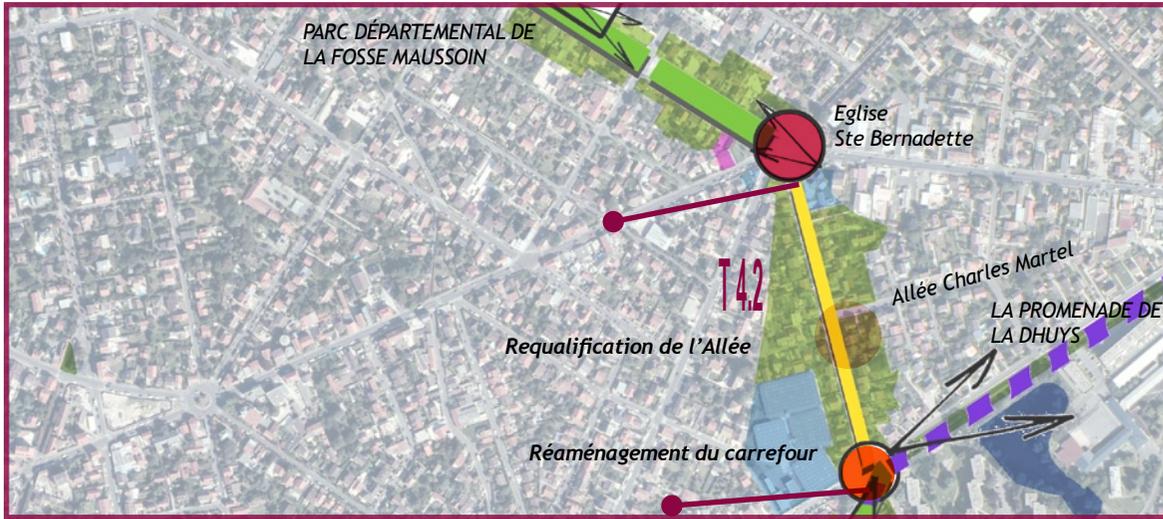
> **projet à encourager :**

> Réaménagement du carrefour avec la promenade sur la Dhuis (marque le changement d'échelle et d'ambiance entre la venelle résidentielle et la grande échelle de la promenade de la Dhuis)

> Etudier rapidement avec la ville de Gagny la possibilité de passer en sens unique sur toute la longueur de l'Allée (gabarit assez étroit)

SYNTHÈSE DES ENJEUX MAJEURS ...SYNTHÈSE DES ENJEUX MAJEURS ...SYNTHÈSE DES ENJEUX MAJEURS ...

ENJEUX CHEMIN DES PARCS



**Synthèse pré-opérationnelle : premières orientations sur l'aménagement du Chemin des Parcs**

- > Requalification de l'Allée sur toute son emprise et de manière cohérente sur tout son linéaire : revêtements, traitement des accès, gestion des stationnements, patrimoine végétal à renouveler en l'enrichissant (strate hausse et plus basses...)
- > Améliorer les continuités au sein de chaque strate végétale en développant le modèle paysager de la partie nord de ce sous-tronçon.
- > Marquer la continuité de parcours : traversées de l'Allée Charles Martel et carrefour avec la promenade de la Dhuy

 <p>Espace à requalifier : place, carrefour, etc.</p>	 <ul style="list-style-type: none"> <li>- Voie circulée à potentiel urbain et/ou paysager ET</li> <li>- Emprise possible à revoir (trafic de desserte)</li> </ul>
 <ul style="list-style-type: none"> <li>- Liaison douce préexistante ou voie circulée à très fort potentiel ET</li> <li>- Emprise facile à requalifier (gabarit conséquent / faible trafic)</li> </ul>	 <ul style="list-style-type: none"> <li>- Voie circulée à potentiel urbain et/ou paysager MAIS</li> <li>- emprise difficile à requalifier (du point de vue fonctionnel : trafic conséquent, accès zone d'activité, gabarit contraint...)</li> </ul>
 <p>Potentiel très fort : emprise à récupérer pour faire passer le Chemin des Parcs</p>	 <ul style="list-style-type: none"> <li>- Voirie sans potentiel notable ET/OU</li> <li>- Raccordement difficile (gabarit contraint, fort trafic ...)</li> </ul>

**Priorité et emprise d'intervention :**

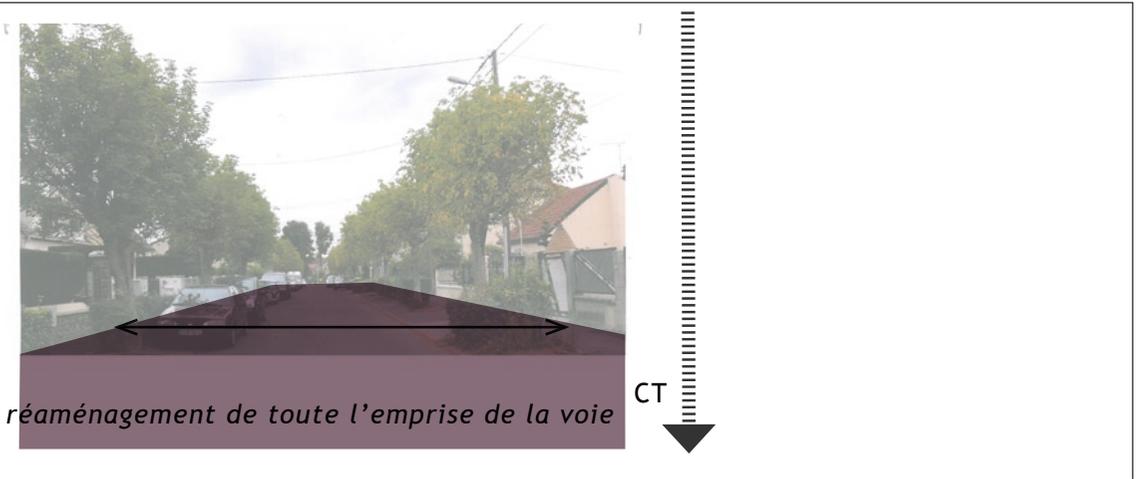
- > Sous-tronçon très important
- > Potentiel paysager et écologique majeur
- > Voirie de desserte facile à réaménager (du point de vue fonctionnel)

**=> AMÉNAGEMENT PRIORITAIRE SUR TOUTE LA LARGEUR DE L'EMPRISE DE LA VOIRIE**

**Phasage**

**A court-terme :**

- > Intervenir tout de suite sur toute la largeur de l'emprise
- > Marquer les traversées ( de l'Allée Charles Martel ) et aménager le carrefour avec l'Allée de la Dhuy

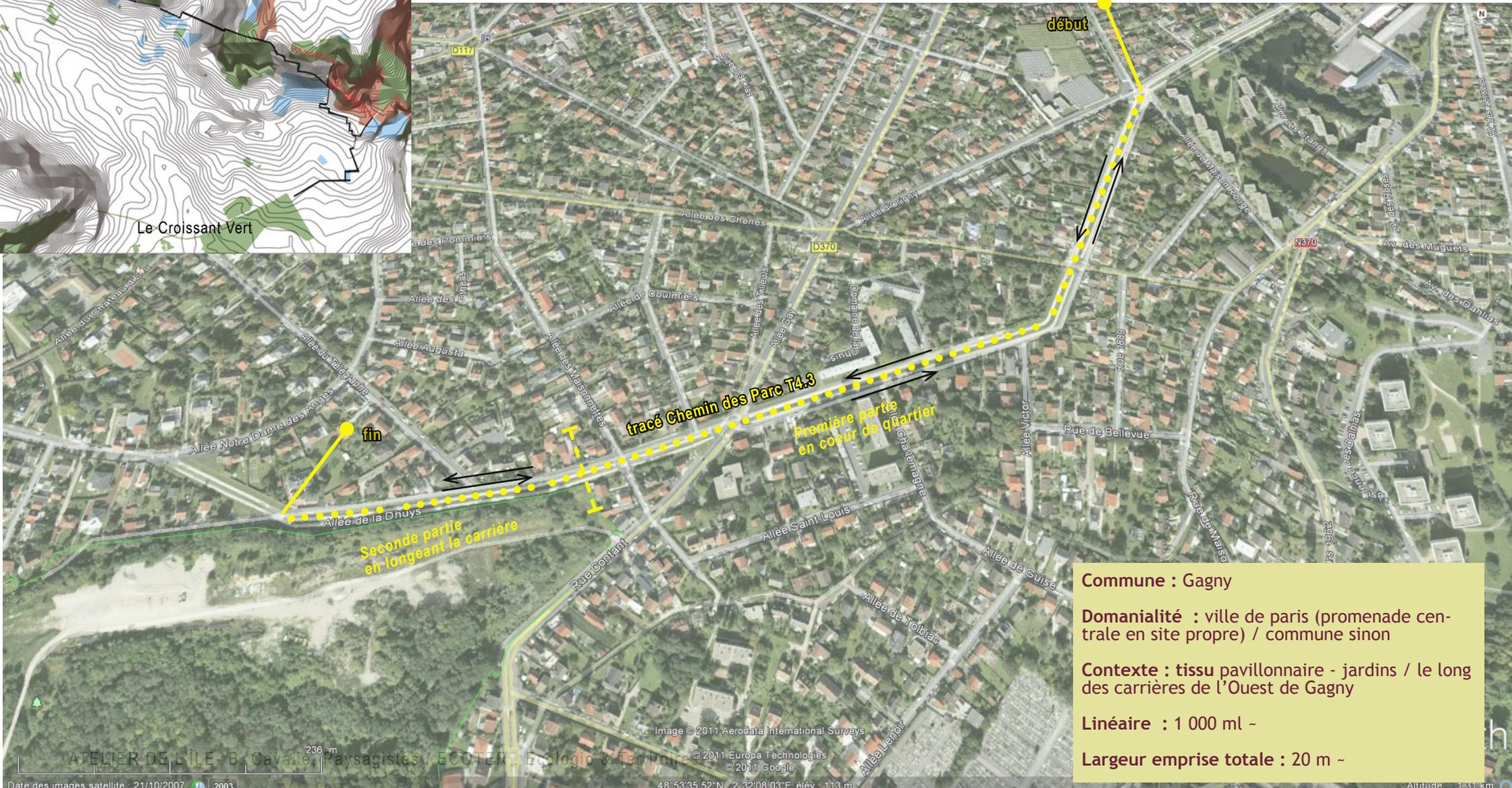




*Une grande promenade déjà investie par les riverains, l'échelle d'un grand linéaire structurant à l'échelle du territoire, un contexte de qualité (espaces verts, parcs et étangs, boisements, ancienne carrière à ré-affecter pour partie, de beaux arbres privés ...), un caractère boisé et des vues sur le lointain et en contrebas, qui contrastent fortement avec les séquences précédentes et en font un moment paysager fort du parcours.*



## Sous-tronçon T4.3 Sur l'aqueduc de la Dhuis



**Commune :** Gagny

**Domanialité :** ville de paris (promenade centrale en site propre) / commune sinon

**Contexte :** tissu pavillonnaire - jardins / le long des carrières de l'Ouest de Gagny

**Linéaire :** 1 000 ml -

**Largeur emprise totale :** 20 m -

**Situation urbaine et paysagère / Ambiances : synthèse du diagnostic et enjeux**

*Une grande liaison verte à l'échelle du département, une réserve de ciel en coeur d'urbanisation (espace non aedificandi), une situation en rebord de plateau (vues)*

- > L'opportunité unique de constituer une voie verte à l'échelle départementale, support de liaisons structurantes bien au delà du tronçons étudié
- > Renforcer le caractère arboré du site par un aménagement beaucoup plus riche qui, tout en conservant cette trouée lumineuse, vienne agrémenter et rythmer la promenade (1km)
- > Mettre en scène les vues en contrebas (rebord de plateau du massif de l'Aulnoye), la carrière boisée, le Parc et les étangs de Maison Rouge
- > Mettre en scène le rapport au boisement de la carrière (dans l'attente d'un projet de Parc sur le site ?) : récupérer une bande boisée et installer un paysage de lisière...
- > Assurer l'articulation et la continuité de parcours depuis l'allée Laguilhonie
- > Réduire le gabarit des allées de desserte et (plus tard) leur traitement (caractère moins routier) pour limiter l'impact visuel des voitures qui stationnent sur l'espace public et donner à la promenade l'échelle qui lui sied
- > Renouveler et enrichir le patrimoine végétal, de pauvre qualité sur l'ensemble de la séquence (Zone Natura 2000)

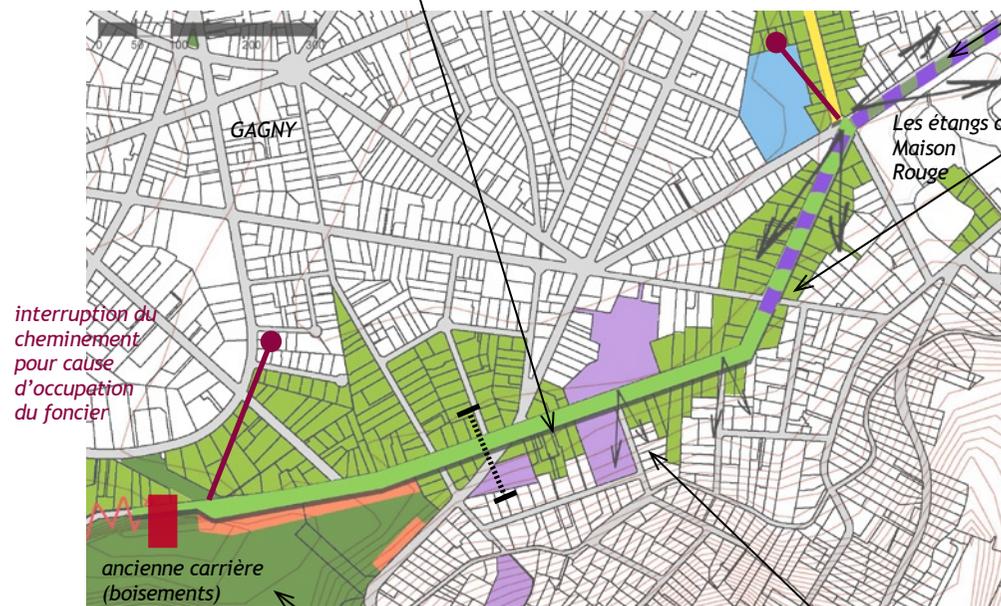


*Une grande liaison verte déjà appropriée par les promeneurs : une emprise large et lumineuse, bordée de petites rues de desserte, qui se déroule à perte de vue. Au loin, la carrière boisée attire le promeneur.*

**UNE EMPRISE LARGE ET DEGAGEE EN COEUR DE QUARTIER ARBORE (1ère portion : logements de part et d'autre)**



*A l'amont, les grands espaces arborés et les étangs de la Maison Rouge confortent le potentiel de grande coulée verte de l'Allée de la Dhuy (voir à ce titre le rattrapage possible du tronçon T3)*



*interruption du cheminement pour cause d'occupation du foncier*

*ancienne carrière (boisements)*

**TISSU PAVILLONNAIRE ET COLLECTIFS**

*Une nappe pavillonnaire dense mais une impression très végétale : de beaux et vieux arbres accompagnent la promenade sur la Dhuy. Le traitement de la limite public/privé pourrait être plus riche et plus naturelle (haies, pieds de clôture...) et participer de l'ambiance de la promenade*



**LE CARACTERE BOISE SE RENFORCE ( 2de portion le long d'une ancienne carrière)**

*Le caractère calme et naturel se renforce (voie de desserte d'un seul côté, l'Allée en lisière de la friche arborée de l'ancienne carrière de l'Ouest*



**DES POINTS DE VUE SUR LES LOINTAINS**

*Le tracé sur la Dhuy suit une courbe de niveau en haut de coteau : les rues transversales ouvrent des vues sur les coteaux d'en face*



**Le linéaire : synthèse du diagnostic et enjeux**

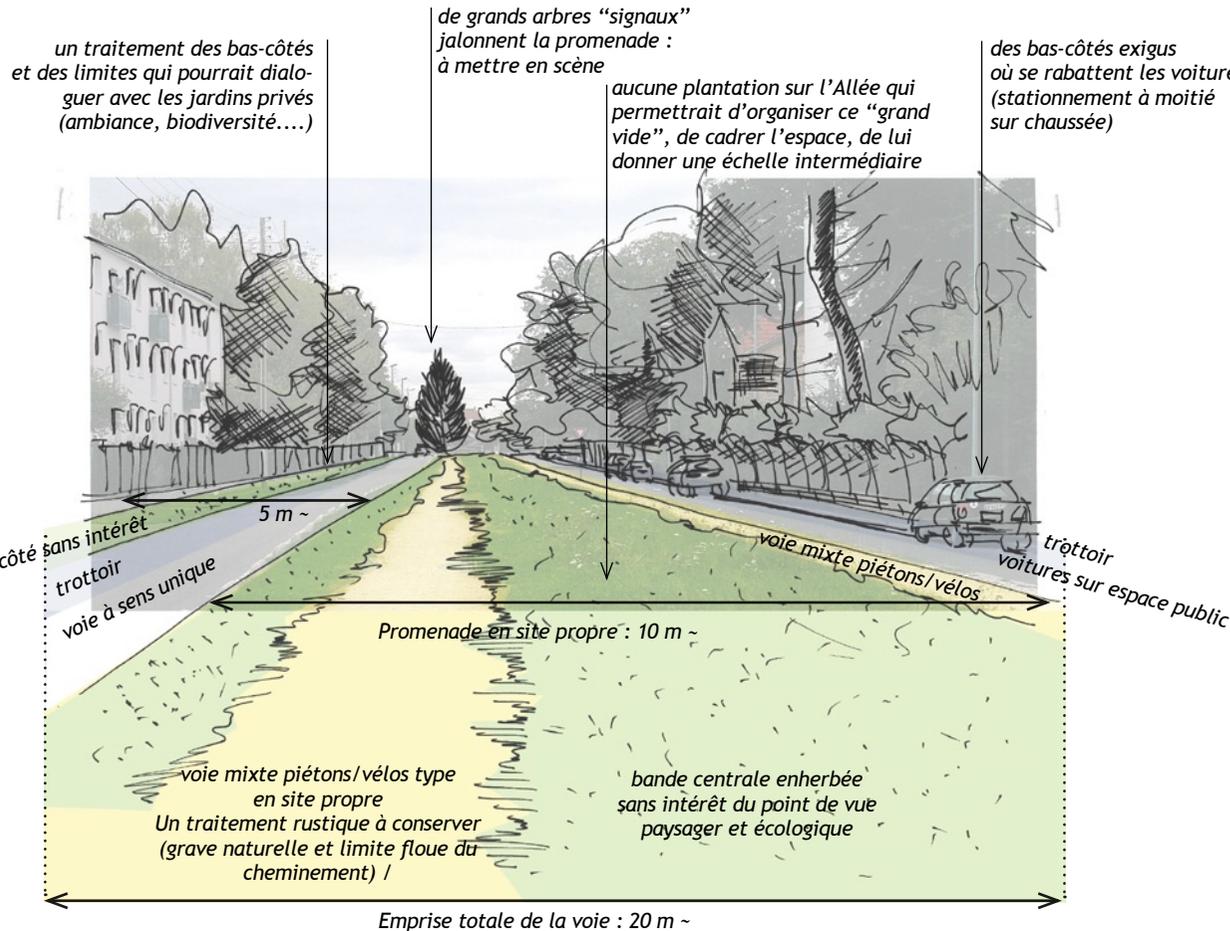
**Un fort contraste entre le potentiel de cette coulée verte et son aménagement actuel**

- > Revoir le profil en travers de l'ensemble de l'Allée de la Dhuy (contraintes ouvrage enterré?) : place de la voiture (stationnements, voies de desserte pure), réorganiser les cheminements et les surfaces plantées (emprise, matériaux, palette végétale ...), traitement des franges avec le bâti (pavillons, espaces verts collectifs...)
- > Donner une échelle intermédiaire au piéton
- > Revoir le traitement du carrefour au niveau de la maison Rouge, ainsi que les différentes traversées (un projet global à l'échelle du sous-tronçon 4.3)



Un marquage des carrefours trop sophistiqué (des vagues pour évoquer l'eau en sous-face?) et quelque peu daté, une interruption des cheminements au profit de la voirie et d'un mobilier de protection grossier : un aménagement à revoir dans son ensemble ...

**LA PROMENADE RÉGIONALE DE L'AQUEDUC : UN AMÉNAGEMENT NI DANS L'ESPRIT NI À L'ÉCHELLE DU SITE**



**DES CARREFOURS AU TRAITEMENT ROUTIER INTERROMPENT LA PROMENADE : DES CONTINUITÉS À AFFIRMER**

L'articulation de la promenade de la Dhuy avec l'allée Laguionie (au niveau de la Maison Rouge) est un peu dure : mobilier grossier et inutile de dissuasion contre les véhicules à moteur) : une articulation à revoir

Le croisement avec la RD 370, une voie départementale à fort trafic, pas de feu : un carrefour à aménager



Priorité semble donnée aux voitures même quand le trafic ne le justifie pas. Un caractère routier à gommer, des continuités piétonnes à affirmer dans le traitement des traversées.

**LE CARACTÈRE AUSTÈRE DE L'AMÉNAGEMENT DE LA PROMENADE ELLE-MÊME CONTRASTE AVEC L'AMBIANCE FORESTIÈRE DU SITE**



Des surfaces minérales peu valorisées, des espaces aux usages imprécis et une trouée minéralisée qui pourrait, au contraire, jouer le rôle de lien végétal. Sur un axe de plus de 30 mètres de large, moins de 5 mètres sont réservés à une pelouse.



Une gestion différenciée peu lisible et surtout peu favorable à la faune et à la flore.



Un linéaire de très grandes surfaces au potentiel notable, parmi les plus intéressants à valoriser pour le Chemin des Parcs en Seine-Saint-Denis.



Vieux arbres chez les riverains offrant des cavités et zones de nidification de qualité. Lien absent avec la partie végétale de la Dhuis située entre deux voies routières.



Mur infranchissable pour la petite faune : cloisonnement des espaces. Pourtant ces vieux jardins sont autant de mini-écosystèmes qui pourraient être utilisés pour « ensemençer » le Chemin des Parcs.



De nombreux jardins présentant de vieux arbres et des refuges pour la faune.



Des aménagements urbains qui pourraient laisser place à une valorisation écologique plus douce et naturelle.



En bordure de carrière : une valorisation future de cet ancien espace d'extraction de matériaux ? L'absence de route en partie sud de la Dhuis facilite les connexions écologiques avec la carrière.

### Synthèse du diagnostic et des enjeux écologiques

**Potentiel remarquable et inexploité, pour la création d'une coulée verte d'intérêt départemental voire régional :**

- > Connexion possible et de qualité entre le massif de Bondy, la carrière et le parc départemental de la Fosse Maussoin.
- > Relais écologiques intéressants sur les parcelles riveraines, notamment quelques vieux arbres remarquables.
- > Développer et diversifier les structures végétales.

**Objectif coulée verte ? Une opportunité unique au sein du département de la Seine-Saint-Denis.**



La Dhuis :

*L'opportunité d'un corridor écologique d'envergure régionale*

La Dhuis est l'opportunité rare - au fil du Chemin des Parcs et en tissu urbain dense - d'atteindre un objectif complexe, mais souhaité par le Département : la création de corridors écologiques. En l'état, la Dhuis joue un rôle sommaire. Seuls les petits invertébrés adaptés aux milieux herbacés - fréquemment entretenus - s'en satisfont. Mais la surface disponible permet d'envisager un scénario plus qualitatif et fonctionnel.

Créer un corridor écologique ne signifie pas l'absence d'aménagements urbains ou le boisement total de la Dhuis. L'objectif est plutôt de rationaliser les surfaces artificielles, de complexifier les strates végétales afin d'offrir à la faune « le gîte et le couvert » ainsi que les structures qui permettront son déplacement.

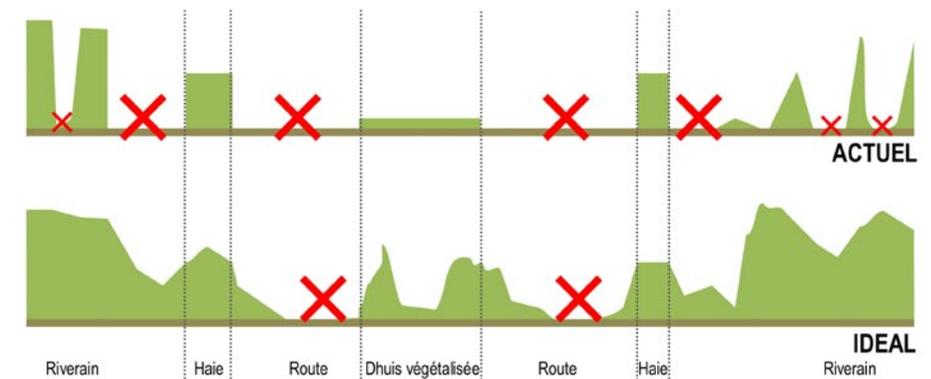
La création de ces nouvelles strates herbacées, buissonnantes et arborescences doit viser les continuités en évitant les espaces de transition brusque. A terme c'est la gestion qui favorisera le développement d'une flore plus riche.

Les abords de la Dhuis sont par ailleurs constitués de parcs et jardins dont certains sont de qualité remarquable. Ce sont autant d'espaces refuges qui sont actuellement isolés de la Dhuis par des voies de circulation, des clôtures hermétiques, des bâtiments, voire une gestion non appropriée. Une seconde opportunité s'offre ici : élargir la Dhuis d'un point de vue écologique en profitant de ces espaces verts.

Les deux dessins suivants présentent schématiquement les continuités végétales (en vert) :

Le premier est représentatif de l'existant : la Dhuis largement artificialisée présente des coupures importantes (croix rouges) dans le continuum végétal lui-même de faible qualité. Les jardins sont isolés et au sein des jardins les plantations sont souvent isolées au sein d'un gazon.

Le second schéma présente l'esprit vers lequel il serait idéal de se tourner : développer le végétal sur la Dhuis en variant les strates, sensibiliser les riverains à un entretien écologique de leurs parcelles et rapprocher les espaces verts publics des espaces verts privés.



SYNTHÈSE DES ENJEUX MAJEURS ...SYNTHÈSE DES ENJEUX MAJEURS ...SYNTHÈSE DES ENJEUX MAJEURS ...

**Synthèse des enjeux paysagers et écologiques**

**Potentiel remarquable et inexploité pour la création d'une coulée verte structurante et fonctionnelle du point de vue écologique à l'échelle du département, voire de la région, avec une connexion possible et de qualité entre le Massif de Bondy, le site des carrières de l'Ouest et le parc départemental de la Fosse Maussoin**

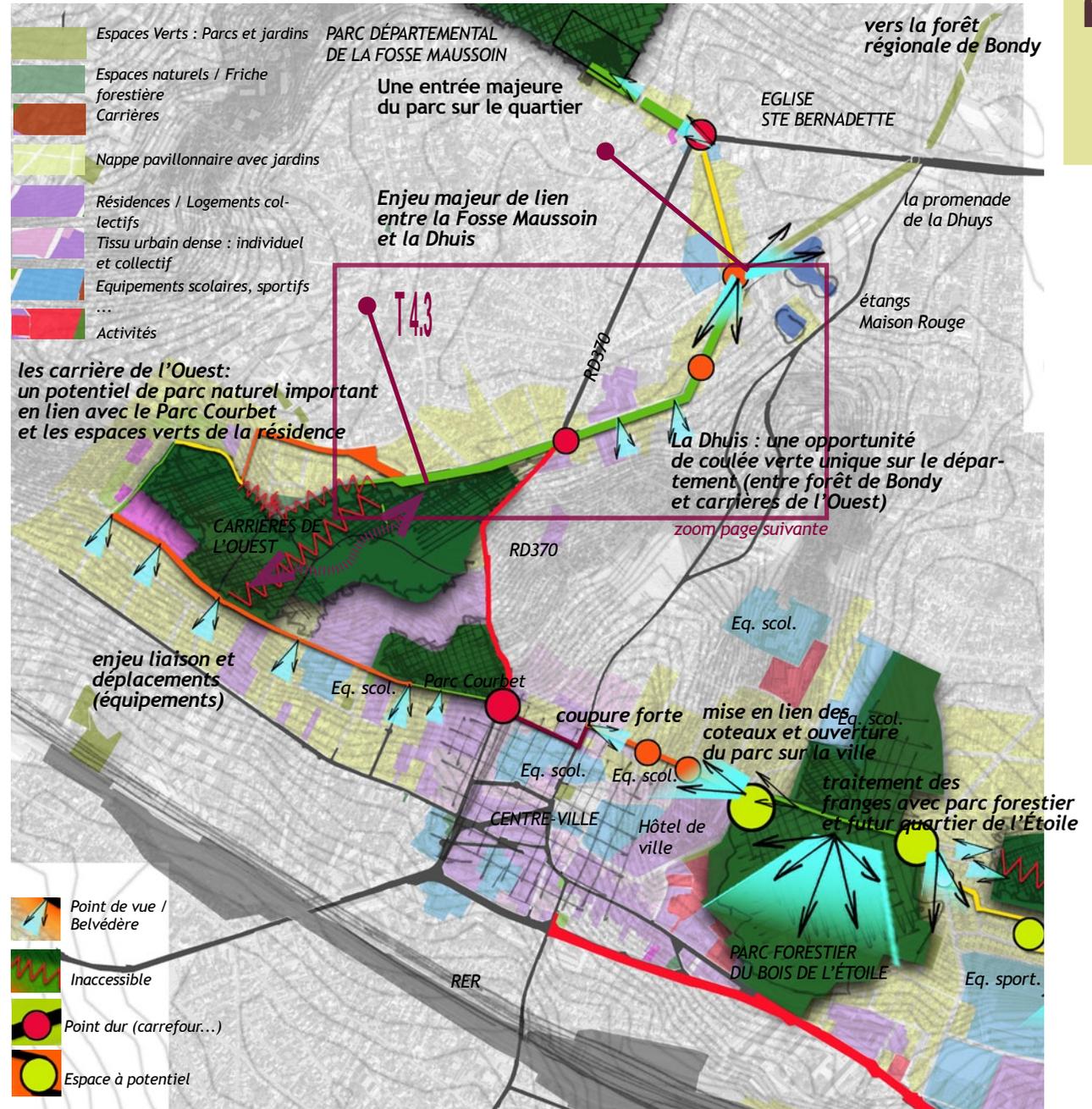
> **Redonner plus d'ampleur et de richesse à la promenade sur la Dhuis** qui dispose déjà d'un très gros potentiel (gabarit, contexte, jalonnement de parcs et de boisements et de parcs existants ou futurs (ancienne carrière), vues en contrebas ....

> **Quel projet sur les carrières ?** Penser le projet du Chemin des Parcs en cohérence avec le projet à mettre en place sur les boisements de l'ancienne carrières de l'Ouest

**Coordination à prévoir avec projets existants et futurs**

> **projet existant** : poursuivre le principe de l'aménagement proposé sur ce tronçon à l'amont vers la forêt de Bondy et récupérer le tronçon T3 (?)

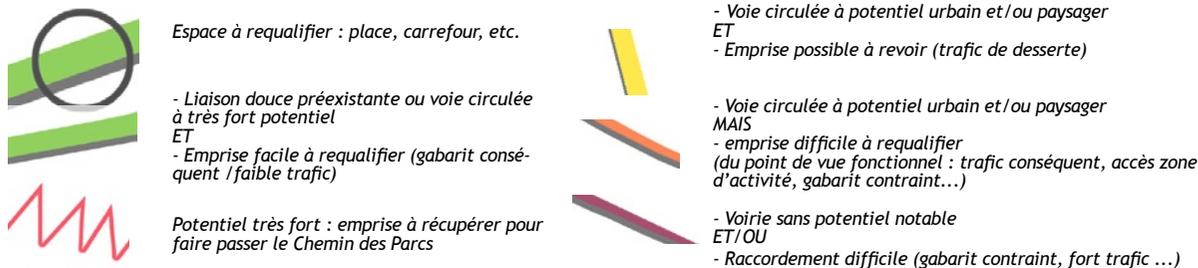
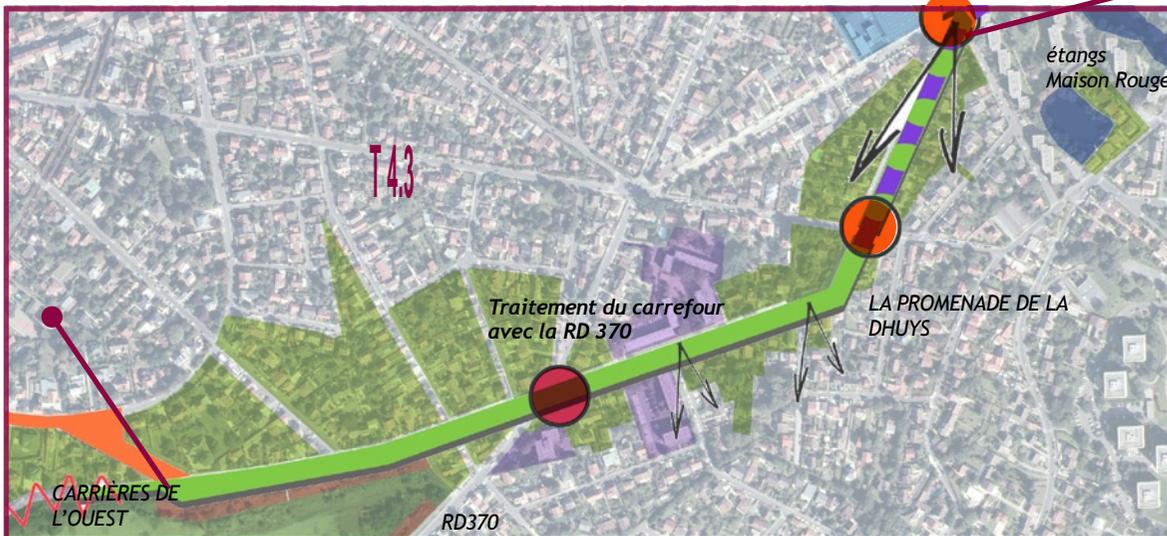
> **projet à encourager** : récupérer une bande boisée en limite de carrière (foncier départemental?) et à terme étudier l'aménagement d'un grand parc forestier sur tout ou partie de l'ancienne carrière (selon date de fin d'exploitation de la carrière et études du sous-sols)



ENJEUX URBAINS, PAYSAGERS ET ÉCOLOGIQUES

SYNTHÈSE DES ENJEUX MAJEURS ...SYNTHÈSE DES ENJEUX MAJEURS ...SYNTHÈSE DES ENJEUX MAJEURS ...

ENJEUX CHEMIN DES PARCS



**Synthèse pré-opérationnelle : premières orientations sur l'aménagement du Chemin des Parcs**

- > Donner plus de confort et de qualité aux déplacements doux par une réorganisation de l'emprise
- > Marquer la continuité de parcours aux traversées des rues et au niveau du carrefour avec la promenade de la Dhuis, avec la rue Contant (RD 370)
- > Requalifier l'Allée sur toute son emprise et de manière cohérente sur tout son linéaire : revêtements, traitement des accès, gestion des stationnements, plantations (strate haute et plus basses...)
- > Développer et diversifier les structures végétales, et créer du lien avec les jardins des parcelles riveraines.

**Priorité et emprise d'intervention :**

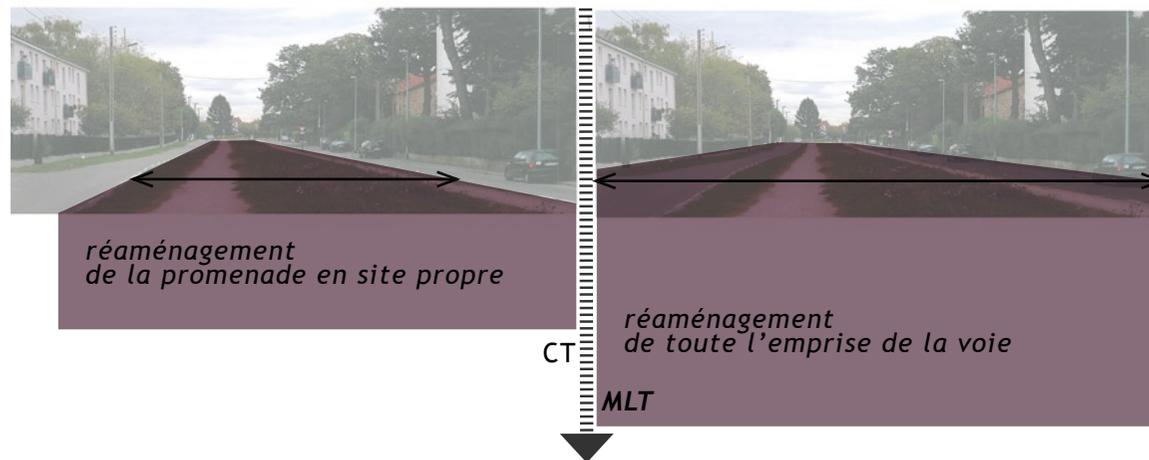
- > Sous-tronçon majeur
- > Potentiel paysager et écologique unique
- > Emprise centrale (promenade existante) et voies de dessertes latérales faciles à réaménager (du point de vue fonctionnel)

**=> AMÉNAGEMENT A TERME SUR TOUTE LA LARGEUR DE L'EMPRISE DE LA VOIRIE**

**Phasage**

**A court-terme : AMÉNAGEMENT PRIORITAIRE SUR LA PROMENADE CENTRALE EN SITE PROPRE**

- > Intervenir tout de suite sur la promenade centrale en site propre (en coordination avec l'AEV de la Ville de Paris)
- > Assurer les continuités de parcours, marquer les traversées



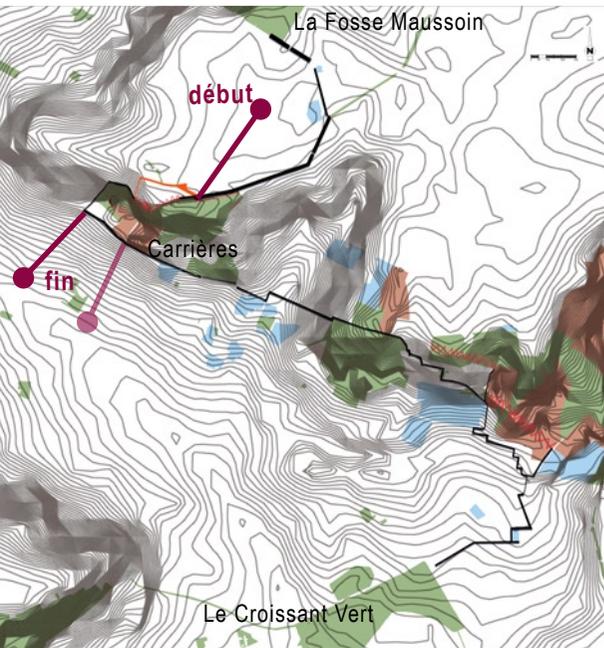


*Une séquence intimiste et sauvage qui contraste avec l'échelle et l'espace ouvert de l'Allée de la Dhuy. Elle en conserve toutefois la relation étroite à la friche forestière (carrière de l'Ouest) qu'elle longe en continu. Cette séquence donne aussi à lire la géographie mouvementée du sud du département : après avoir longé le rebord du plateau, le tracé proposé s'attaque à la pente (limite sud du massif de l'Aulnoye)*

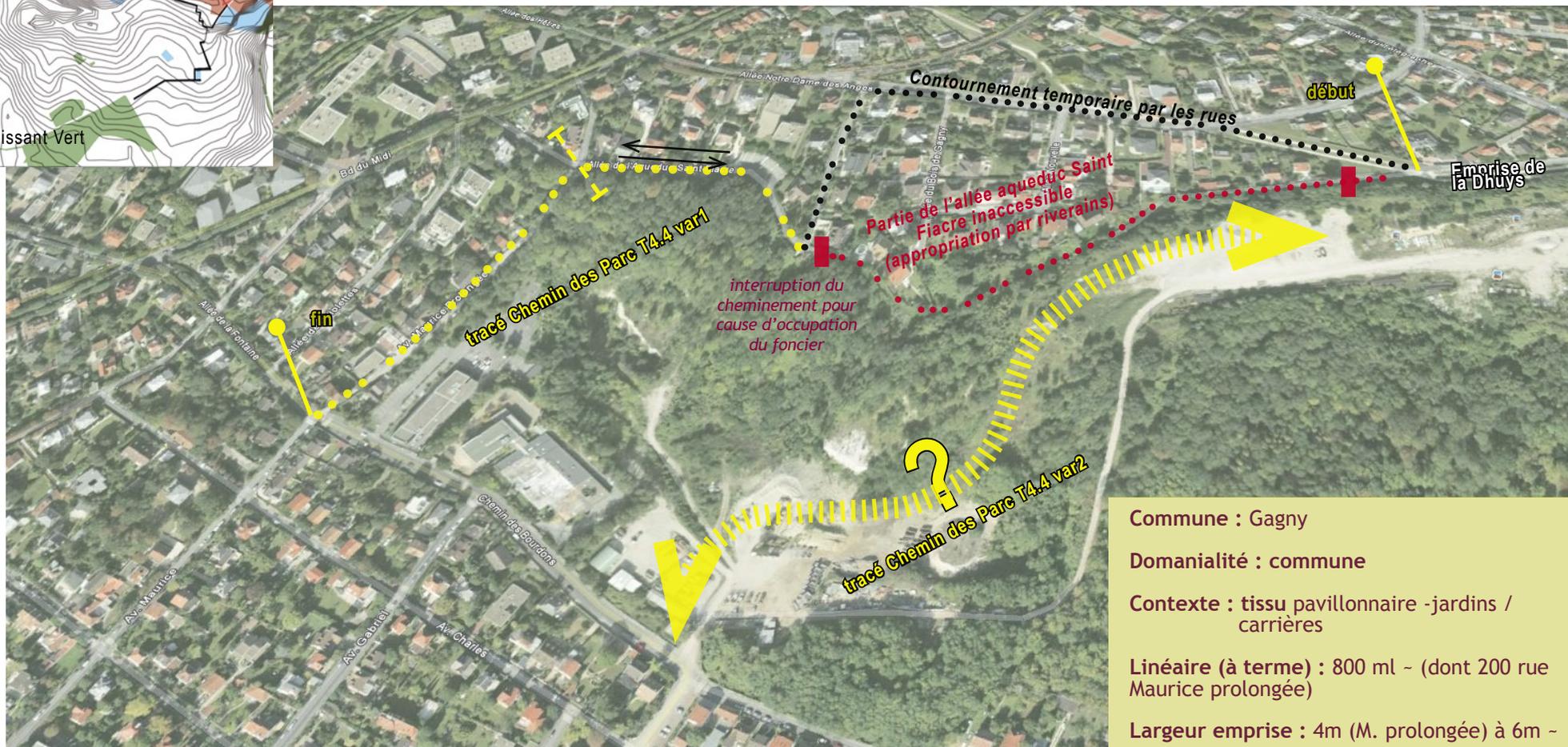


## Sous-tronçon T4.4

### Longer la carrière de l'Ouest (Allée Aqueduc St Fiacre et Maurice Prolongée)



Le sous tronçon T4.4 présente un grand intérêt paysager et écologique de par sa position en rebord de plateau (massif de l'Aulnoye) et la présence d'une carrière qui, comme d'autres dans cette zone de reliefs, a creusé le flanc du massif préservant une grande zone non lotie de bois et de friches. Longer la carrière, voire la traverser est un objectif de grand intérêt. Mais l'exploitation encore en cours de la carrière nous en a interdit la traversée. Nous conservons toutefois cette option de tracé pour le tronçon T4.4 pour l'avenir (variante 2 dite " Les Grands Coteaux" non explorée ici), d'autant que des chemins intérieurs existent déjà (rue de la Montagne Savart Prolongée, Chemin de l'aqueduc St Fiacre en limite de la Résidence des hauts Coteaux). L'appropriation de partie de l'Allée de l'Aqueduc Saint Fiacre par les riverains nous a empêché de l'explorer dans la totalité (voie figurant au cadastre). Nou□



Commune : Gagny  
 Domanialité : commune  
 Contexte : tissu pavillonnaire -jardins / carrières  
 Linéaire (à terme) : 800 ml - (dont 200 rue Maurice prolongée)  
 Largeur emprise : 4m (M. prolongée) à 6m -

**Situation urbaine et paysagère / Ambiances : synthèse du diagnostic et enjeux**

**Une proximité avec la friche arborée de la carrière de l'Ouest et une perception forte du relief**

- > Potentiel d'ouverture (dans un premier temps) et de mise en scène de la carrière en activité et de ses grands espaces boisés
- > Mise en scène du relief du secteur (coteaux du Massif de l'Aulnoye)
- > Renouvellement et enrichissement du patrimoine végétal : mettre en place un paysage spécifique de lisière dans la continuité de T4.3 (seconde partie)

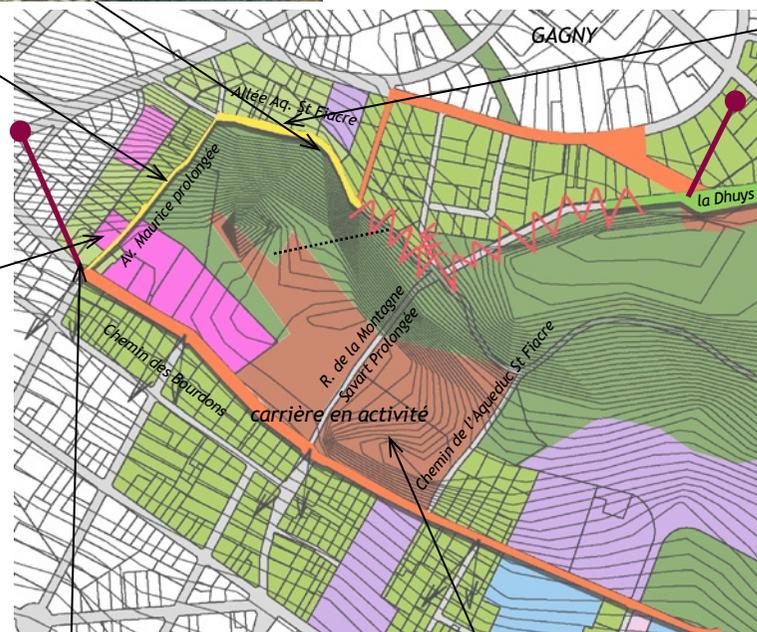


une sente entre jardins privés et forêt (carrière) : une échelle, un caractère, une qualité d'ombre à préserver

Le trou de la carrière : une épaisse frange boisée masque l'activité autour de la zone encore en exploitation en contrebas



**UNE ALLÉE DE DESERTE QUI LONGE ET DOMINE LE BOISEMENT DE LA CARRIÈRE EN CONTREBAS**



**UN TISSU PLUS MIXTE : ACTIVITÉS ET COLLECTIFS DISSÉMINÉS AU SEIN DU PAVILLONNAIRE**



la sente traverse un tissu et des ambiances de nature et de qualité diverses : jardins luxuriants, clôtures étanches, beaux murs végétalisés et belles façades ou ... ou barreaudages et parkings en enrobé déqualifiés. Une qualité à tirer vers le haut pour agrémenter le parcours.



**ZONE DE CARRIÈRE ENCORE EN ACTIVITÉ (coté Chemin des Bourdons)**

En arrière-plan, un paysage boisé de coteaux qui, en fin d'exploitation, représentera un site de grand intérêt pour le Chemin des Parcs (variante 2 à étudier à terme)



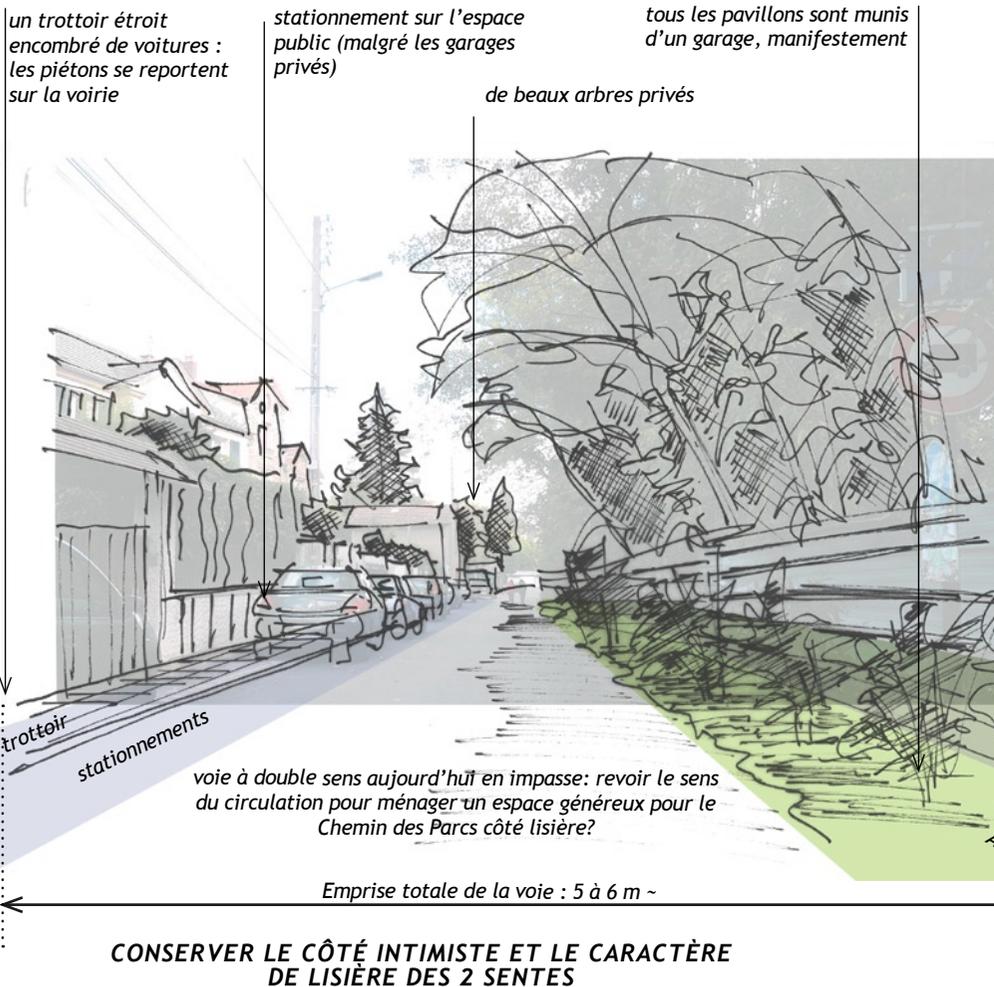
Un potentiel de promenade en lisière de l'espace boisé (futur parc?) et en balcon sur les anciennes carrières. Une manière de valoriser les espaces publics et naturels du quartier et les vues depuis les habitations riveraines (qui donnent aujourd'hui sur des clôtures étanches).



**Le linéaire : synthèse du diagnostic et enjeux**

**Le cheminement se protège de la friche forestière plus qu'il n'en tire partie**

- > continuité de parcours et de caractère de lisière sur les 2 sentes
- > malgré la pente importante sur l'avenue Maurice Prolongée, maintenir le passage piétons/cycles ici (un tracé moins raide en serpentant à flanc de coteau sera envisageable ultérieurement si le Chemin des Parcs traverse un jour le site de la carrière)
- > voir le traitement au débouché de Maurice prolongée sur St Fiacre pour limiter l'accès aux 2 roues motorisés?
- > revoir la place de la voiture (accéder aux parkings privés sans stationner sur l'espace public)



Entre jardins privés et friche forestière (carrière), un caractère à valoriser : traitement de lisière côté carrière, traitement végétal des limites public/privé, enrichissement de la palette végétale...



**UNE SENTE ÉTROITE, UNE PENTE RAIDE MAIS UN CHARME PROPICE AUX LIAISONS DOUCES ... MALGRÉ LA DIVERSITÉ DES FRANGES RIVERAINES**

En coeur des jardins privés : ménager l'intimité des riverains par un traitement végétal plus riche des limites public/privé, enrichissement de la palette végétale...



En limite de bâtiment d'activité, revoir le traitement des limites et la place de, voiture dans la sente.





L'Allée de l'Aqueduc St Fiacre condamnée. La section fermée constitue ainsi un passage végétalisé. Carrière fermée de palplanches.



Côté ouest, carrière fermée de palplanches limitant le développement d'une lisière de qualité. Haie d'arbustes sans intérêt pour la faune.



Descente de l'avenue Maurice prolongée. A nouveau les palplanches limitant la structuration de la lisière et les déplacements de la petite faune.



A mi-pente, jardins et petits bois favorables à la faune.



Ambiance boisée, nombreuses espèces à caractère invasif ou envahissant.



Mur de pierres, lierre aux qualités mellifères, haies denses favorables à la nidification des oiseaux.



Implantation de bureaux créant un isolat dans l'ensemble résidentiel mais des espaces verts qui peuvent être valorisés.



Constructions récentes avec murs de cloisonnement limitant les déplacements de la faune.

Les abords de la carrière et ses franges sont fortement colonisées par des espèces à caractère envahissant ou invasif. L'aménagement futur des espaces environnants doit intégrer cette composante afin d'éviter les propagations et si possible diminuer les surfaces touchées. Les secteurs de déchets sont à la fois des pièges pour la faune (risques de coupures, d'étranglements, de noyades, etc.), des perturbations des habitats d'espèces (perte de surface, déstructuration, chaboulement des itinéraires de chasse et de transit, etc.), et des sources de pollution importantes. Ces déchets et zones de dépôts sont nombreux aux abords et sur les franges de la carrière. L'aménagement doit intégrer le nettoyage de ces sites.

### Synthèse du diagnostic et des enjeux écologiques

**La carrière, qu'elle soit à terme ou non valorisée en espace naturel, est un atout pour le Chemin des parcs comme secteur refuge pour la faune et la flore :**

- > Valorisation de l'espace de la carrière même si celui-ci n'est pas maîtrisable de suite : il constitue aujourd'hui un espace riche pour la faune et la flore dans le contexte urbain.
- > Enjeux pour les milieux boisés et espèces affiliées.

**Le lien entre les espaces : la Dhuys, l'Allée de l'Aqueduc St Fiacre, l'avenue Maurice prolongée et les parcelles riveraines en jardins et parcs demande peu d'investissement pour être réalité :**

- > Une opportunité rare sur le département pour la création d'une large et longue coulée verte reliant des espaces naturels fonctionnels.
- > Nombreux jardins riverains de taille importante et richement arborés aux environs.



Un coteau majoritairement boisé d'assez grands arbres dans la partie nord.



Exploitation en cours avec une forte artificialisation du « fond de carrière ».



Pelouses relictuelles en arrière-plan ?



Nombreuses espèces à caractère envahissant.

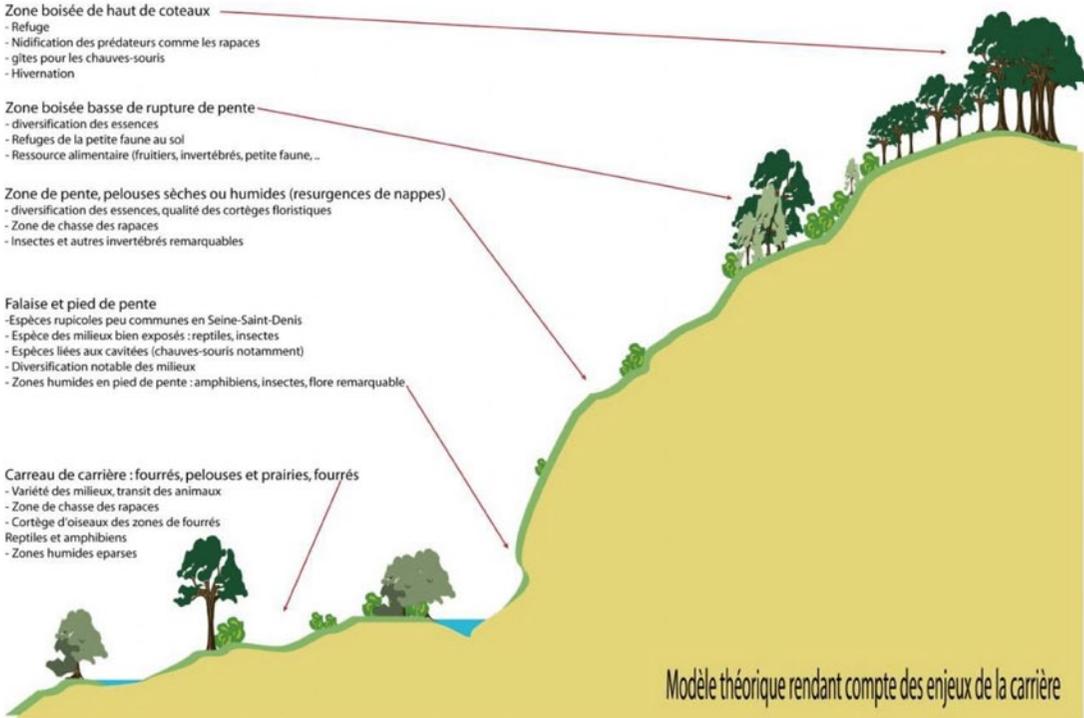
**Les carrières : des espaces souvent remarquables par leur originalité et leur biodiversité...**

Les carrières (en cours ou en fin d'exploitation), sont généralement des milieux très riches dans le sens où l'exploitation a permis de créer de nouveaux types de milieux (milieux pionniers des zones mises à nu, sols pauvres) et de nouvelles structures (pentes, falaises, cavités, cuvettes, etc.).

Les espèces animales adaptées à ces types de milieux s'y installent enrichissant notablement la biodiversité locale.

La carrière présente actuellement un profil intéressant : elle est déjà bien boisée en hauteur, quelques pentes offrent des milieux ouverts (pelouses, friches), mais qui semblent se fermer (développement notable d'espèces invasives en particulier). Le carreau est encore exploité par les activités humaines.

Cet espace, à l'image de la carrière suivante réaménagée, sont des milieux qui peuvent valoriser notablement les qualités écologiques du Chemin des Parcs.



**Synthèse du diagnostic et des enjeux écologiques**

**La carrière : un espace de vie pour la faune et la flore d'ores et déjà fonctionnel, qui a un rôle à jouer dans le chemin des parcs :**

- > Aménager la carrière ? Elle constitue en effet un espace suffisant (plus de 15 ha), pour la création d'un parc important à l'échelle départementale.
- > Liaisons possibles avec la Dhuis.
- > Valorisation des milieux relictuels de qualité (a priori pelouses de coteaux ?).

## SYNTHÈSE DES ENJEUX MAJEURS ...SYNTHÈSE DES ENJEUX MAJEURS ...SYNTHÈSE DES ENJEUX MAJEURS ...

**Synthèse des enjeux paysagers et écologiques**

**La carrière : un espace boisé dans la continuité de la Dhuis, du Parc Courbet et des Hauts Coteaux, un espace de vie pour la faune et la flore d'ores et déjà fonctionnel**

> Quel projet sur le site des carrières de l'Ouest de Gagny? Le site pose la question du projet qui sera porté par la commune : un nouveau Parc Forestier viendrait conforter la ceinture Est des grands Parcs du 93, en la faisant pénétrer via le tracé de la Dhuis un peu plus au coeur du département. **Dans cette réflexion, le Chemin des Parcs trouverait toute légitimité à passer par ce site d'intérêt paysager et écologique mais aussi historique et patrimoniale (exploitation du sol)**

**Var 1 : valorisation des franges**

> dans un premier temps, étudier la faisabilité de récupérer l'usage de l'intégralité de l'Allée de l'aqueduc St Fiacre, figurant au cadastre (déterminer les conditions de l'appropriation de l'espace public par les riverains : officielle? officieuse?) sinon essayer de récupérer une bande de terrain en limite Nord de la carrière pour poursuivre la voie verte en lisière de forêt.

> Renforcer les qualités de la lisière de la carrière.  
Créer du lien avec les jardins des parcelles riveraines.

**Var 2 : aménagement et valorisation de la carrière?**

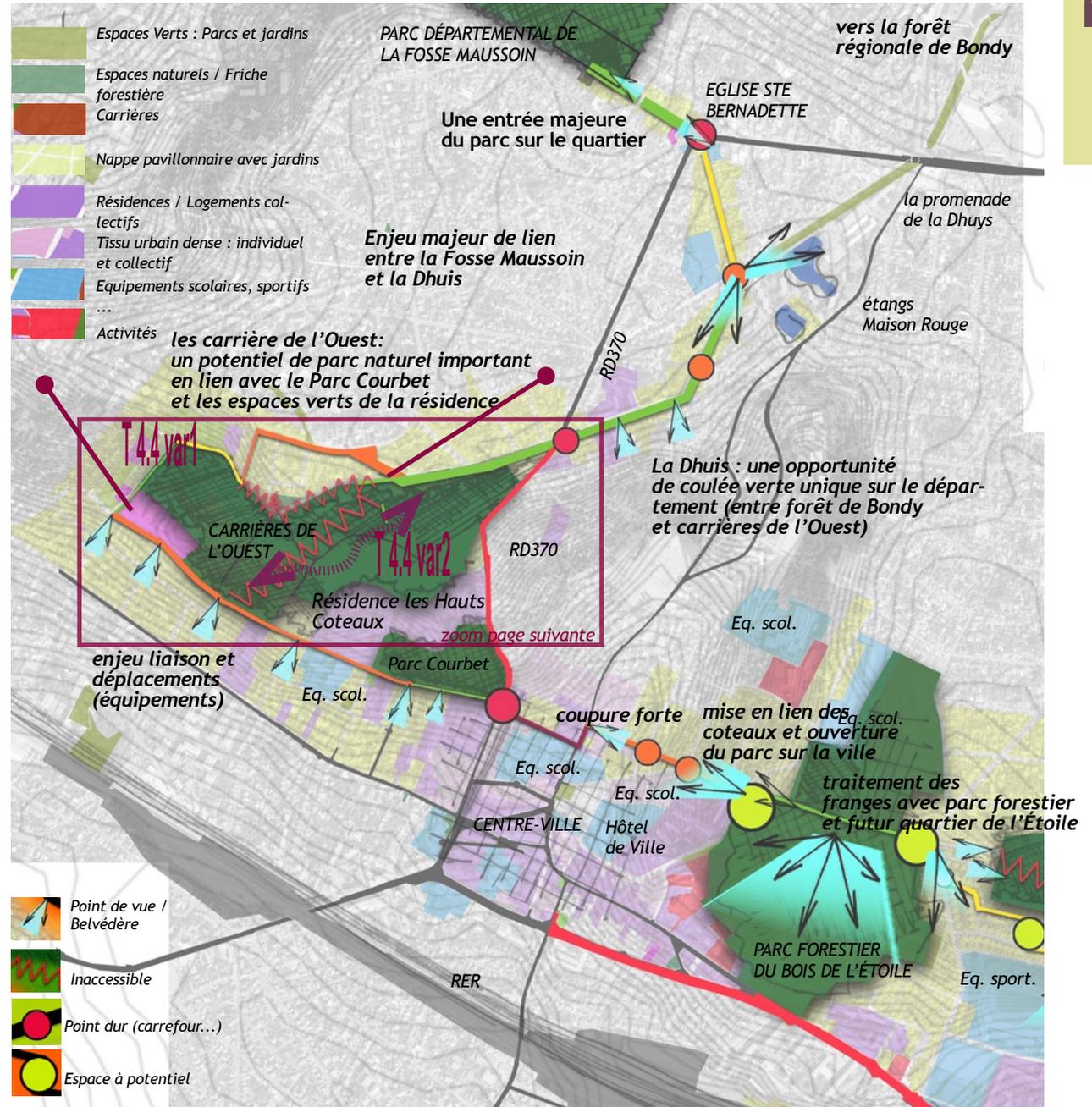
> dans un second temps, le passage au sein du site forestier doit être étudié. De nombreux chemins existent déjà : la rue de la Montagne Savart Prolongée et le Chemin de l'Aqueduc St Fiacre (en limite de la Résidence des Hauts Coteaux)

> Aménager la carrière en espace naturel en valorisant l'existant et contrôlant les espèces à caractère invasif ou envahissant.

> Cohérence avec les autres anciennes carrières (Fosse Maussoin, Bois de l'Etoile, etc.).  
> Renforcer le rôle d'espace relais de la carrière.

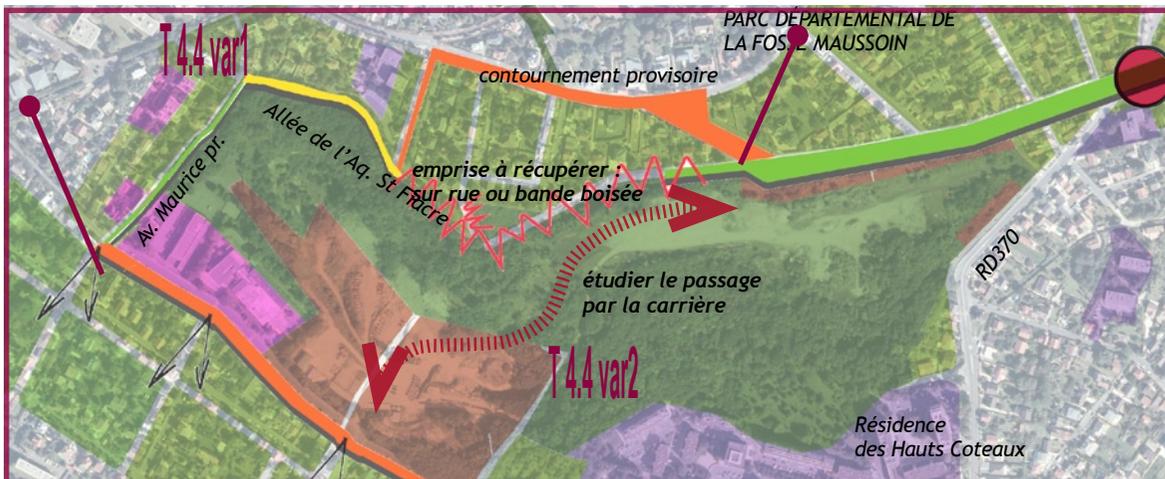
**Coordination à prévoir avec projets existants et futurs**

> **projet à encourager** : réaménagement du carrefour avec la promenade sur la Dhuis (marque le changement d'échelle et d'ambiance entre la venelle résidentielle et la grande échelle de la promenade de la Dhuis)

**ENJEUX URBAINS, PAYSAGERS ET ÉCOLOGIQUES**

SYNTHÈSE DES ENJEUX MAJEURS ...SYNTHÈSE DES ENJEUX MAJEURS ...SYNTHÈSE DES ENJEUX MAJEURS ...

ENJEUX CHEMIN DES PARCS



**Synthèse pré-opérationnelle : premières orientations sur l'aménagement du Chemin des Parcs**

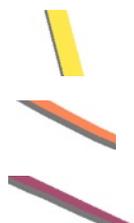
- > Donner plus de confort et de qualité aux déplacements doux par une réorganisation de la totalité de l'emprise, étudier la récupération éventuelle d'une bande de forêt en lisière
- > Traitement des 2 venelles (Aqueduc Saint Fiacre et Maurice Prolongée) en voie mixte piéton/cycle : caractère de lisière forestière, revêtements simples, palette végétale naturelle...
- > Marquer la continuité de parcours à l'angle St Fiacre/Maurice Prolongée



Espace à requalifier : place, carrefour, etc.

- Liaison douce préexistante ou voie circulée à très fort potentiel  
ET  
- Emprise facile à requalifier (gabarit conséquent / faible trafic)

Potentiel très fort : emprise à récupérer pour faire passer le Chemin des Parcs



- Voie circulée à potentiel urbain et/ou paysager  
ET  
- Emprise possible à revoir (trafic de desserte)

- Voie circulée à potentiel urbain et/ou paysager  
MAIS  
- emprise difficile à requalifier (du point de vue fonctionnel : trafic conséquent, accès zone d'activité, gabarit contraint...)

- Voirie sans potentiel notable  
ET/OU  
- Raccordement difficile (gabarit contraint, fort trafic ...)

**Priorité et emprise d'intervention :**

- > Sous-tronçon significatif (solution d'attente)
- > Potentiel paysager et écologique moindre que var2
- > Emprise facile à réaménager (sente, desserte)

**=> AMÉNAGEMENT PRIORITAIRE SUR TOUTE LA LARGEUR DE L'EMPRISE DES 2 RUES**

**Phasage**

**A court-terme :**

- > Intervenir tout de suite sur toute la largeur de l'emprise des 2 rues
- > Déviation temporaire du T4 du Chemin des Parcs via les rues ....

**A moyen et long-terme :**

- > Récupérer le passage dans la continuité de l'Allée de l'Aqueduc Saint Fiacre : finaliser l'aménagement du sous-tronçon





*Une séquence sur voirie assez hétérogène et sans grande qualité à ce jour. Toutefois, son gabarit (bien que variable), son faible trafic et son contexte urbain (tissu mixte dont équipements) et paysager (vues lointaines et proximité immédiate de Parcs existants et futurs) lui donnent toute légitimité à accueillir le Chemin des Parcs.*





**Situation urbaine et paysagère / Ambiances : synthèse du diagnostic et enjeux**

*Un contexte très varié, pas de qualité paysagère majeure à ce jour sur ce tracé, hormis sa position sur la pente qui ouvre des vues lointaines au Sud et une surface de contact avec des espaces verts (privé, public) ou boisés sur un grand linéaire.*

- > Assurer le bouclage du Chemin sur la rue Contant en longeant la carrière et le parc Courbet par le Sud (plus bas sur le coteau)
- > Nombreux espaces plantés au contact: traiter les franges, tisser des liens...
- > Un tracé qui permet l'irrigation d'un tissu mixte (pavillonnaire, activité, collectifs, et équipements : Parc Courbet et futur Parc dans la carrière)

**A CHAQUE CROISEMENT AVEC UNE RUE, S'OUVRE UNE VUE SUR LES COTEAUX D'EN FACE**

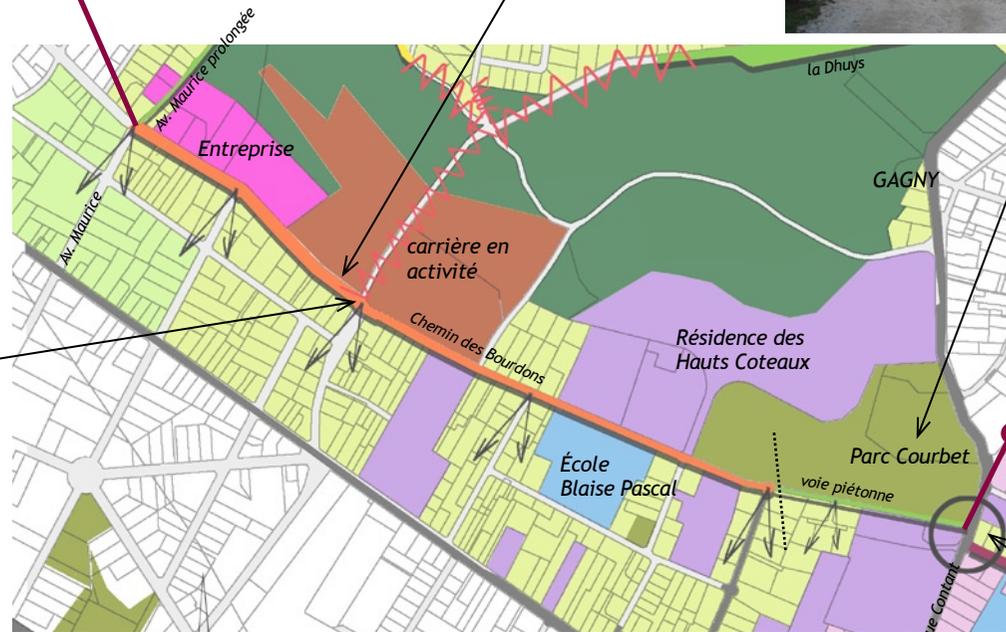


De nombreuses vues jalonnent le Chemin des Bourdons (à chaque débouché de rue transversale) / ici au croisement de la rue Brunel

*Un tissu pavillonnaire de qualité : la qualité du bâti et les nombreux jardins agrémentent la promenade*

*La carrière et ses boisements : un potentiel à terme pour valoriser la promenade sur le Chemin des Bourdons*

**UN LONG LINÉAIRE BORDÉ DE CARRIÈRE, ESPACES BOISÉS ET PARCS PUBLIC OU PRIVÉS**



**LE TRACÉ À FLANC DE COTEAU TRAVERSE UN TISSU PLUS MIXTE : ACTIVITÉS, ÉCOLE ET COLLECTIFS DISSÉMINÉS AU SEIN DU PAVILLONNAIRE**



*L'école Blaise Pascal sur le tracé du Chemin des Parcs : une occasion de repenser les parcours pour se rendre à l'école*

*Une relation à repenser avec la Résidence Les Grands Coteaux dont on ne soupçonne pas, depuis la rue, les vastes espaces verts arborés en contact direct avec la friche forestière des carrières*



*L'accès au Parc Courbet et sa rotonde : un autre atout pour valoriser la promenade sur le Chemin des Bourdons (lien privilégié entre logements, école et parc)*

**UN TRACÉ QUI LONGE LE PARC COURBET : UNE RELATION AVEC LE PARC URBAIN À VALORISER**

*Le Chemin débouche sur la rue Contant : rendre lisible la continuité du parcours et sécuriser la traversée*



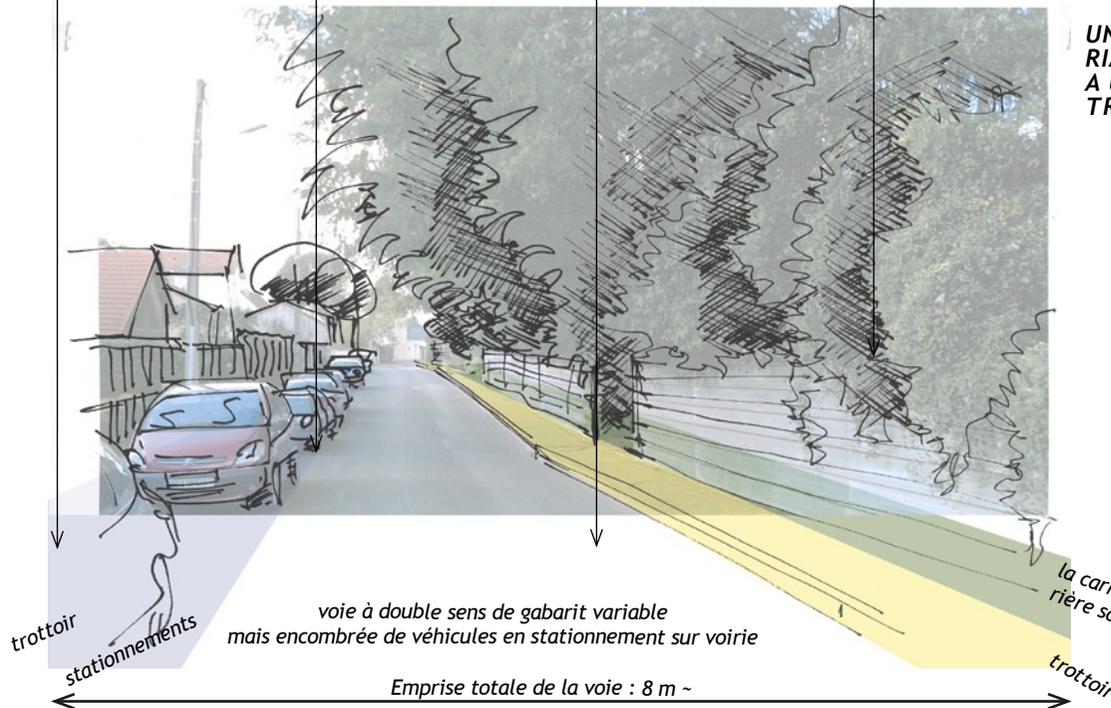
**AMÉNAGER LA TRAVERSÉE DE LA RUE CONTANT (RD370)**

**Le linéaire : synthèse du diagnostic et enjeux**

**Une voie d'emprise variable (rue très large à sente piétonne) qui a toute capacité à accueillir des modes doux en lisière de nombreux espaces verts et boisés**

- > Réorganisation des usages pour des déplacements piétons/cycles plus confortables (revoir le profil en travers de la voie) sur la rive Nord
- > Traitement végétal et franges en lien avec les espaces riverains (lisière, franges de Parc...) avec récupération éventuelle d'une bande en lisière de carrière
- > Valorisation des vues lointaines aux croisements de rues

- un trottoir étroit encombré de voitures : les piétons se reportent sur la voirie dès qu'ils le peuvent (selon contexte)
- stationnement sur l'espace public (malgré les garages privés)
- quelque soit le gabarit de la voie, le trottoir côté Nord est exigu : redonner de la place au piéton
- pas d'arbres d'alignement, l'accompagnement végétal est donné par le contexte (boisement, jardins...)



**UN CHEMIN D'EMPRISE VARIABLE : DE TRES LARGE A UNE SENTE PIETONNE TRES ETROITE**

Un tronçon plus resserré en cœur de pavillons : permettre la continuité de la liaison douce tout en ménageant l'intimité des riverains

Une sente piétonne à enrichir dans son traitement végétal, la place laissée aux cheminements piétons/cycles et dans ses relations avec le parc Courbet et la pente







Ambiance urbaine nettement différente du T4.4. Large voirie (indispensable ?).



Divers haies de type « béton vert », comme le cyprès, peu favorables à la biodiversité. Toutefois ces haies jouent ponctuellement un rôle de refuge pour la faune.



Large voirie empruntée par les camions : coupures nette des continuités écologiques pour les espèces à faible mobilité terrestre.



Palplanches limitant le développement d'une lisière structurée et le déplacement de la petite faune. Quelques arbres fruitiers favorables à la faune, et zone refuge de la carrière.



Ambiance artificielle en milieu de T4.5. Peu de solutions d'amélioration si ce n'est sur les espaces verts des habitats collectifs. Les surfaces importantes en toits plats peuvent également jouer un rôle pour regagner des végétalisées et des espaces de vie pour la faune et la flore.



La brutalité de la gestion des espaces verts (haies en particulier) crée des discontinuités importantes là où elles pourraient être aisément adoucies.



Bordure de haie en béton, inutile et limitant le déplacement de la petite faune. Surface imperméabilisée sans réelle nécessité.



Plantations de buissons et arbrisseaux à seule vocation paysagère.

Ce sous-tronçon et notamment la section est bordée de nombreux parcs et espaces verts, mériterait une action de sensibilisation globale à une gestion plus écologique des espaces verts et jardins privés. Les surfaces le permettent et cette sensibilisation permettrait de toucher une population importante (citées, collectivités, zones d'activités, etc.).

### Synthèse du diagnostic et des enjeux écologiques

#### **Un chemin aux multiples visages, bordé par la carrière, des zones résidentielles, des parcs et jardins :**

> Première section (ouest) : la partie carrossable : large espace de voirie (nécessité liée à l'exploitation de la carrière ?) : coupure nette aux portes de la carrière. Mauvaise perception de l'ambiance verte alentours avec les palplanches délimitant la carrière et de l'enjeu écologique bordant les jardins riverains.

> Seconde section (est) : le cheminement pédestre : meilleure perception des enjeux écologiques, ambiance verte et plus fonctionnelle d'un point de vue écologique.

#### **Le lien entre les espaces verts est souvent coupé d'éléments artificiels :**

> Nombreux parcs et jardins : surfaces cumulées de plusieurs dizaines d'hectares en milieux naturels et espaces verts.

> L'opportunité de créer un complexe dont la vocation pourrait être partiellement écologique, au sein d'un ensemble de quartiers aux grands jardins.

SYNTHÈSE DES ENJEUX MAJEURS ...SYNTHÈSE DES ENJEUX MAJEURS ...SYNTHÈSE DES ENJEUX MAJEURS ...

**Synthèse des enjeux paysagers et écologiques**

**Un enjeu liaison et déplacements fort : tissu mixte, équipements scolaires, anciennes carrières et Parc Courbet, au contact de surfaces conséquentes d'espaces verts et boisés**

> **Un potentiel de longue liaison verte en lisière de forêt, de parcs et de jardins (habitat pavillonnaire et collectif)**

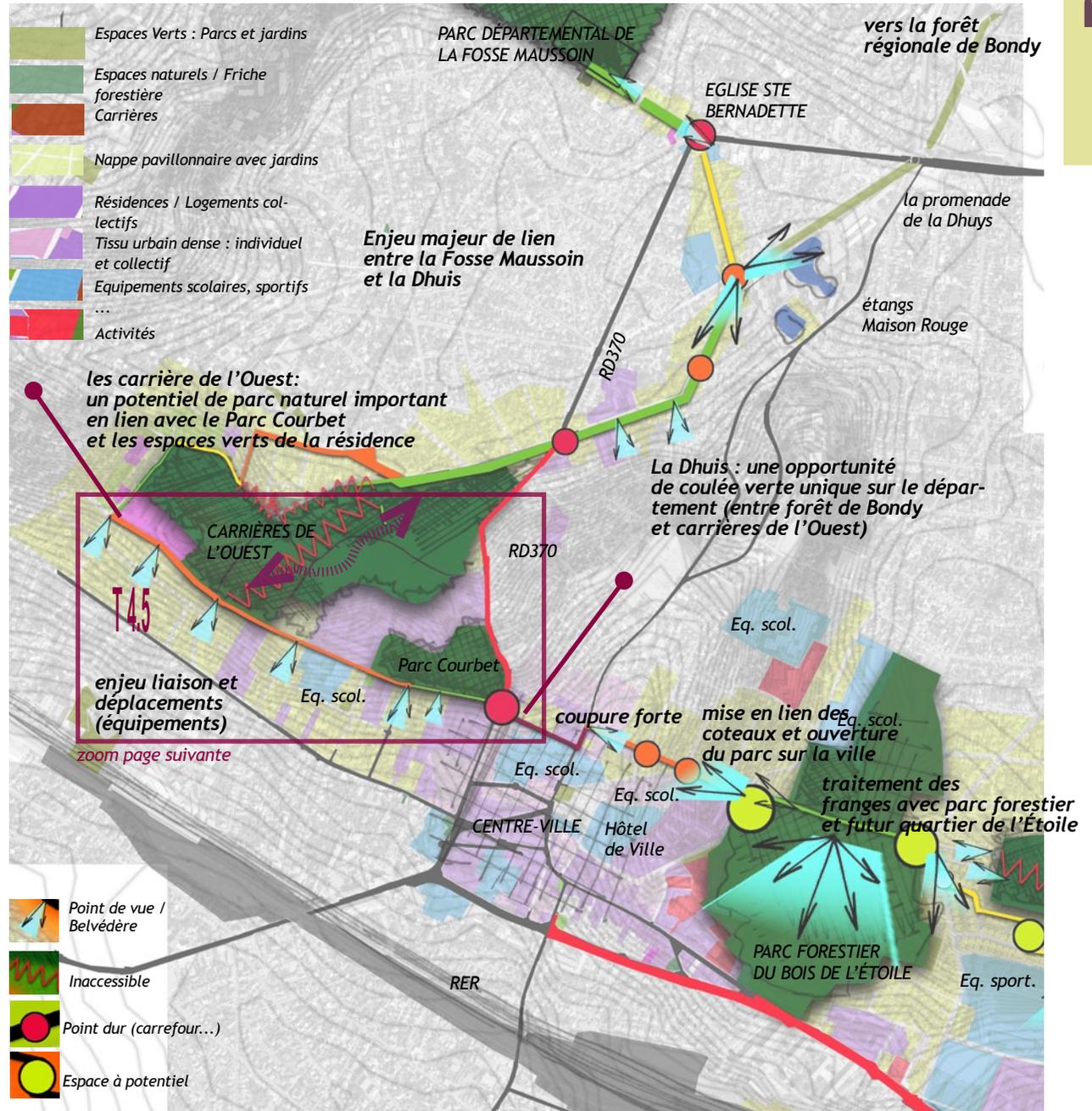
> **Des surfaces cumulées de plusieurs dizaines d'hectares en espaces naturels et espaces verts (friche forestière de la carrière de l'Ouest, Parc Courbet, Résidence des Hauts Coteaux, école Blaise Pascal, ...) : une opportunité de créer un complexe à vocation en partie écologique en améliorant les structures végétales existantes, en tissant des liens, en installant des franges avec les espaces riverains**

> **Une situation à flanc de coteau en balcon sur la plaine : de nombreuses vues vers le Sud à mettre en scène**

**Coordination à prévoir avec projets existants et futurs**

> **IF avec futur projet sur carrière** : Le site pose la question du projet sur l'ancienne carrière : un nouveau Parc forestier qui viendrait conforter la ceinture est des parcs du 93 en la faisant pénétrer via le tracé de la Dhuis un peu plus au coeur du département. Dans cette réflexion, le Chemin des Parcs trouverait toute légitimité à passer par ce site d'intérêt paysager et écologique mais aussi historique et patrimonial (exploitation du sol)

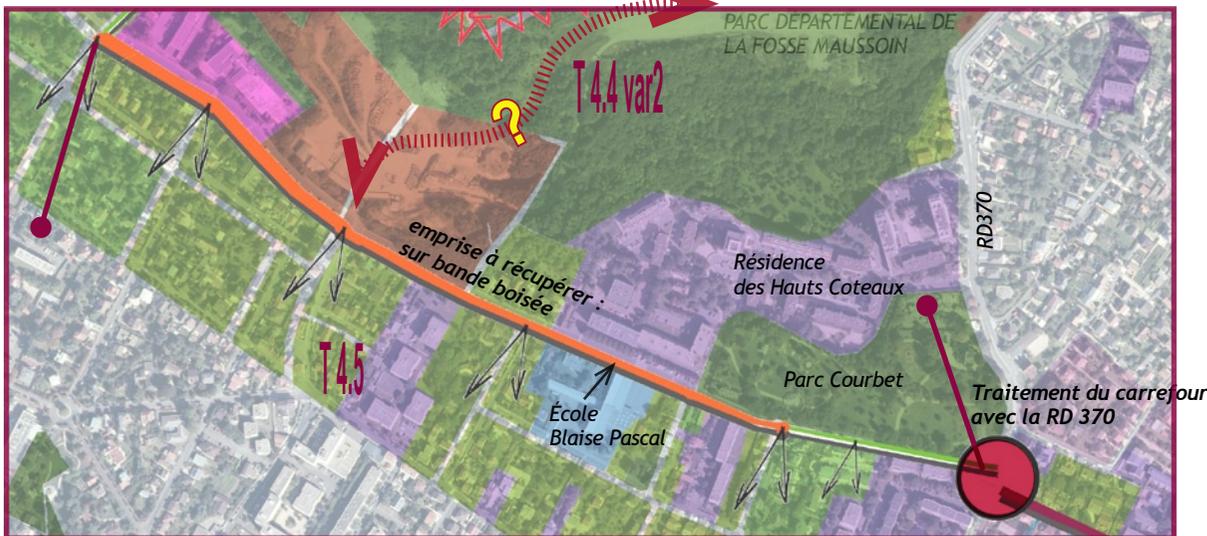
> **IF avec école, espaces verts de la Résidence, Parc Courbet**



ENJEUX URBAINS, PAYSAGERS ET ÉCOLOGIQUES

SYNTHÈSE DES ENJEUX MAJEURS ...SYNTHÈSE DES ENJEUX MAJEURS ...SYNTHÈSE DES ENJEUX MAJEURS ...

ENJEUX CHEMIN DES PARCS



Espace à requalifier : place, carrefour, etc.

- Liaison douce préexistante ou voie circulée à très fort potentiel ET  
- Emprise facile à requalifier (gabarit conséquent / faible trafic)

Potentiel très fort : emprise à récupérer pour faire passer le Chemin des Parcs

- Voie circulée à potentiel urbain et/ou paysager ET  
- Emprise possible à revoir (trafic de desserte)

- Voie circulée à potentiel urbain et/ou paysager MAIS  
- emprise difficile à requalifier (du point de vue fonctionnel : trafic conséquent, accès zone d'activité, gabarit contraint...)

- Voirie sans potentiel notable ET/OU  
- Raccordement difficile (gabarit contraint, fort trafic ...)

**Synthèse pré-opérationnelle : premières orientations sur l'aménagement du Chemin des Parcs**

> Requalifier l'ensemble du Chemin des Bourdons (dès la cessation d'exploitation de la carrière)

> Donner plus de confort et de qualité aux déplacements doux par une réorganisation de la totalité de l'emprise, étudier la possibilité de récupérer une bande de forêt en lisière dès que possible (modes doux en rive Nord)

> Revégétaliser une partie des surfaces et améliorer la qualité des cortèges floristiques (plantations, interface public/privé..)

> Créer du lien avec les jardins des parcelles riveraines et faire évoluer les pratiques sur ces espaces privés.

**Priorité et emprise d'intervention :**

> Potentiel urbain, paysager et écologique intéressant  
> Emprise difficile à réaménager (du point de vue fonctionnel) : long linéaire de voie à double sens et de gabarit variable, carrière encore en activité....

**=> AMÉNAGEMENT À TERME SUR TOUTE L'EMPRISE DE LA VOIE**

**Phasage**

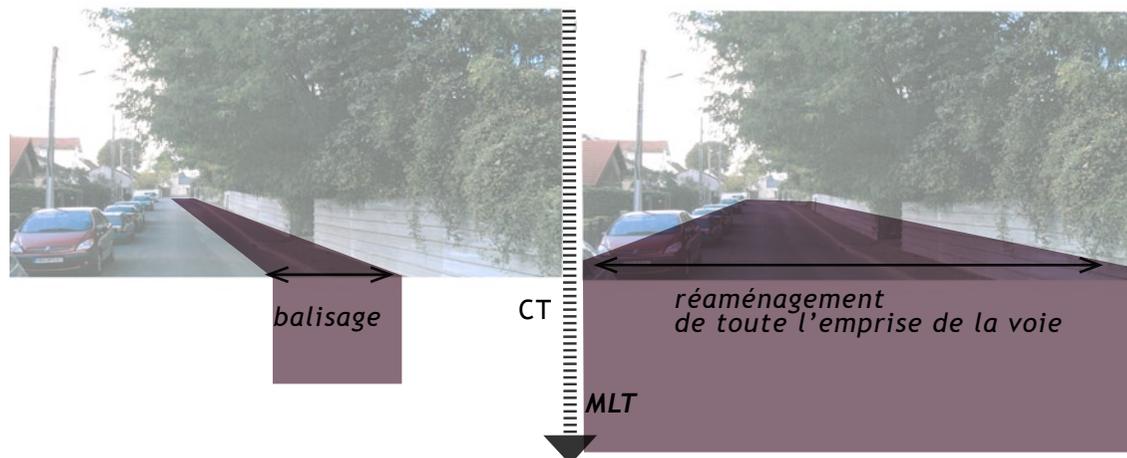
**A court-terme :**

sur la partie circulé : **ASSURER DANS UN PREMIER TEMPS LA CONTINUITÉ DE PARCOURS DANS DE BONNES CONDITIONS**

- > Simple balisage ou élargissement du trottoir pour assurer rapidement un gabarit confortable aux piétons?
- > Faire passer la piste cyclable en site propre si la largeur de l'emprise totale le permet (tronçons à 13m), sur chaussée sinon

sur la partie piétonne : **AMÉNAGEMENT SUR TOUTE L'EMPRISE DE LA SENTE**

- > Revoir l'aménagement de toute la sente piétonne



*Une toute petite séquence, sur voirie en plein tissu urbain dense. La proximité immédiate du centre-ville et de ses équipements (équipements scolaires notamment) permet aux usagers de rallier aisément le Chemin des Parcs (promenade mais aussi liaison douce de desserte des équipements). Malheureusement, le site est très contraint : très peu d'emprise aisément aménageable.*

*Une séquence de "raccord" plus que d'enjeux paysagers forts.*



## Sous-tronçon T4.6 En centre-ville : Rue Gossec - Rue du Général Leclerc

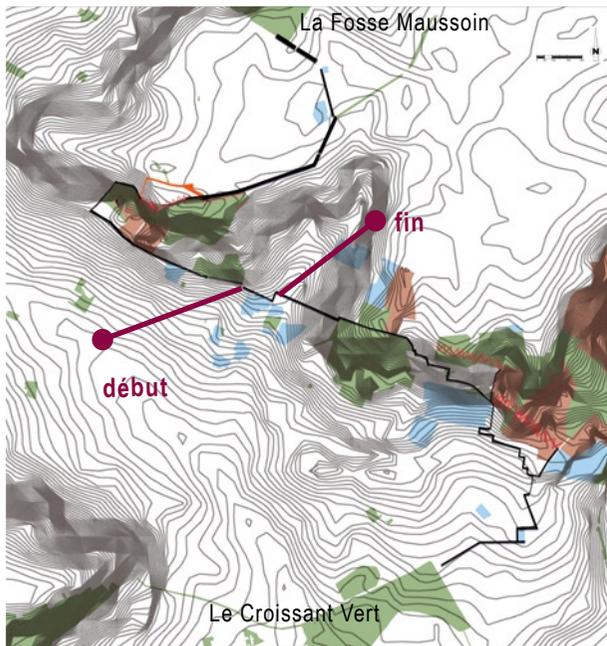
**Commune :** Gagny

**Domanialité :** commune (rue Gossec) / département (rue Contant) / Etat (rue Général Leclerc)

**Contexte :** tissu pavillonnaire dense - jardins / centre ville

**Linéaire :** 250 ml -

**Largeur emprise :** 6 (Gossec) / 7 m (G. Leclerc)



**Situation urbaine et paysagère / Ambiances : synthèse du diagnostic et enjeux**

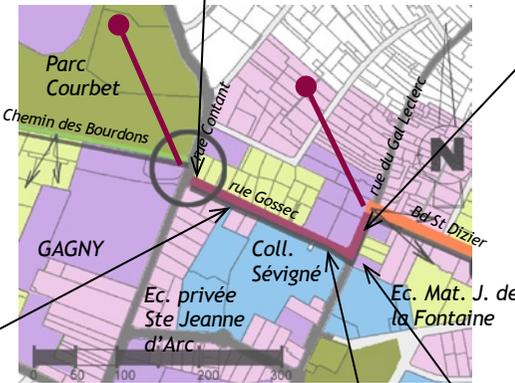
*Potentiel faible tant sur la qualité de la séquence urbaine que sur l'emprise aménageable, quelques beaux arbres dans les jardins privés (maison anciennes) au début de la rue Gossec*

- > Permettre le bouclage du Chemin des Parcs entre la rue Contant et le boulevard Saint-Dizier (courte séquence urbaine)
- > Proximité du centre-ville et plusieurs équipements à proximité du tracé : enjeu de liaison intéressant



*Une voie à forte pente et très circulée, avec un tracé en baïonnette, pour rejoindre la rue Gossec en contrebas.*

**LA TRAVERSÉE DE LA RUE CONTANT (RD 370) : UN POINT DUR À AMÉNAGER**



**LA RUE DU GÉNÉRAL LECLERC (RN 370)**



*Un contexte un peu dur : une rue étroite cernée de petits collectifs sans qualité affichée sur l'espace public : gabarit presque constant, caractère routier, effet couloir, pas de respiration....*



*La rue Gossec côté rue Contant : une petite rue au sein d'un tissu pavillonnaire calme. Quelques belles maisons, des jardins privés avec quelques vieux arbres agrémentent la promenade. A gauche la clôture du collège Sévigné*

**LA RUE GOSSEC**

*Le début de la rue Gossec : un bâti haut, massif, du petit collectif sans grande aménité sur la rue. A gauche la clôture du collège Sévigné qui ouvre de l'autre côté*

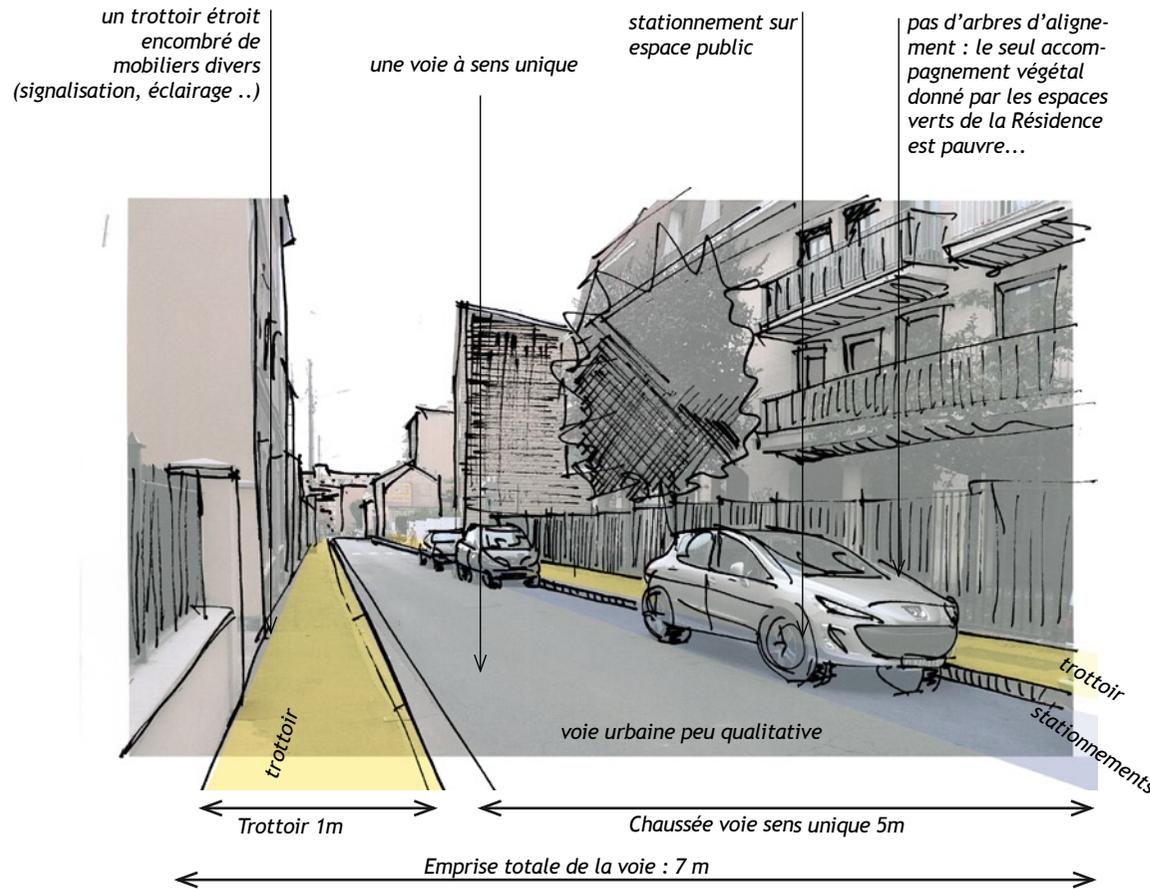


*Depuis la rue Gossec (en regardant vers Gal Leclerc), une échappée visuelle sur des arbres au loin.*

**Le linéaire : synthèse du diagnostic et enjeux**

**Rues en sens unique : trottoir étroit et encombré, stationnement sur voie publique**

- > Peu d'emprise récupérable sans repenser l'usage de la voirie et la place du piéton : élargissement des trottoirs et suppression du stationnement sur la voie publique.
- > Vers un espace de rencontre sur la rue Gossec? Dans un premier temps, le Chemin des parcs peut passer en l'état sans aménagement particulier hormis un balisage



Des trottoirs un peu plus larges, mais la marge de manoeuvre reste faible... A terme, il faudrait revoir le gabarit de la voirie (sens unique) et redonner de la place aux circulations douces dans le cadre d'un projet de requalification globale de la rue

**RUE DU GÉNÉRAL LECLERC (50 ml) :  
UNE VOIE NATIONALE ÉTROITE  
EN PLEIN COEUR DE VILLE**

Rue Gossec: tronçon et vue vers Saint-Dizier  
Des trottoirs très étroits et encombrés, pas de plantations, du stationnement sur chaussée : pas de place pour les piétons

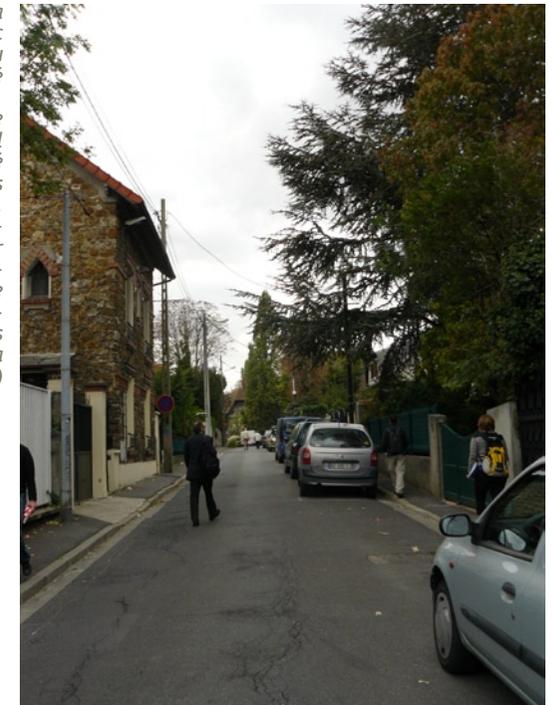


RUE GOSSEC (193 ml) ← Trottoir 0,5 m

Rue Gossec: tronçon et vue vers la rue Contant. En arrière-plan, le Parc Courbet. A droite, les arrières du Collège Sévigné

Aucune plantation sur voirie, faute de place. L'accompagnement végétal qui se ressent fortement est donné par les beaux arbres des jardins privés.

Vu le calme de la rue, les promeneurs se reportent spontanément sur la chaussée : pourquoi ne pas envisager une voie partagée? un espace de rencontre qui accueillerait le Chemin des Parcs? (peu de trafic, jolies bâtisses, collectifs et équipements à remettre en façade sur la rue)



← Emprise totale de la voie : 6 m  
dont 5m de chaussée





Les espaces verts sont de tailles très limitées et isolés les uns des autres.



Façade de pierre du Collège Mme de Sévigné. Ce type de surface peut être aménagé pour recevoir des nichées d'hirondelles ou des gîtes à chauve-souris, en particulier sous la bordure du toit.



Le minéral laisse peu de place au végétal. Les espaces ne permettent pas d'envisager aisément des solutions d'amélioration de la situation.



Quelques arbres et jardins peuvent jouer un petit rôle de halte ou de refuge pour les espèces les moins exigeantes.



Bien que très court, il s'agit d'un des sous-trançons les plus complexes à améliorer d'un point de vue écologique.

Il s'agit également de la première coupure forte sur la continuité du Tronçon 4 du Chemin des Parcs. En effet, l'existant ou les solutions d'aménagement de la partie menant à Clichy-sous-Bois permettent d'envisager à terme un corridor relativement fonctionnel. Le T4.6 constitue donc un point noir dans le tracé.

### Synthèse du diagnostic et des enjeux écologiques

**Le point noir du tracé d'un point de vue écologique : une amélioration complexe et qui restera a priori peu efficace à l'échelle du Chemin des parcs :**

- > L'étroitesse limite les opportunités d'intervention en faveur de la faune et de la flore.
- > Le tissu urbain offre peu de solutions d'installation de la faune, si ce n'est pour les espèces adaptées aux milieux urbains et aux espèces volantes (de passage).
- > L'intervention pourra être axée sur les bâtiments publics, les espaces verts environnants et la sensibilisation des riverains.

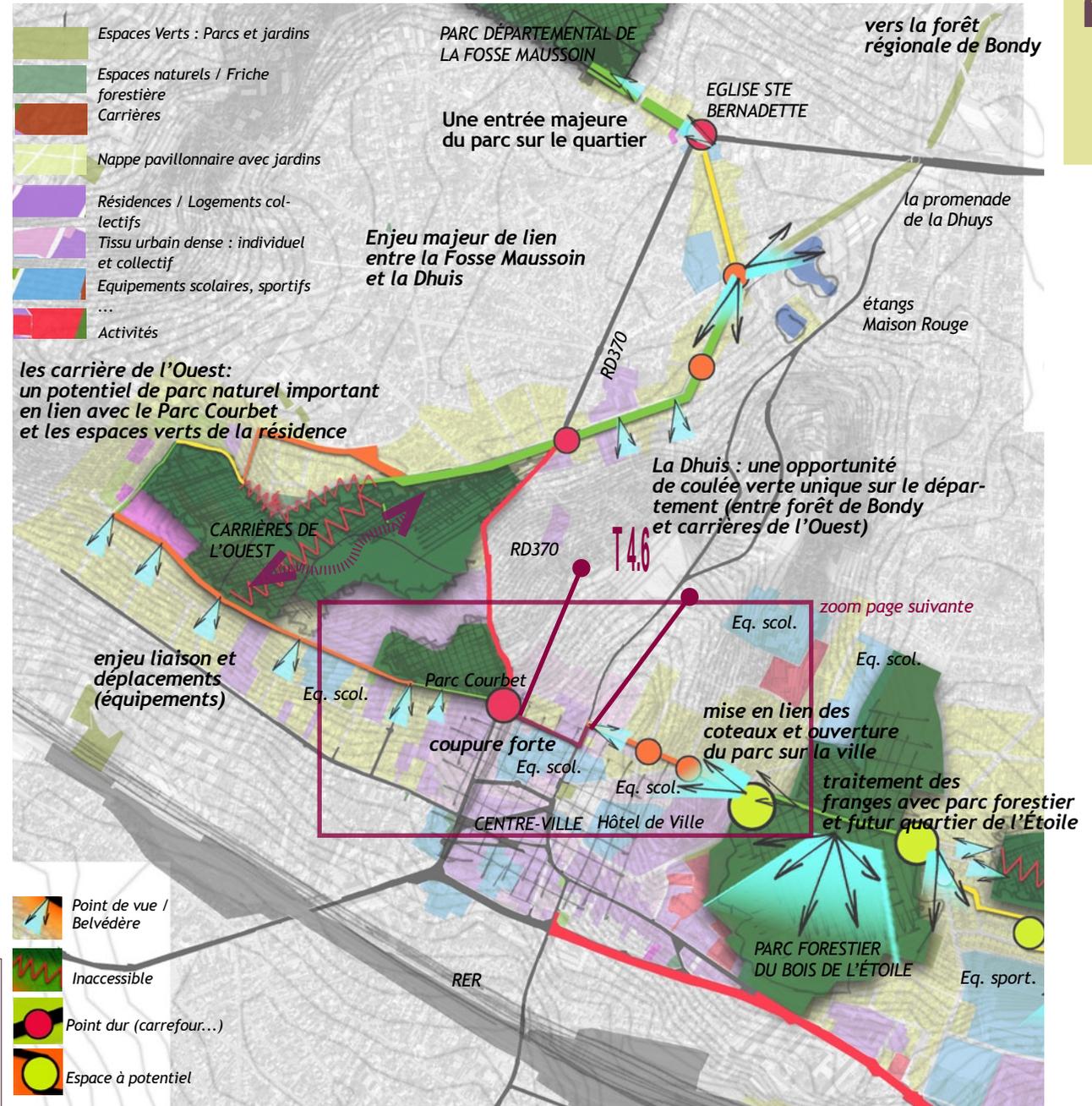
## Synthèse des enjeux paysagers et écologiques

**Première coupure forte du tronçon T4, au potentiel d'amélioration très limitée tant du point de vue des continuités écologiques que des modes doux**

> Enjeu essentiellement urbain : irrigation et desserte du cœur de ville et des équipements scolaires par le Chemin des parcs

> Amélioration des circulations douces très limitée sans revoir la place du piéton et des cycles dans le centre-ville, à l'échelle de toute l'emprise des 2 rues concernées (voie communale et voie nationale) : revoir les usages des voiries : croisement de la RD370 et statut de la rue du Général Leclerc

> Amélioration ponctuelle des gîtes d'espèces anthropophiles.

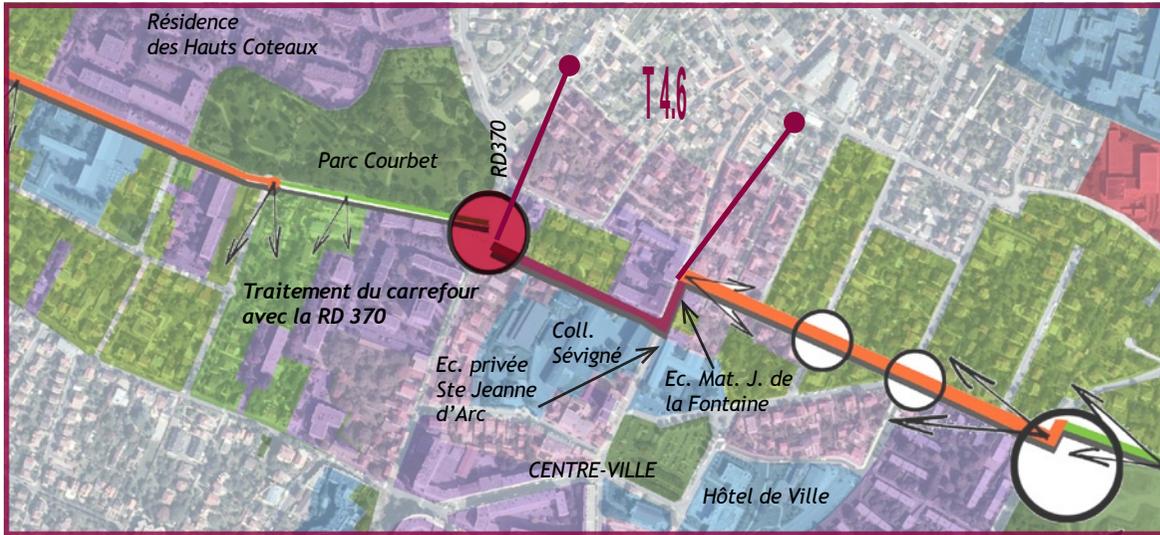


### Coordination à prévoir avec projets existants et futurs

> Projet global de requalification des 2 rues dans le cadre d'une réflexion sur les déplacements urbains en centre-ville (avec la ville de Gagny)

## ENJEUX URBAINS, PAYSAGERS ET ÉCOLOGIQUES

ENJEUX LINÉAIRE CHEMIN DES PARCS



Espace à requalifier : place, carrefour, etc.

- Liaison douce préexistante ou voie circulée à très fort potentiel ET  
- Emprise facile à requalifier (gabarit conséquent / faible trafic)

Potentiel très fort : emprise à récupérer pour faire passer le Chemin des Parcs

- Voie circulée à potentiel urbain et/ou paysager ET  
- Emprise possible à revoir (trafic de desserte)

- Voie circulée à potentiel urbain et/ou paysager MAIS  
- emprise difficile à requalifier (du point de vue fonctionnel : trafic conséquent, accès zone d'activité, gabarit contraint...)

- Voirie sans potentiel notable ET/OU  
- Raccordement difficile (gabarit contraint, fort trafic ...)

**Synthèse pré-opérationnelle : premières orientations sur l'aménagement du Chemin des Parcs**

> Dans l'attente d'un projet global sur les rues du centre-ville, marquer la continuité de parcours et faciliter la traversée des voiries à fort trafic (RD et RN 370)

**Priorité et emprise d'intervention :**

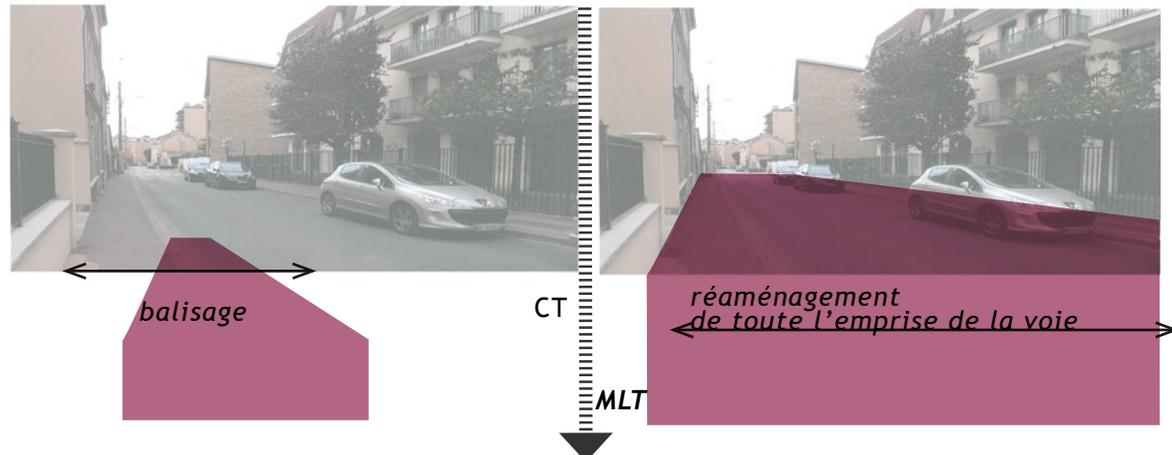
> Voirie très contrainte de centre-ville  
> Potentiel écologique très faible (urbain dense)  
> Raccordement difficile (du point de vue fonctionnel) : en milieu urbain dense/ pas d'emprise aisément disponible (alors que rues déjà à sens unique)

**=> AMÉNAGEMENT À TERME DES 2 RUES DANS LE CADRE D'UN PROJET URBAIN SUR LE CENTRE-VILLE**

**Phasage**

**A court-terme :**

> balisage seulement piétons/cycles sur chaussée



*Une petite séquence ouverte et lumineuse qui mène du centre-ville de Gagny au récent Parc Forestier du Bois de l'Etoile aménagé sur l'ancienne carrière du Centre de Gagny.*

*Une séquence assez prégnante par la lecture qu'elle propose du relief des coteaux (massif de l'Aulnoye) : la rue Saint-Dizier débute en pied de coteau (thalweg) et attaque la pente de face; elle dégage de fait des vues lointaines sur les coteaux arborés : ancienne carrière de l'Ouest, Résidence des Hauts Coteaux, Parc Municipal Colbert.*

*Un quartier agréable : anciens pavillons et leurs jardins, rue plantée d'arbres en rideaux et de haies arbustives*



## Sous-tronçon T4.7 Rue Saint-Dizier

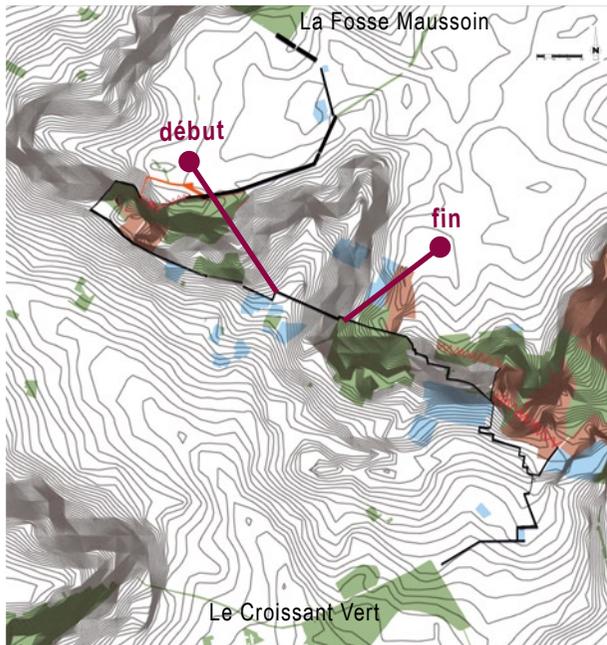
Commune : Gagny

Domanialité : commune

Contexte : tissu pavillonnaire - jardins / Parc Forestier du bois de l'Étoile

Linéaire : 400 ml ~

Largeur emprise totale voie : 11 m ~



**Situation urbaine et paysagère / Ambiances : synthèse du diagnostic et enjeux**

*Une séquence verte et qualitative, un potentiel déjà là : qualité du bâti, quelques beaux arbres dans les jardins privés (maison anciennes)*

- > Mise en lien (paysagère, écologique et d'usage) des masses boisées de la carrière et du Parc Colbert avec le Parc Forestier du Bois de l'Etoile
- > Mise en scène du relief et des paysages de coteaux du secteur (les 2 versants du thalweg)
- > Présence végétale de la rue à valoriser et enrichir tout en ménageant plus de place aux piétons et aux cycles

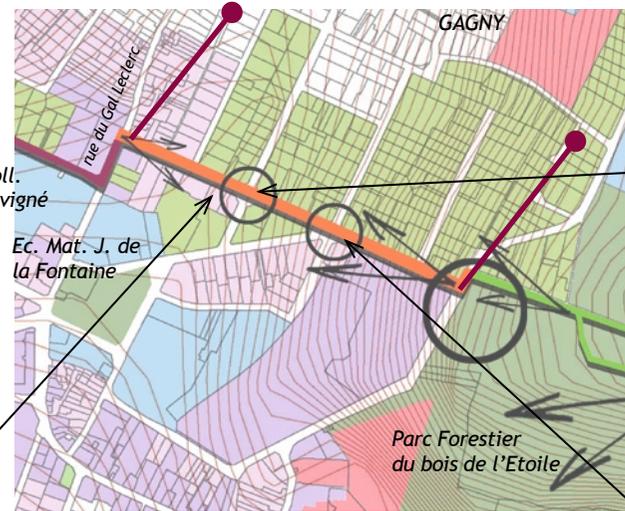


*Le boulevard traverse un thalweg, une configuration intéressante du point de vue du paysage : perception renforcée du traitement végétal de la rue (arbres d'alignement, haies séparatives), lecture du relief des coteaux, présence en arrière-plan de la masse boisée du Parc Colbert et de la Résidence des Hauts Coteaux, vues plus lointaines sur la nappe urbaine qui s'étale en pied du massif de l'Aulnoye.*

*Au loin, le plateau, le chemin et le Parc Forestier du Bois de l'Etoile que l'on devine plus qu'on ne les perçoit véritablement...*



**LE BOULEVARD SAINT-DIZIER, UNE COUPE EN TRAVERS DANS LES COTEAUX : PERCEPTION FORTE DU RELIEF ET VUES LOINTAINES...**



*Les dimensions du carrefour, son traitement et les barrières de protection donnent un caractère routier qui rompt un peu le charme du site : le trafic justifie-t-il un tel traitement ?*

**UNE FORTE PRÉSENCE VÉGÉTALE MAIS UNE PALETTE ET UN TRAITEMENT QUI PEUVENT ÊTRE AMÉLIORÉ**

*La qualité paysagère et écologique des haies séparatives entre le trottoir et la chaussée n'est pas uniforme peut aisément être améliorée*



**UN TISSU MIXTE AVEC DU PAVILLONNAIRE ANCIEN DE QUALITÉ**

*De belles demeures en meulière se voilent derrière leurs jardins plantés ou s'affichent au niveau des carrefours...*

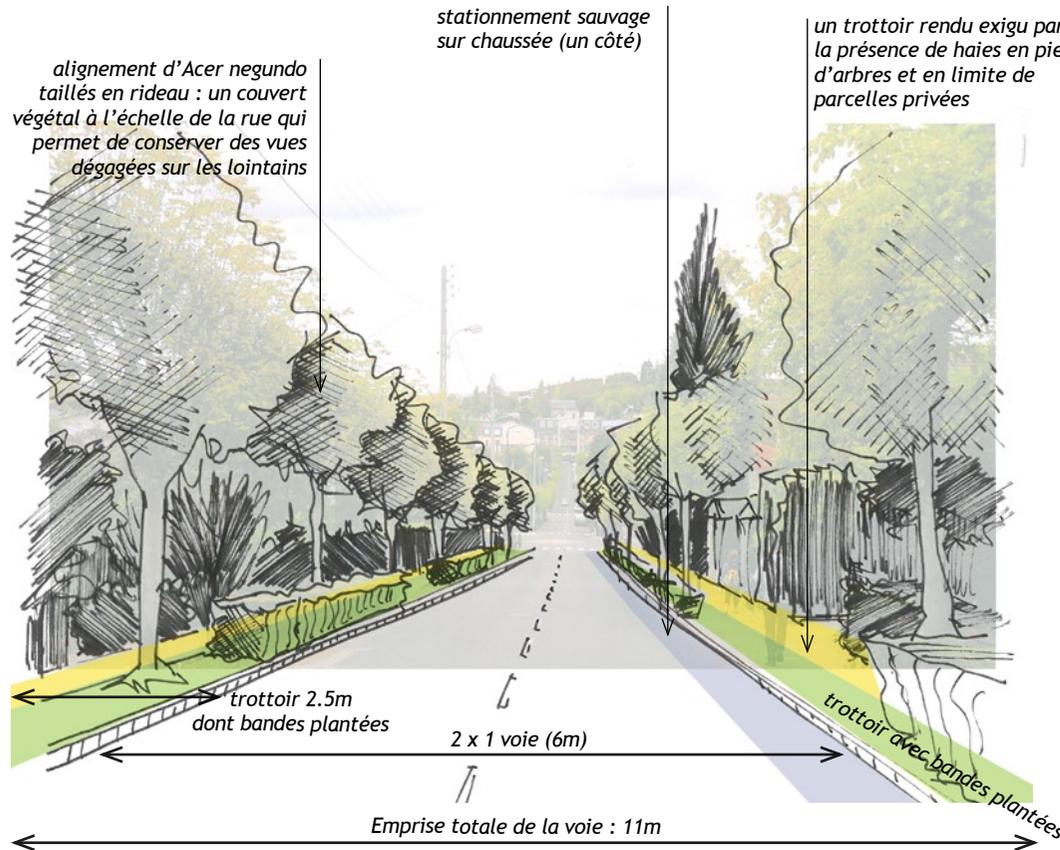


**DES CONTINUITÉS DE CHEMINEMENT À ASSURER AU NIVEAU DES CARREFOURS**

**Le linéaire : synthèse du diagnostic et enjeux**

*Une rue agréable par la lecture des reliefs et son ambiance végétale, mais avant tout dévolue à la voiture*

- > Réorganisation des usages pour des déplacements agréables et confortables de bout en bout du boulevard : donner plus d'ampleur aux cheminements piétons, revoir la palette végétale, faire cohabiter voitures et cycles sur la chaussée
- > Revoir la traversée des 2 carrefours : lisibilité et continuité de parcours du Chemin des parcs
- > Assurer la continuité du traitement et d'ambiance jusqu'à la rue du Général Leclerc



Une moindre présence végétale côté coeur de ville, du stationnement sauvage sur chaussée qu'il faudra contrôler pour pouvoir faire passer les cycles dans de bonnes conditions de confort et de sécurité



Des cheminements aussi chaotiques ne sont pas compatibles avec le passage ici d'une promenade à l'échelle départementale



Malgré la qualité d'ambiance générée par la présence des haies sur le trottoir, la place du piéton doit être rendue plus lisible et les cheminements plus confortables



**UNE RUE AGREABLE TANT DANS SON MODELÉ DE SOL QUE DANS SON AMBIANCE TRÈS VÉGÉTALE : UNE QUALITÉ À CONSERVER ET À ENRICHIR TOUT EN ORGANISANT MIEUX LES DÉPLACEMENTS**



Large voie plantée d'arbres (continuité bien respectée sauf aux carrefours), et de linéaires discontinus d'arbrisseaux.



Les arbrisseaux présentent peu d'intérêts pour la faune. L'entretien sous la végétation (terre nue) ne permet pas le développement de la strate herbacée.



Essences horticoles présentant peu d'intérêt par la faune.



Larges carrefours créant des discontinuités dans les structures végétales. Ces carrefours sont difficilement traversables par de nombreuses espèces.



Construction nouvelle peu végétalisée aboutissant à un isolat dans la zone pavillonnaire.



Les clôtures maçonnées de jardin renforcent le cloisonnement des parcelles et empêchent de nombreuses espèces de se déplacer.



Un arbrisseau suffit à l'installation d'un prédateur, témoin d'un mini écosystème viable.



La partie ouest de la rue est plus dense et plus urbaine, à l'image du T4.6. Les solutions d'améliorations sont là encore complexes à identifier.

### Synthèse du diagnostic et des enjeux écologiques

**La voie profite de nombreuses plantations mais elles restent peu diversifiées et visent essentiellement l'esthétique végétale :**

- > Développement des structures végétales et des essences utilisées en sélectionnant l'indigénat et renforçant la présence des fruitiers.
- > Limitation des surfaces bitumées.

**L'environnement végétal de la rue Saint Dizier évolue, devenant plus dense d'ouest en est : Les jardins de la partie ouest présentent de vieux arbres, l'entretien des jardins semble peu intensif et favorable à la flore et la faune :**

- > Sensibiliser les riverains des quartiers environnants à des pratiques écologiques.

*Le modèle actuel : des haies horticoles, discontinues, monospécifiques, sans refuge.*

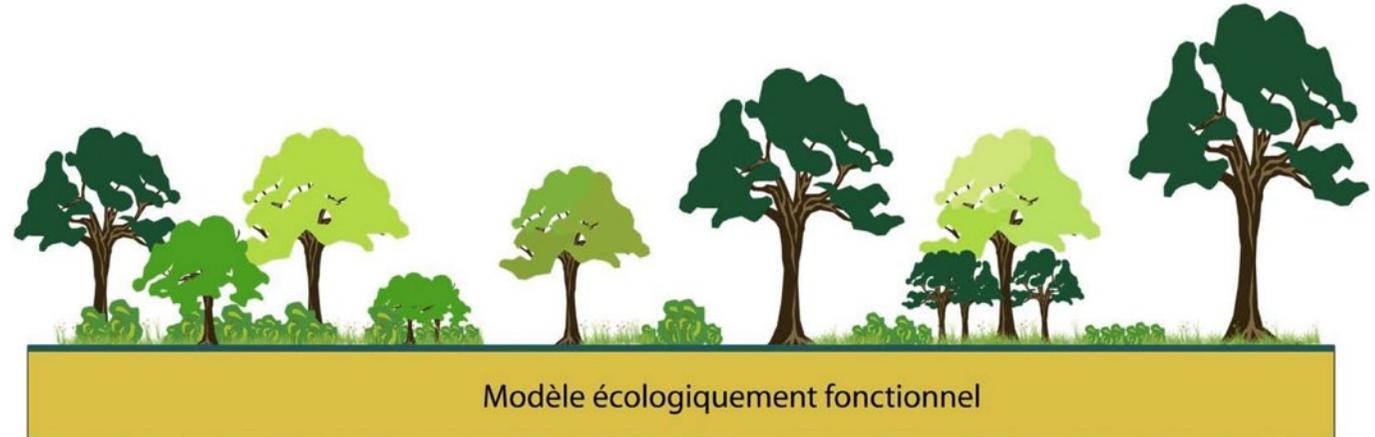
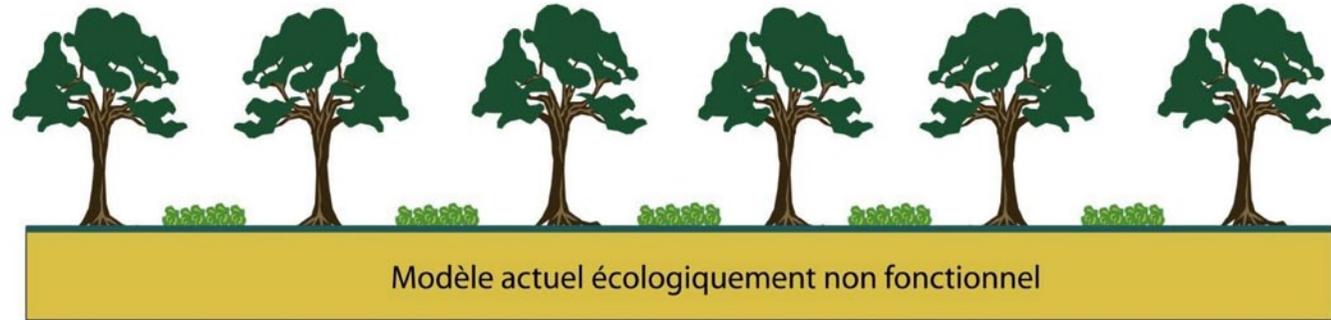


Les espaces ruraux proposent des modèles dont l'aménageur peut s'inspirer pour intégrer la notion de fonctionnalité écologique dans leur réalisation paysagère.

Les axes de travail sont les suivants : diversité des plantations, espèces indigènes et fruitières, âges et structures variés, continuités des plantations et, à terme, gestion douce et différenciée.



*Le modèle théorique : des haies aux structures, espèces et formes variées, connectées en réseau, permettant à la faune de transiter et de se nourrir.*



*Viser le modèle théorique impose des évolutions dans la conception et la gestion de ces linéaires.*

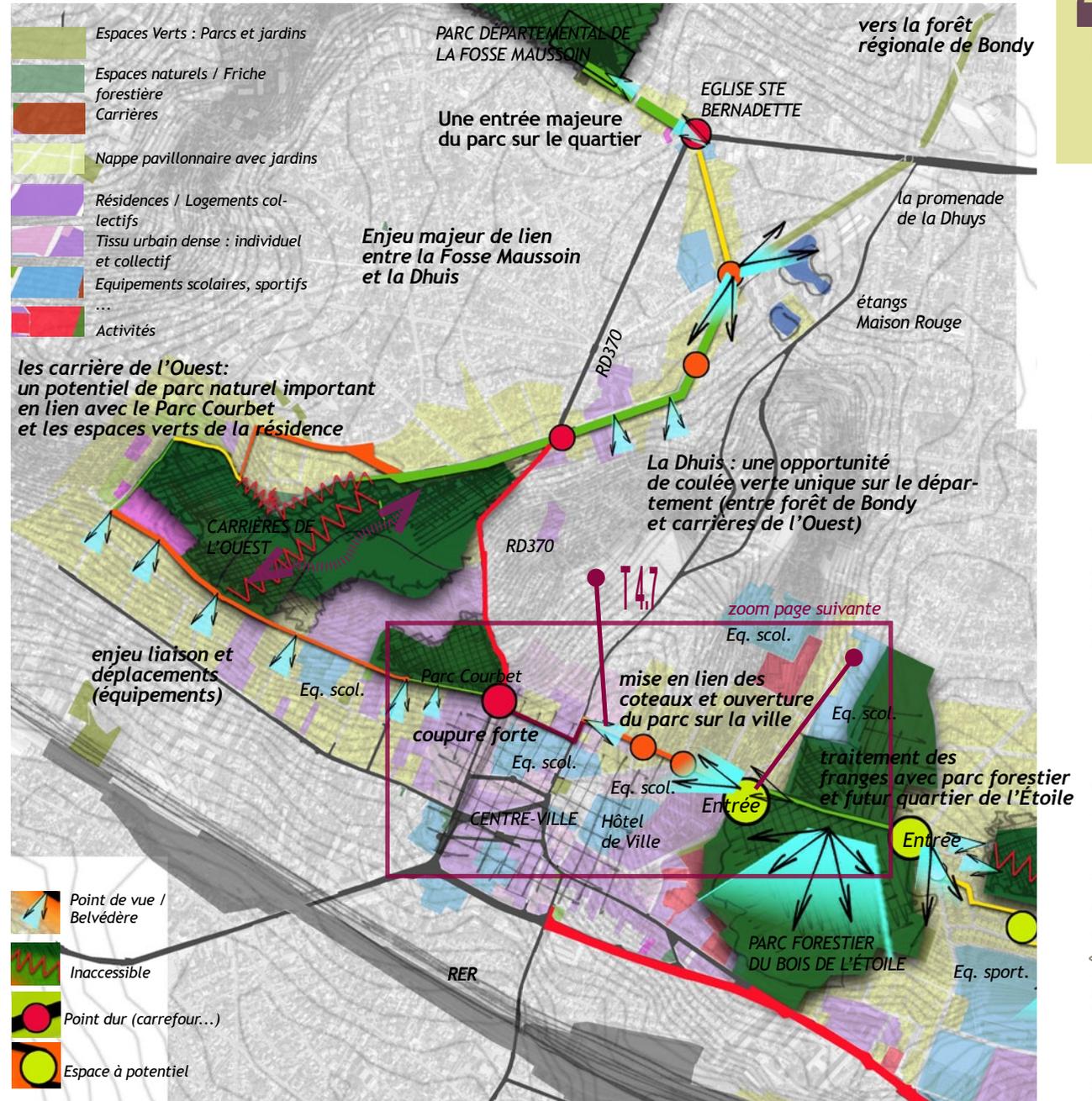
*Sans systématiquement l'atteindre il est aisé d'y tendre dans la plupart des situations présentant des surfaces suffisantes. Ce modèle implique également une évolution dans les pratiques et les usages que font les riverains de ces espaces communs. La compréhension de l'enjeu écologique et fonctionnel est indispensable.*

**Synthèse des enjeux paysagers et écologiques**

**Enjeu de mise en lien paysagère des coteaux arborés et d'ouverture du parc forestier du Bois de l'Étoile sur la ville**

> Mise en lien paysagère des friches arborées de l'ancienne carrière, du Parc Colbert et du parc Forestier du Bois de l'Étoile par l'amélioration et la diversification des structures végétales et la préservation des vues lointaines

> Lien privilégié (promenade aménagée) depuis le centre-ville et ses équipements jusqu'au Parc Forestier

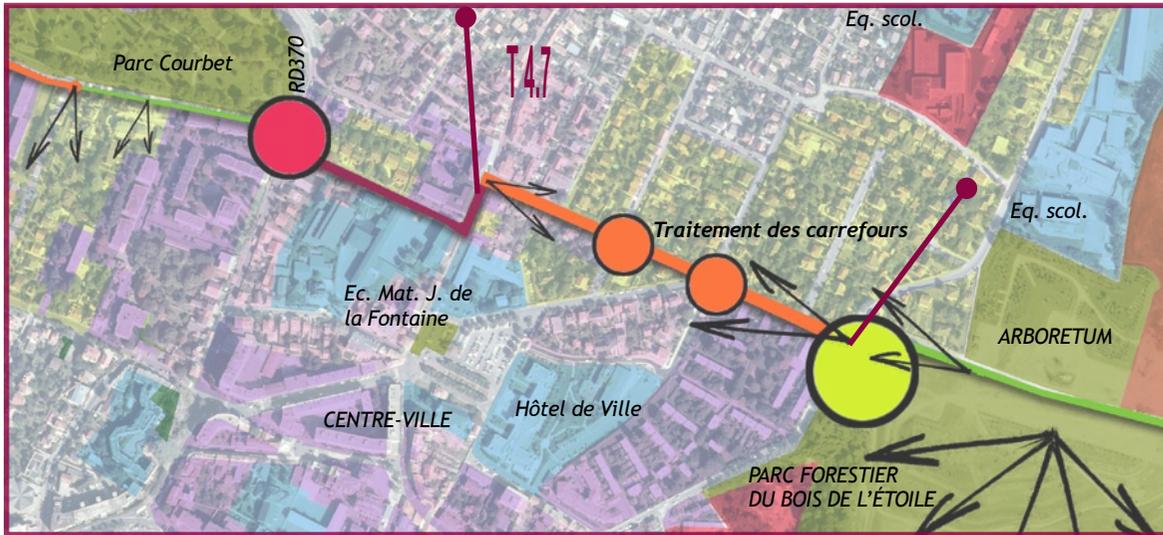


**Coordination à prévoir avec projets existants et futurs**

> Aménagement du Chemin des parcs dans le cadre d'un projet global de requalification de la rue Saint-Dizier : section courante et les 2 carrefours

**ENJEUX URBAINS, PAYSAGERS ET ÉCOLOGIQUES**

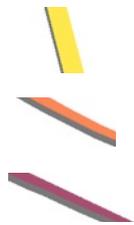
ENJEUX LINÉAIRE CHEMIN DES PARCS



Espace à requalifier : place, carrefour, etc.

- Liaison douce préexistante ou voie circulée à très fort potentiel ET  
- Emprise facile à requalifier (gabarit conséquent / faible trafic)

Potentiel très fort : emprise à récupérer pour faire passer le Chemin des Parcs



- Voie circulée à potentiel urbain et/ou paysager ET  
- Emprise possible à revoir (trafic de desserte)

- Voie circulée à potentiel urbain et/ou paysager MAIS  
- emprise difficile à requalifier (du point de vue fonctionnel : trafic conséquent, accès zone d'activité, gabarit contraint...)

- Voirie sans potentiel notable ET/OU  
- Raccordement difficile (gabarit contraint, fort trafic ...)

**Synthèse pré-opérationnelle : premières orientations sur l'aménagement du Chemin des Parcs**

- > Revoir la place du piéton et des cycles dans le centre-ville, à l'échelle de toute l'emprise des 2 rues concernées (voie communale et voie nationale) : projet global sur les rues du centre-ville
- > Marquer la continuité de parcours et faciliter la traversée des rues
- > Améliorer les continuités au sein de chaque strate végétale
- > Créer du lien avec les jardins des parcelles riveraines.

**Priorité et emprise d'intervention :**

- > Potentiel urbain et paysager très important
- > Potentiel écologique faible (urbain dense)
- > Emprise difficile à réaménager (du point de vue fonctionnel) : voirie assez contrainte, trafic ...

**=> AMÉNAGEMENT A TERME SUR TOUTE L'EMPRISE DE LA VOIE**

**Phasage**

**A court-terme : ASSURER DANS UN PREMIER TEMPS LA CONTINUITÉ DE PARCOURS DANS DE BONNES CONDITIONS**

- > Simple balisage ou élargissement du trottoir pour assurer rapidement un gabarit confortable aux piétons?
- > Faire passer la piste cyclable sur chaussée
- > Marquer les traversées

**A moyen et long-terme :**

- > Intervenir sur toute la largeur de l'emprise
- > Revoir l'aménagement des carrefours



CT  
MLT



## T4.8 : CHEMIN ET PARC DU BOIS DE L'ÉTOILE



*Une séquence particulière qui traverse un ancien site de carrière en cours de mutation : nouveau Parc Forestier du Bois de l'Étoile, le chemin du Bois de l'Étoile pressenti pour devenir un axe futur d'urbanisation (futur quartier de l'Étoile).....*  
*Une séquence qui doit se penser en cohérence avec le projet urbain pour que soient préservés l'accès au Parc, des vues ouvertes et lointaines, un gabarit suffisant et un trafic compatibles avec une voie verte d'échelle départementale.*



## Sous-tronçon T4.8 Chemin et Parc du Bois de l'Étoile

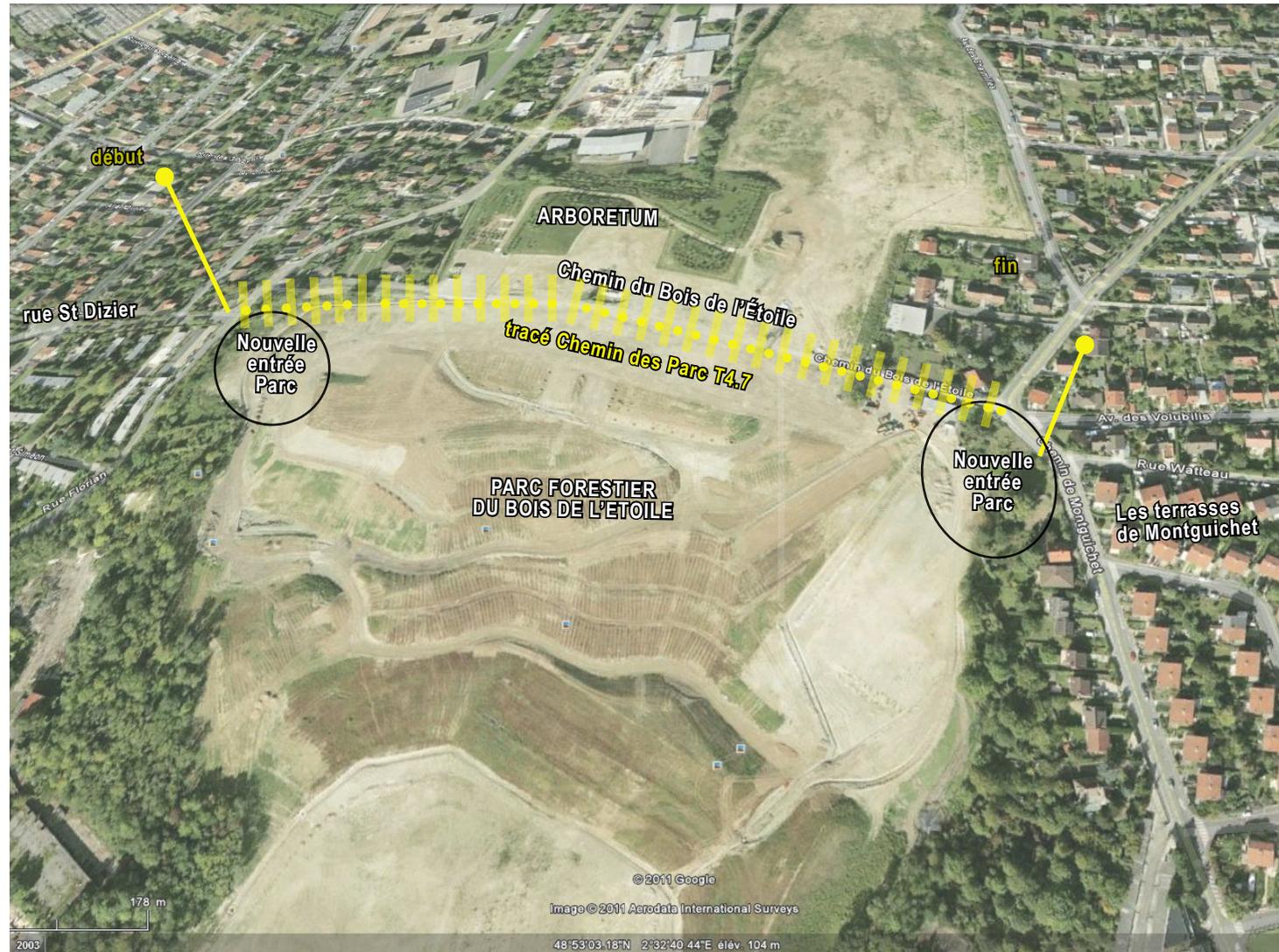
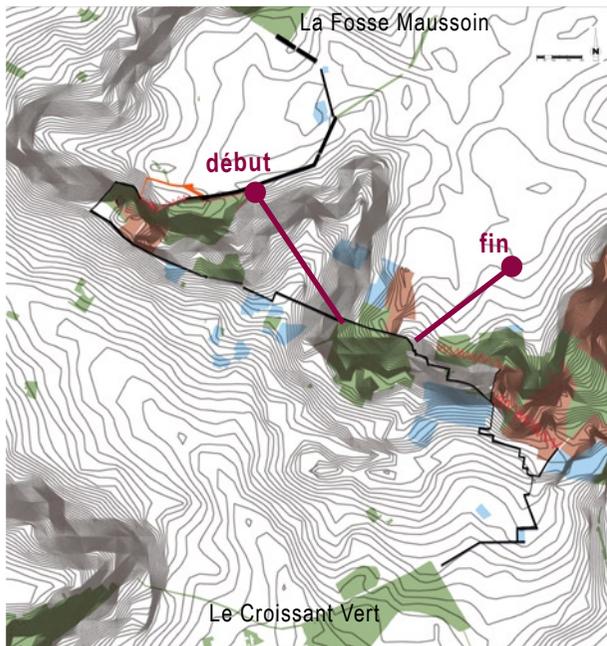
Commune : Gagny

Domanialité : commune

Contexte : Arboretum / Parc Forestier du Bois de l'Étoile / ancienne carrière du centre / urbanisation future

Linéaire : 500 ml -

Largeur emprise totale voie idéale : 20aine m



**Situation urbaine et paysagère / Ambiances : synthèse du diagnostic et enjeux**

**Une séquence à enjeu majeur à plus d'un titre :**

- un site paysager fort (vaste replat en haut de coteau, vastes panoramas vers le Sud, très grande échelle )
- un site en mutation : le parc Forestier (inauguration en 2010), l'Arboretum de collection (ouverture en 2008), en cours d'urbanisation (futur quartier)
- des espaces généreux encore vacants, notamment aux abords du Chemin du Bois de l'Étoile.

- > Pas de visibilité claire du Parc depuis l'espace public
- > Une réflexion globale ville/département à mener afin de penser de manière concertée et cohérente avec l'esprit du site la forme urbaine à venir et les paysages d'accompagnement du futur Chemin des Parcs.

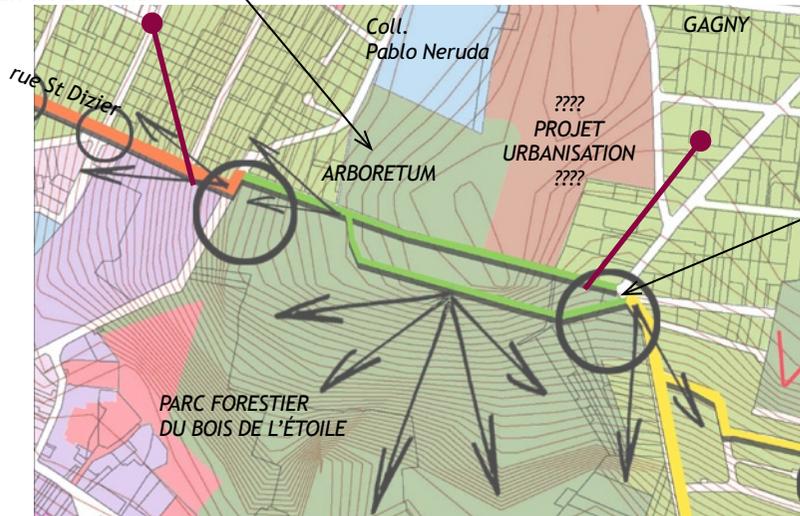


**L'ARBORETUM EN LIMITE NORD**

**LE PARC DU BOIS DE L'ÉTOILE EN LIMITE SUD**



Le Parc Forestier : un aménagement sobre, des matériaux, du mobilier et des végétaux rustiques.



Le Parc Forestier a pris place en haut de coteau sur les anciennes carrières dites du Centre de Gagny. Par le détour d'une promenade tracée en limite de rupture de plateau, le Parc met en scène un vaste panorama sur la vallée de la Marne et le plateau d'Avron



**DES ABORDS EN MUTATION : UNE QUALITÉ QUI RESTE À CONSTRUIRE**

Le chemin depuis la rue St Dizier débouche sur une vaste plate-forme gravillonnée sans usage entre Arboretum et Parc Forestier

**UN PARC AMÉNAGÉ SUR D'ANCIENNES CARRIÈRES DE GYPSE : UN PARC NATUREL DE PRÈS DE 14 HA SUR LE POINT CULMINANT DU DÉPARTEMENT OFFRE UN VASTE PANORAMA SUR LE SUD**



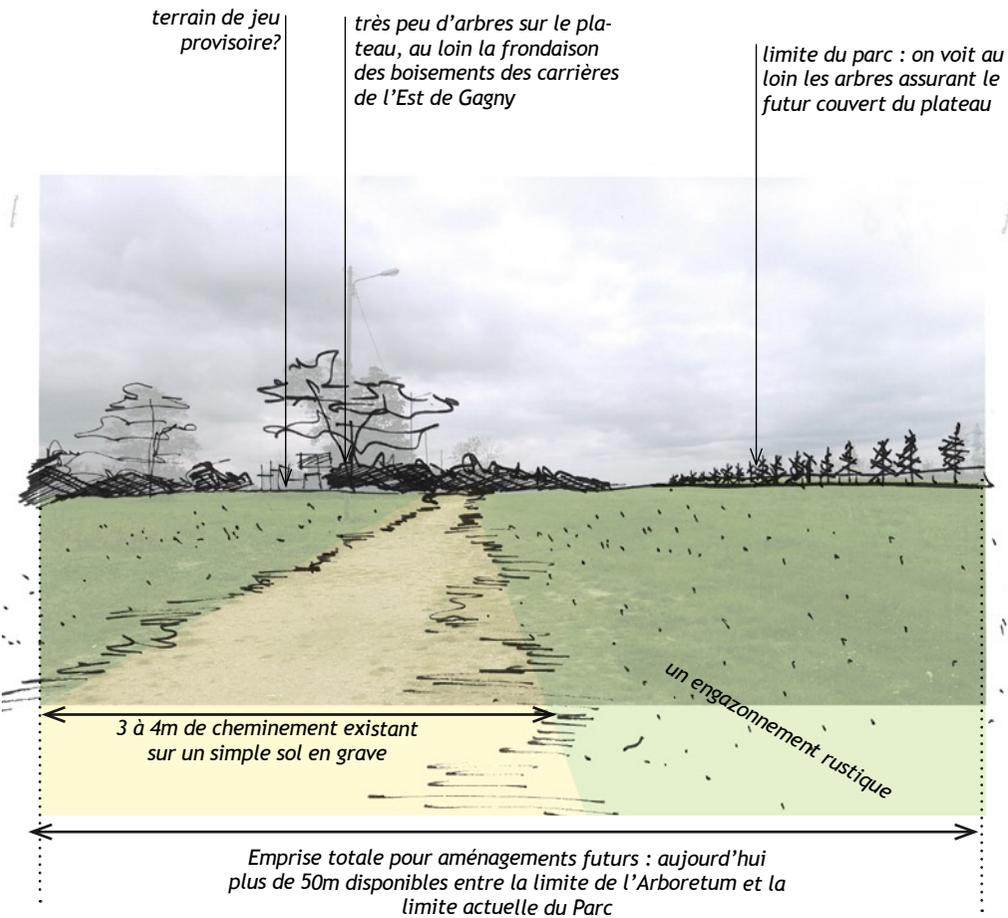
Côté Montguichet, un petit chemin rural débouche sur une nappe d'enrobé au milieu d'un grand vide.... Rien ne préfigure le Parc Forestier depuis le Chemin de Montguichet, hormis un ancien panneau de chantier resté en place...



**Le linéaire : synthèse du diagnostic et enjeux**

**Tout reste à faire : les emprises à réserver, le Chemin des Parcs à dessiner, ses interfaces avec le Parc et l'Arboretum et le futur quartier à venir**

- > Fort enjeu sur les chemins d'accès depuis la rue Saint-Dizier et le Chemin de Montguichet : étudier avec la commune la possibilité de créer de vraies entrées de Parc, visibles et accessibles directement depuis la ville (accès notamment dans l'axe de la rue Saint-Dizier), avec création d'espaces intermédiaires, de paysages de transition entre ville et Parc Forestier
- > Conserver l'esprit naturel du Parc, en profiter pour l'enrichir tant dans ses ambiances que dans ses milieux (dimensions visuelle, d'usages et écologique)



**PENSER LE PROJET DU CHEMIN DES PARCS EN COHERENCE AVEC LES PROJETS EXISTANTS ET EN CONCERTATION AVEC LES ETUDES EN COURS (URBANISATION FUTURE)**



**ARRIVÉE DEPUIS LA RUE SAINT-DIZIER**

Etudier un tracé direct dans l'axe de Saint-Dizier (photo ci-dessous / Source Google) plutôt que le détour sans grand intérêt en limite de pavillons récents (voir photos ci-dessus)



**ARRIVÉE DEPUIS LE CHEMIN DE MONTGUICHET**

Un chemin étroit et contraint, une entrée au Parc Forestier peu lisible, des espaces sans destination claire : à revoir dans le choix du tracé du Chemin des Parcs





La plupart des structures végétales sont récentes (plantations). Les anciennes haies sur les franges constituent des réservoirs de biodiversité (flore et faune) qui vont coloniser les espaces nouvellement créés. Ces anciennes haies sont donc à maintenir en évitant toute perturbation.



Les plantations sont minimales et leur organisation peu fonctionnelle. Ici ce bosquet semble parachuté sur un gazon : absence de milieux herbacés denses, de fourrés et arbrisseaux, de refuges et autres éléments structurants.



Une gestion différenciée mise en place permet le développement d'une flore herbacée un peu plus riche. Ces espaces sont favorables aux invertébrés (insectes, araignées, etc.).



Le carreau de la carrière semble en attente d'un aménagement ? Il pourrait permettre le recueil des eaux de ruissellement par la création de noues successives ou de mares afin de diversifier les milieux.



Gestion différenciée des secteurs herbacés. Les refuges pour la petite et moyenne faune (tas de pierres, de bois, souches, etc.), sont trop rares pour permettre l'établissement d'une riche faune.



Alignement systématique et arbres peu intéressants du point de vue de la ressource alimentaire.



Quelques haies et arbres plus anciens en marges du parc. L'amélioration du parc doit permettre de créer du lien depuis ces espaces un peu plus anciens qui jouent le rôle de réservoirs de nature.



Le grand espace dédié au stationnement à l'ouest ne permet pas d'identifier le caractère naturel du site.

Développer les liens vers les jardins environnants.

### Synthèse du diagnostic et des enjeux écologiques

**A mi-étape du Tronçon 4, un immense espace à vocation naturelle (Parc forestier du Bois de l'Etoile), qui demande des améliorations structurelles et de diversification des cortèges floristiques :**

- > Préservation de cette étape entre deux espaces naturels, notamment au regard des difficultés rencontrées au T4.7
- > Amélioration des connexions avec les espaces naturels situés à l'est (en priorité) et à l'ouest si possible (mais complexe en l'état).
- > Préservation des réservoirs de biodiversité en frange du parc et facilitation des transits et l'installation des espèces en cœur de ce nouveau parc.



*Préserver les réservoirs de biodiversité en frange du parc et favoriser le transit et l'installation des espèces sur le parc.*

La relative jeunesse du parc induit une pauvre biodiversité. Pourtant, les surfaces dédiées aux milieux naturels sont suffisantes à l'accueil de cortèges intéressants, voire d'espèces remarquables pour le département.

On notera en particulier : l'exposition sud, les sols relativement pauvres qui sont généralement favorables à l'installation de cortèges floristiques herbacés de qualité (en revanche, ces sols peuvent limiter le développement des arbres) et des franges encore boisées.

Ces franges boisées constituent des réservoirs de biodiversité. Elles ont probablement joué le rôle de refuges lors des interventions dans la carrière. Aujourd'hui, les aménagements et la gestion doivent permettre d'inverser la tendance : ces refuges devenant des sources de biodiversité qui vont irriguer le parc.

Toutefois, en l'état, cette irrigation est freinée : manque de refuges, manque de haies denses et structurées parcourant le parc, manque de ressource alimentaire (arbres fruitiers, arbustes à baies, etc.).

Il est donc essentiel de compléter l'aménagement par quelques haies fourmies et riches.



**Synthèse des enjeux paysagers et écologiques**

**Un espace majeur à mi-étape du tronçon T4 : le parc forestier du Bois de l'Étoile est un immense espace à vocation naturelle**

> Enjeu écologique entre les espaces boisés du massif de l'Aulnoye et la forêt de Bondy; amélioration des connexions entre avec les espaces naturels situés à l'Est (en priorité) et à l'Ouest (si possible, complexe en l'état)

> Enjeu de mise en lien écologique mais surtout paysagère des friches arborées de l'ancienne carrière, du Parc Colbert, du Parc et Forestier Arboretum par la création de différents milieux

> Poursuite de la reconquête d'un ancien site de carrières: un site fort, de très grande échelle, en un point culminant ouvrant de larges vues sur tout le Sud du département

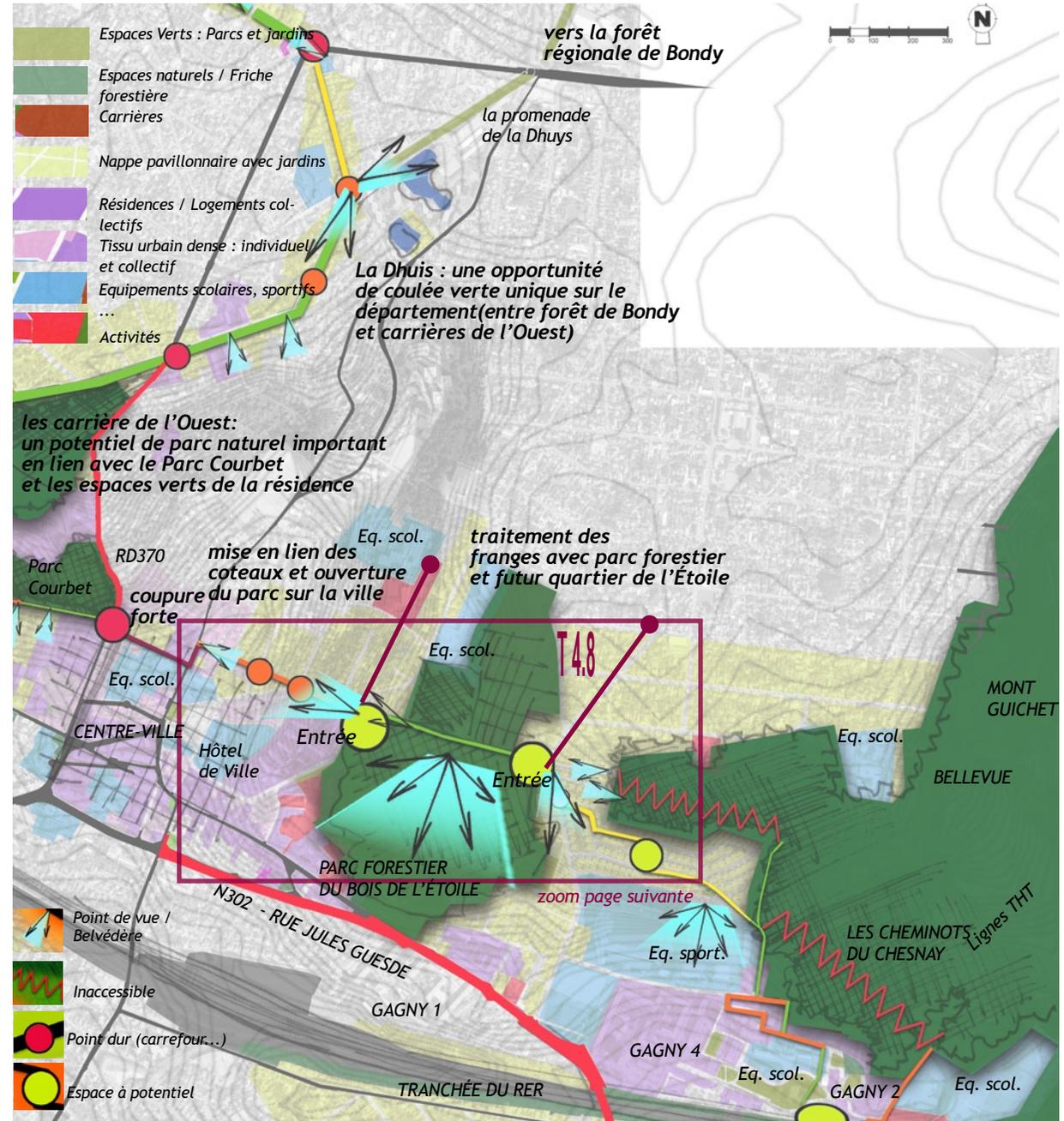
> Valorisation du projet communal de parc naturel et de son Arboretum

> Enjeu déplacements : lien privilégié (promenade aménagée) depuis le centre-ville et les quartiers de l'Est de Gagny jusqu'au Parc forestier en belvédère

> Enjeu urbain majeur : une liaison structurante permettant d'organiser le futur quartier de l'Étoile

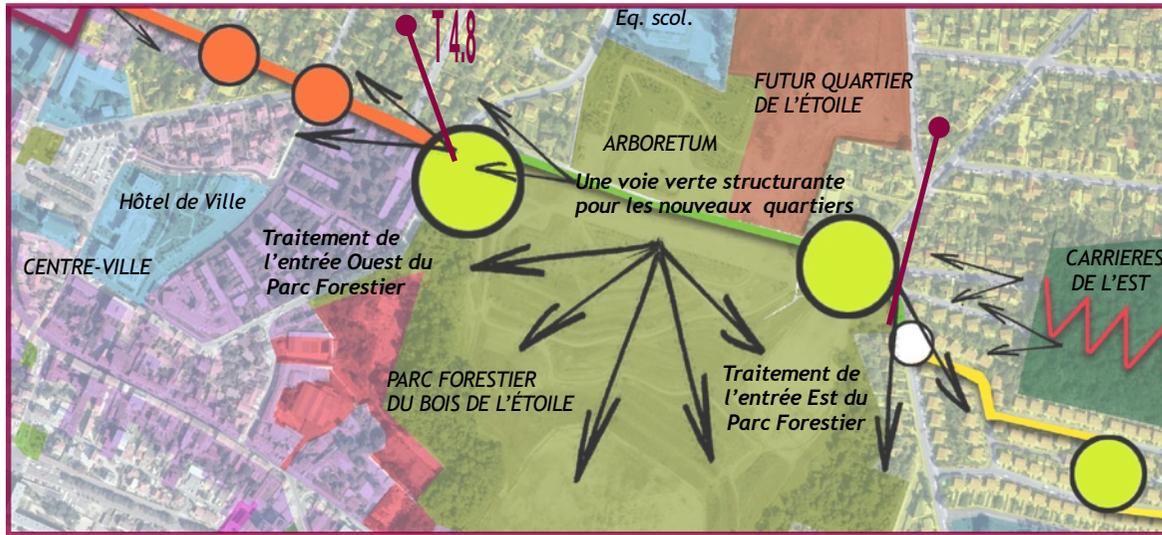
**Coordination à prévoir avec projets existants et futurs**

> Enjeu de projet global et cohérent sur ce site en mutation, cad le Chemin des Parcs avec les projets en cours Parc/Arboretum et les études urbaines en cours (projet de route sur le chemin existant pour organiser les futurs quartiers)



**ENJEUX URBAINS, PAYSAGERS ET ÉCOLOGIQUES**

ENJEUX LINÉAIRE CHEMIN DES PARCS



Espace à requalifier : place, carrefour, etc.

- Liaison douce préexistante ou voie circulée à très fort potentiel ET  
- Emprise facile à requalifier (gabarit conséquent / faible trafic)

Potentiel très fort : emprise à récupérer pour faire passer le Chemin des Parcs



- Voie circulée à potentiel urbain et/ou paysager ET  
- Emprise possible à revoir (trafic de desserte)

- Voie circulée à potentiel urbain et/ou paysager MAIS  
- emprise difficile à requalifier (du point de vue fonctionnel : trafic conséquent, accès zone d'activité, gabarit contraint...)

- Voirie sans potentiel notable ET/OU  
- Raccordement difficile (gabarit contraint, fort trafic ...)

**Synthèse pré-opérationnelle : premières orientations sur l'aménagement du Chemin des Parcs**

> Penser le Chemin des Parcs à l'échelle du site et des paysages à préserver ou à construire pour la qualité et la "durabilité" de la ville en cours de construction : ménager une certaine épaisseur non bâtie (20aine de m)

> Améliorer structurellement le parc (favoriser le déplacement de la faune notamment) et développer les cortèges floristiques.

> Développer les refuges et créer du lien avec les franges qui constituent des mini-réservoirs de biodiversité

**Priorité et emprise d'intervention :**

> Sous-tronçon majeur

> Potentiel urbain, paysager et écologique très important

> Emprise centrale (promenade existante) et espaces libres conséquents en rive du Chemin, et donc faciles à aménager (du point de vue fonctionnel)

**=> AMÉNAGEMENT PRIORITAIRE SUR UNE TRES LARGE EMPRISE PERMETTANT DE CREER LE CHEMIN ET SES PAYSAGES D'ACCOMPAGNEMENT SUR UNE EPAISSEUR SIGNIFICATIVE**

**Phasage**

**A court-terme :**

**INTERVENIR TOUT DE SUITE SUR TOUTE L'ÉPAISSEUR**





*Une séquence à flanc de coteau réservant quelques panorama intéressants, un tracé qui négocie la pente au mieux. Obligé de s'éloigner de la forêt rendue inaccessible par la propriété foncière, le tracé proposé traverse le lotissement, un tissu pavillonnaire paisible, de facture assez homogène, une sorte de cité jardin un peu pauvre qui pourrait gagner en qualité paysagère et écologique par le passage du Chemin des Parcs. Il s'empare au passage des espaces paysagers du quartier, petits ou grands, pour les améliorer.*



## Sous-tronçon T4.9 var1

### Les terrasses de Montguichet

**Commune :** Gagny

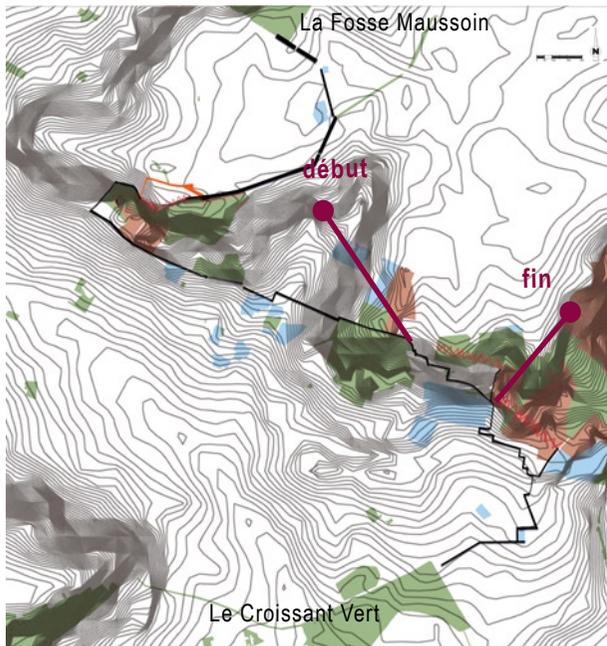
**Domanialité :** commune

**Contexte :** Parc forestier du Bois de l'Étoile / bois et anciennes carrières / tissu pavillonnaire

**Linéaire :** 600 ml -

**Largeur emprise totale voie :** 8,50 m -

Le sous tronçon T4.9 présente un grand intérêt paysager et écologique de par sa position à flanc de coteau (massif de l'Aulnoye), la proximité immédiate du nouveau Parc Forestier, la présence de la forêt en arrière-plan permanent (anciennes carrières et propriétés privées : PROPRIETE FONCIER A ECLAIRCIR !!!) mais aussi, un peu plus bas, les espaces verts du Stade Jean Bouin et autres espaces paysagés accompagnant la rue Pablo Picasso suggèrent de nombreux tracés possibles. Le tracé retenu permet de s'échapper rapidement du chemin de Montguichet (pente, trafic), d'irriguer le lotissement des terrasses de Montguichet, de digérer la pente par paliers successifs en récupérant au gré des rencontres, les divers espaces verts ou de jeux qui jalonnent le chemin dans le but de leur donner un nouveau souffle, une autre qualité... A terme, le tracé idéal est tout autre : il s'agirait de récupérer une bande en lisière des boisements afin de poursuivre le vocabulaire de cheminements en lisière préexistants dans le secteur jusqu'à la nouvelle entrée du Parc Forestier (variante 2 dite " le Bois de Montguichet " non détaillée ici car non accessible sur le terrain / à étudier )





En limite du Parc Forestier et le long du Chemin de Montguichet : la récupération de grandes surfaces au statut aujourd'hui indéfini permettraient d'ouvrir le Parc sur le quartier et au Chemin des Parcs de venir rattraper la rue Auguste Renoir en retrait du trafic de la voie. Seule resterait à aménager la traversée du carrefour.

**LE PARC FORESTIER NE S'OUVRE PAS LARGEMENT SUR LE QUARTIER**



Le chemin de Montguichet attaque la pente de front, dégageant de fait des vues lointaines d'intérêt. Toutefois, le caractère routier de cette voie et son trafic conséquent incite à quitter la voie au plus vite et à se rabattre sur les petites rues tranquilles de la résidence aux portes de la forêt.

**DE NOMBREUX ET VASTES PANORAMA**



Les espaces paysagers en limite du stade Jean Bouin mettent peu en scène les vues généreuses qu'ils offrent sur tout le Sud du département. Le passage du Chemin des Parcs pourrait permettre de repenser l'aménagement et la vocation de toutes ces surfaces non bâties aux usages à ce jour mal définis.

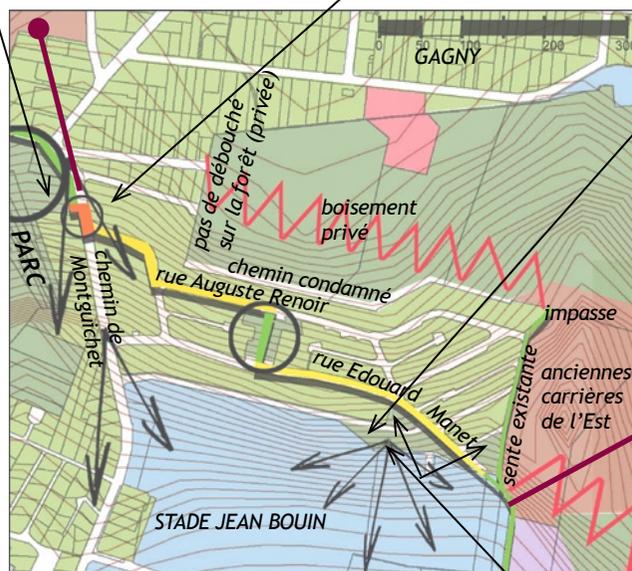


au Nord du lotissement, les rues ouvrant des percées visuelles sur la forêt mais aucun accès n'est possible (forêt privée)

**OMNIPRÉSENCE DE LA FORÊT ET DES SENTES EN LISIÈRE**



une sente Nord/Sud a été aménagée. Elle permet d'ores et déjà de longer le boisement, mais elles finit en impasse au Nord.



**DE NOMBREUX ESPACES PAYSAGERS À VALORISER LE LONG DU TRACÉ**

Ces espaces trop "horticoles" et trop soignés ne s'inscrivent pas dans la continuité de la forêt qui les abrite. Ils pourraient gagner en pittoresque et en biodiversité à exprimer leur caractère de lisière forestière.... de lisière habitée.



**UN POTENTIEL DE CITE-JARDIN**

Un quartier résidentiel de type cité-jardin assez intéressant dans sa forme urbaine (semi-collectif qui tire parti de la pente) mais qui pourrait gagner en richesse et diversité au niveau de ses espaces extérieurs.



**Situation urbaine et paysagère / Ambiances : synthèse du diagnostic et enjeux**

**Un quartier paisible d'habitat intermédiaire installé dans la pente, aux portes des espaces boisés des anciennes carrières de l'Est et du Parc forestier du Bois de l'Étoile, à découvrir et à mettre en valeur**

- > Aménager une liaison agréable entre le Parc Forestier et les Terrasses de Montguichet via l'aménagement d'une entrée généreuse au Parc Forestier, ouverte sur le quartier
- > Tirer parti de la position en point haut qui ouvre des vues lointaines vers le Sud : à valoriser
- > Fertiliser ce quartier en lien avec les espaces boisés qui l'entourent : végétaliser les rues, valoriser les nombreux espaces verts du quartier au statut indéfini (espaces publics? espaces privés au lotissement?)
- > Retrouver l'usage public de la forêt par l'aménagement des franges et la poursuite des chemins de ronde en lisière existants (variante 2 dont faisabilité à étudier)



Aménager une traversée qui sache tirer parti du panorama tout en assurant la continuité des cheminements.  
L'aménagement d'une nouvelle entrée au Parc ouverte sur le quartier de Montguichet devrait permettre de limiter le linéaire sur voirie.

**UN CARREFOUR LARGE ET CIRCULÉ QUI, MALGRÉ LE PANORAMA QU'IL OFFRE, VIENT INTERROMPRE LE PARCOURS**

Du stationnement s'interpose entre la rue et le square, des espaces et des plantations de pauvre qualité pour tout lieu de repos et de jeux en coeur de quartier . En le traversant, le Chemin des Parcs peut aussi permettre de requalifier le square central



**LE SQUARE CENTRAL : UN ÎLOT CERNÉ DE VOITURES SANS AUCUN LIEN AVEC LES PETITES RUES RÉSIDENTIELLES**

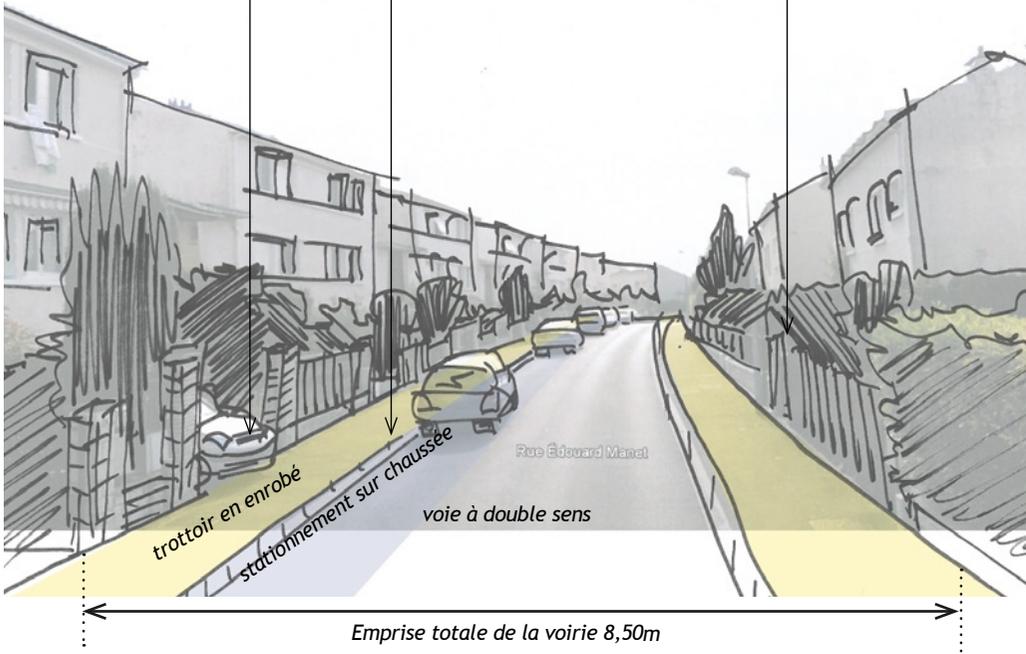
Des voitures, des haies de clôture, et même une dénivellée gérée par des marches : le square semble se protéger de l'espace de la rue . Square et rues ne jouent pas leur rôle de lien vert, de corridor de nature agréable à l'usage entre la forêt toute proche et les jardins privés.



malgré la présence de parkings privés, les voitures colonisent l'espace de la rue au détriment d'un traitement agréable pour le piéton (présence végétale, ombre en été ...)...

un espace public austère, qui semble dessiné pour ne circuler qu'en voiture...

aucune plantation sur la voie : seules les haies taillées trop uniformes des jardins privés cadrent l'espace public



**UN CARACTÈRE ROUTIER MALGRÉ LE POTENTIEL DU QUARTIER AUX PORTES DE LA FORÊT**

**Le linéaire : synthèse du diagnostic et enjeux (var 1)**

**Un caractère trop routier à "casser" : trottoirs, stationnement en long, parking en enrobés, peu de plantations hormis les haies monospécifiques des jardins privés et le square central :**

- > Redonner de l'aisance et de l'agrément aux déplacements à pied et à vélo
- > Profiter de la réflexion sur l'entrée du parc pour dégager une emprise de promenade à l'écart de la voie circulée et valoriser les vues lointaines
- > Traiter la traversée du Chemin de Montguichet
- > Venir fertiliser le quartier des Terrasses de Montguichet par la requalification de ses espaces publics dans un vocabulaire plus "forestier" : revêtements plus perméables, joints verts, palette végétale plus riche et naturelle, traitement de la limite public/privé
- > Le passage par le square : l'occasion d'en revoir le nivellement (assurer la continuité des cheminements en supprimant les marches), de le "bousculer" (palette végétale pauvre, esprit trop rangé ...) pour y faire naître de nouveaux usages



Le passage d'une large voie (chemin de Montguichet), constitue un obstacle important au transit de la faune entre T4.8 et T4.9.



Le quartier des terrasses de Montguichet a creusé une enclave bâtie dans les coteaux anciennement boisés, isolant l'ancienne carrière du Bois de l'Etoile des zones boisées à l'est.



L'aménagement du quartier comprend de larges surfaces bitumées : voiries très larges, trottoirs des deux côtés et artificialisation importante des surfaces dans les propriétés (dallage, bitume, ciment, etc.).



Déconnexion des continuités arbustives et rareté des haies en bordure de propriété.



Rares arbres de haut jet dans ce quartier.



Quelques secteurs plus végétalisés gagnent en fonctionnalité.



Les espaces verts bénéficient d'un aménagement et d'une gestion traditionnels peu favorables à la biodiversité : espèces horticoles, surfaces herbacées entretenues en gazons, rareté des espèces fruitières, discontinuité et destruction des strates végétales en bordures de parcelles.



Le chemin se faufile en bordure des espaces boisés plus fonctionnels et de surfaces suffisantes pour « irriguer » de biodiversité les espaces verts situés à proximité.

### Synthèse du diagnostic et des enjeux écologiques

#### Obstacle à la faune entre le parc forestier du Bois de l'Etoile et les espaces naturels situés à l'est :

- > Revégétalisation du quartier, en particulier par une sensibilisation aux bonnes pratiques dans les jardins, et la renaturation des espaces verts
- > Amélioration de la transparence des clôtures de parcelles.
- > Amélioration de l'offre alimentaire dans les espaces verts.



Impasse face à un mur vert. La poursuite dans cet espace forestier est écologiquement cohérente avec l'itinéraire du T4.



Une ambiance de « forêt vierge » qui doit limiter les entrées sur ce secteur et profiter aux espèces les plus sensibles au dérangement.



La partie cadastrée est entretenue par les riverains. Le secteur tondu peut être propice aux reptiles qui peuvent ainsi s'exposer au soleil tout en profitant des ronciers proches.



La réouverture des milieux peut être favorable à certaines espèces et défavorable à d'autres. C'est pourquoi une étude des enjeux naturaliste se révèle indispensable ici en amont de la création de ce sous-tronçon.



Cette coupe schématique illustre la fragmentation des espaces.

Ainsi, les espèces liées aux milieux forestiers ne trouvent que très peu d'arbres dans le quartier : le quartier est une coupure.

Les espèces à faible mobilité terrestre sont bloquées par les clôtures.

Les espèces de lisières sont absentes...

Les vieux murs ronciers et lierres sont des milieux favorables à la petite faune qu'il convient de préserver dans les aménagements.



### Synthèse du diagnostic et des enjeux écologiques

**Une variante plus intéressante pour le T4.9 visant à améliorer le lien entre le parc forestier du Bois de l'Etoile et les espaces naturels situés à l'est :**

- > L'opportunité de créer une continuité forestière jusqu'au Collège Théodore Monod (avec T4.10 - var2).
- > L'opportunité de créer du lien entre les jardins et les bois : amélioration des lisières.

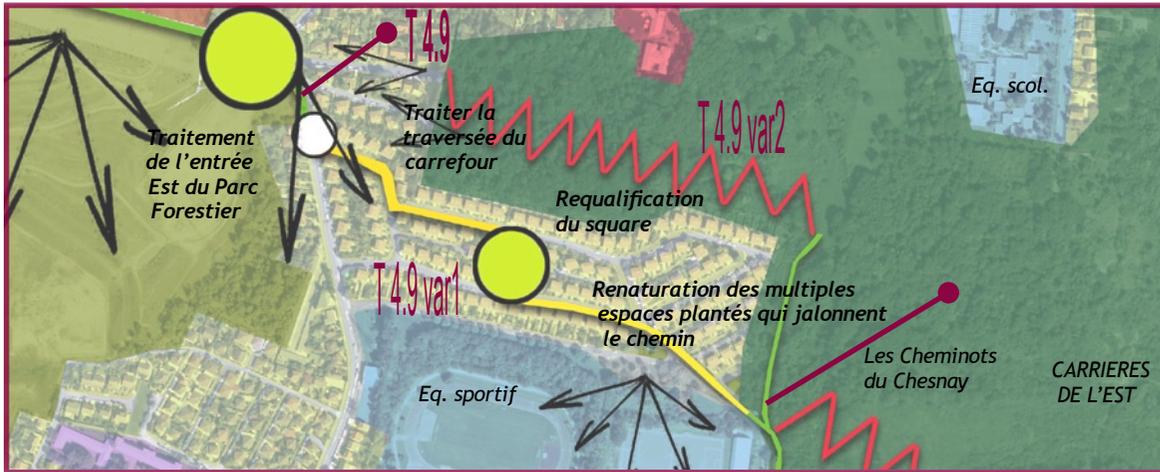
**Des bois envahis d'espèces invasives ou envahissantes, une structure (semblant) ancienne, des enjeux encore partiellement connus :**

- > Mise en place d'une gestion des bois visant une futaie irrégulière et permettant la régénération naturel afin d'éviter à terme une coupe à blanc (plusieurs secteur semblent mono-strates)
- > Gestion des espèces invasives ou envahissantes
- > Expertiser la faune, la flore et les milieux naturels avant d'envisager des interventions.



SYNTHÈSE DES ENJEUX MAJEURS ...SYNTHÈSE DES ENJEUX MAJEURS...SYNTHÈSE DES ENJEUX MAJEURS ...

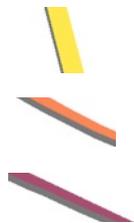
ENJEUX CHEMIN DES PARCS



Espace à requalifier : place, carrefour, etc.

- Liaison douce préexistante ou voie circulée à très fort potentiel  
ET  
- Emprise facile à requalifier (gabarit conséquent / faible trafic)

Potentiel très fort : emprise à récupérer pour faire passer le Chemin des Parcs



- Voie circulée à potentiel urbain et/ou paysager  
ET  
- Emprise possible à revoir (trafic de desserte)

- Voie circulée à potentiel urbain et/ou paysager  
MAIS  
- emprise difficile à requalifier (du point de vue fonctionnel : trafic conséquent, accès zone d'activité, gabarit contraint...)

- Voirie sans potentiel notable  
ET/OU  
- Raccordement difficile (gabarit contraint, fort trafic ...)

**Synthèse pré-opérationnelle : premières orientations sur l'aménagement du Chemin des Parcs**

> Introduire un accompagnement végétal sur les parcours empruntés, diminuer les surfaces imperméables, requalifier et enrichir les espaces verts qui jalonnent le parcours, et apporter une cohérence paysagère et écologique au futur aménagement en lisière de forêt

> Assurer la continuité de parcours : traitement de la traversée du chemin de Montguichet

**Priorité et emprise d'intervention :**

> Sous-tronçon significatif (solution d'attente)  
> Potentiel paysager et écologique moindre que var2  
> Emprise facile à réaménager (trafic de desserte), hormis la traversée du carrefour

**=> AMÉNAGEMENT A TERME SUR TOUTE L'EMPRISE DE LA VOIE**

**Phasage**

**A court-terme : ASSURER DANS UN PREMIER TEMPS LA CONTINUITÉ DE PARCOURS DANS UN ENVIRONNEMENT MOINS MINÉRAL**

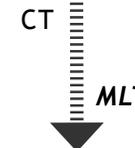
- > Simple balisage
- > Amélioration de l'accompagnement végétal
- > Faire passer la piste cyclable sur chaussée



balisage et accompagnement végétal



réaménagement de toute l'emprise de la voie et des espaces verts rencontrés





*Une séquence assez singulière en ce qu'elle est la seule à passer au coeur de l'un des quartiers de grands ensembles du Sud de la commune (Gagny 2 et 4) qui s'est installé en pied de coteau, entre les anciennes carrières boisées et la tranchée ferroviaire. Fait marquant de ce quartier : la voiture et les surfaces minérales qui lui sont dédiées, ont envahi tous les espaces non bâtis. Le passage du Chemin des Parcs permettrait d'irriguer ce quartier et de l'ouvrir sur l'extérieur, d'en capter les habitants et de requalifier l'ensemble des espaces libres de la Résidence, vers un caractère plus naturel et boisé et des usages renouvelés.*



## Sous-tronçon T4.10 var1 Les grands ensembles du Chênay

**Commune :** Gagny

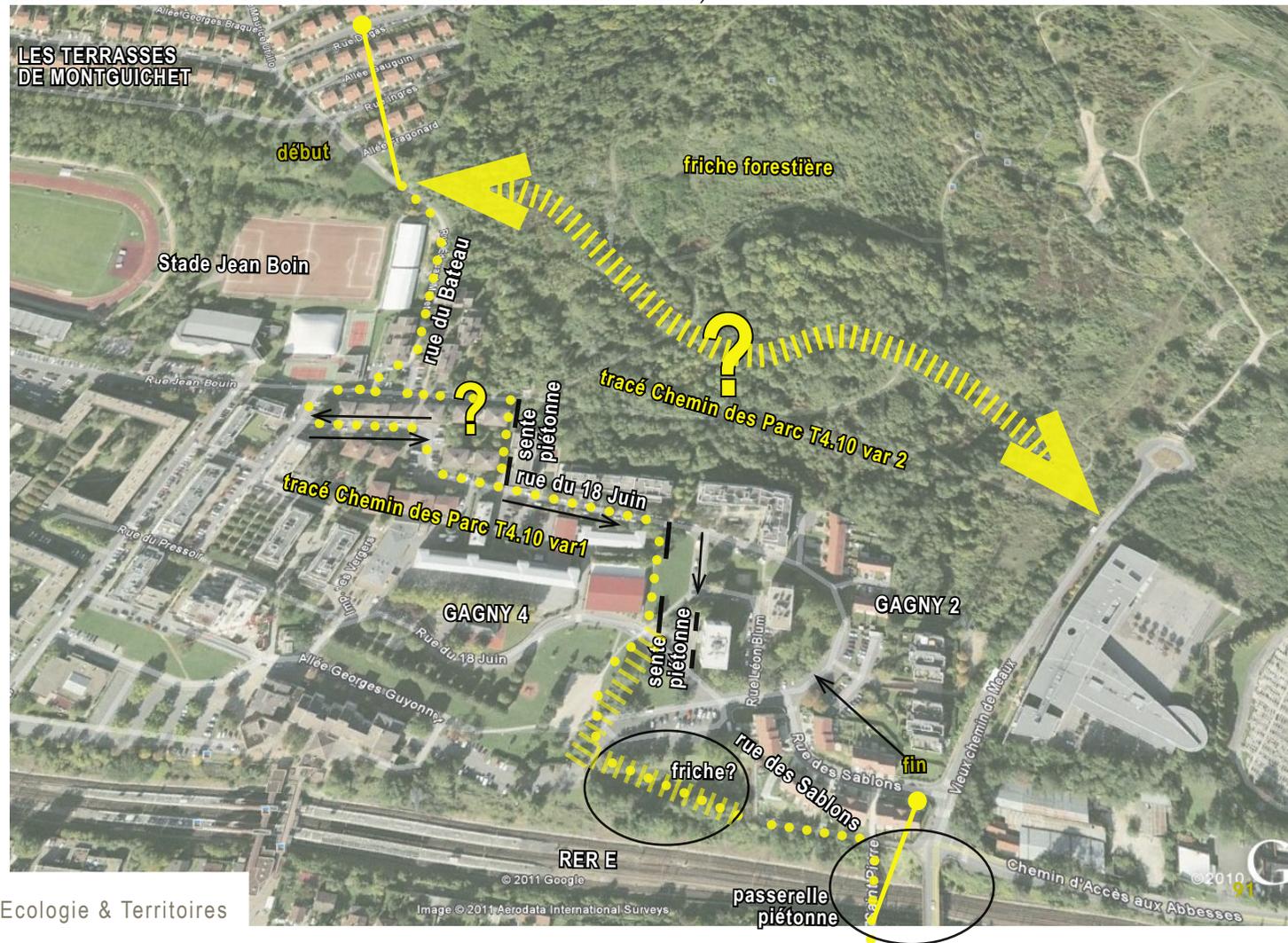
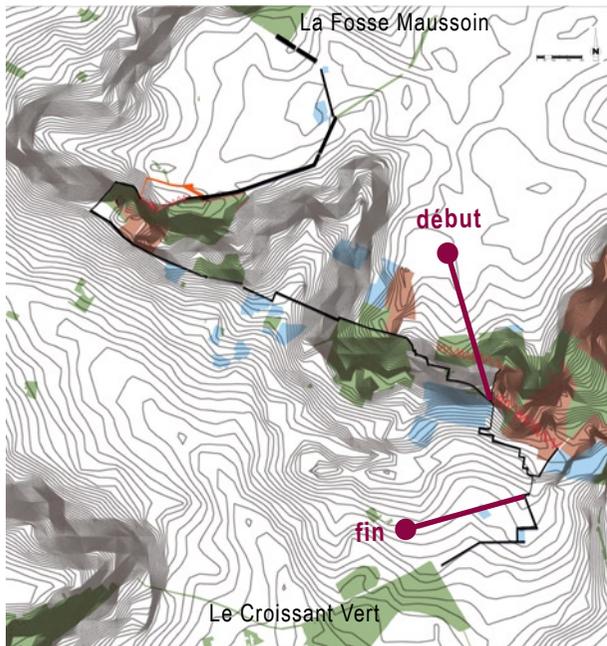
**Domanialité :** commune

**Contexte :** Bois et anciennes carrières / tissu pavillonnaire / Grand Ensemble Gagny 2 et 4 / tranchée ferroviaire RER E

**Linéaire :** 800 ml ~

**Largeur emprise totale voie :** VARIABLE  
7 à 10 m ~sur voirie /  
2.5 à 4m ~ sur sentes piétonnes

Dans la continuité de T4.9, le sous tronçon T4.10 présente un grand intérêt paysager et écologique de par la proximité d'un vaste ensemble boisé qui s'étend sur Gagny, Montfermeil et Chelles (près de 140ha, Parc privé de Montguichet et anciennes carrières de l'Est, propriété foncière à préciser). Le tracé retenu permet au Chemin des Parcs de pénétrer au sein des grands ensembles de Gagny (Gagny 2 et Gagny 4), irriguant et valorisant les nombreux espaces non bâtis de la cité. A terme, le tracé idéal est tout autre : il s'agirait de pénétrer au coeur des friches boisées des anciennes carrières jusqu'au collège Théodore Monod afin de poursuivre le vocabulaire de cheminements en lisière déjà rencontrés plus haut dans les Terrasses de Mont Guichet (variante 2 dite " Les cheminots du Chênay" non détaillée ici car non accessible sur le terrain / à étudier ultérieurement)





Petit espace vert au débouché de la rue du bateau sur la rue Jean Bouin. Comme tous les autres espaces verts de la Cité, ces espaces trop "horticoles" et trop soignés ne s'inscrivent pas dans la continuité de la forêt qui les abrite. Ils pourraient gagner en pittoresque et en biodiversité à exprimer leur caractère de lisière forestière habitée.

**DE NOMBREUSES SURFACES EN ESPACES VERTS, DES SENTES PIÉTONNES ET DES DÉLAISSÉS DONT TIRER PARTI**



**UNE SENTE EN LISIÈRE DEPUIS LES TERRASSES DE MONT GUICHET**

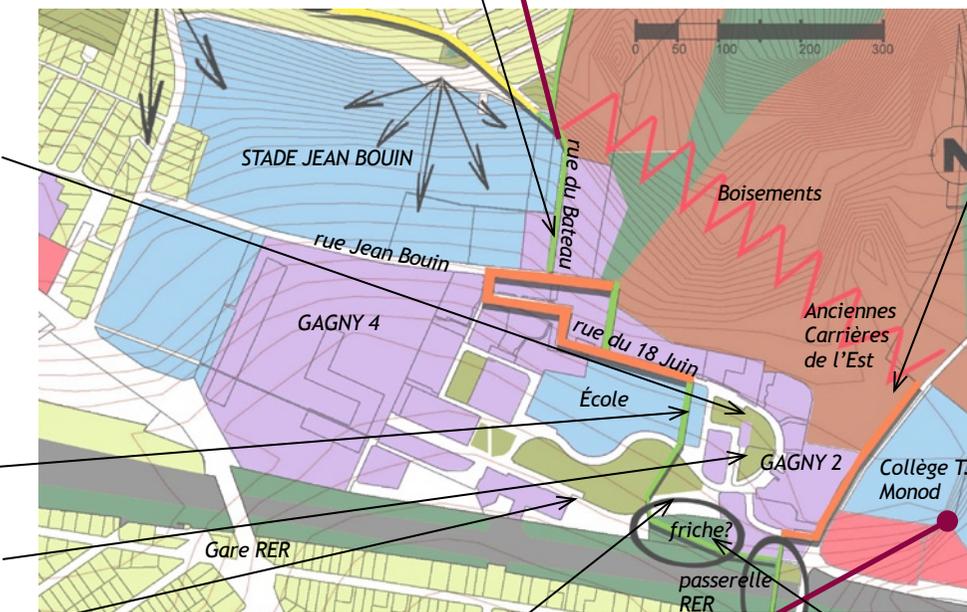
Entre friche forestière (anciennes carrières de l'Est) et équipements sportifs (Stade Jean Bouin), une sente existante permet de descendre jusqu'à la Résidence Gagny 4. D'abord assez sauvage dans l'ambiance, son traitement devient vite un peu plus urbain, perdant son statut de sente aux franges d'un grand espace naturel d'intérêt



Le collège Théodore Monod, fait face à la vaste friche forestière. Le passage du Chemin des Parcs au sein de cet espace naturel permettrait aux collégiens de disposer d'un accès direct à des espaces de nature et d'une liaison douce de qualité, en lieu et place de voiries et d'espaces dédiés à la voiture.



**AUX PORTES D'UNE VASTE FRICHE FORESTIÈRE**



**Situation urbaine et paysagère / Ambiances : synthèse du diagnostic et enjeux**

**Un résidence d'habitat collectif en lisière de forêt dotée de nombreux espaces libres (espaces verts, friche) à traverser et à valoriser :**

> Fertiliser l'ensemble de la Résidence dans l'esprit des espaces boisés qui l'entourent pour faire le lien entre les espaces naturels au Nord-Est et les talus et autres dépendances vertes de la tranchée ferroviaire

> Végétaliser les rues, valoriser les nombreux espaces verts du quartier, d'aspect trop horticoles, dans un vocabulaire plus "forestier" : revêtements plus perméables, joints verts, palette végétale plus riche et naturelle, traitement de la limite public/privé

> Retrouver l'usage public de la forêt par l'aménagement des franges et la poursuite des chemins de ronde en lisière, voire même par la création d'un Parc Naturel (variante 2 dont la faisabilité restera à étudier)

> Le passage sur passerelle ferroviaire reste un "goulet d'étranglement" qui dépasse largement le projet du Chemin des Parcs : l'ensemble du carrefour (pont voiture et passage piétons) est à revoir.

Malgré la présence de nombreux arbres, dont certains anciens sujets de qualité, et de nombreuses surfaces en pelouse, les espaces traversés demandent à être améliorés : ils pourraient tirer parti du passage du Chemin des Parcs pour gagner en qualité tant pour les résidents que pour les promeneurs.

Entre surfaces de parking et tranchée ferroviaire, une friche intéressante (statut et foncier à éclaircir) qui jouxte les espaces verts de la Résidence pourrait être utilisée pour écarter le tracé de promenade et rejoindre la passerelle piétonne en échappant aux voiries encombrées de voitures.





la rue Jean Bouin, axe majeur de desserte des ensembles de logements collectifs et des équipements sportifs doit recevoir un trafic relativement conséquent. Avec un minimum d'aménagement, elle pourrait accueillir la piste cyclable.



L'omniprésence de la voiture encombre les espaces libres pourtant nombreux dans cette résidence et déqualifie l'espace public. Le piéton se reporte spontanément sur la voirie ou emprunte le réseau parallèle de sentes piétonnes



Sauf à revoir l'ensemble des déplacements voitures/liaisons douces au sein du quartier, et à requalifier en profondeur l'ensemble des voiries, on préférera dans un premier temps détourner les piétons dès que faire se peut. Au dessus, passage entre l'extrémité Est de la rue Jean Bouin et la rue du 18 Juin. En dessous, un passage entre l'équipement scolaire et le terrain multi-sports depuis la rue du 18 Juin.

**LES VOIRIES SONT ENCOMBRÉES DE VOITURE : INVESTIR LES SENTES PIÉTONNES DÈS QUE POSSIBLE**

*l'accompagnement végétal offert par les espaces verts en coeur de quartier ou en pied de logements ne suffit pas à qualifier les déplacements*

*arbres d'alignement et stationnement des 2 côtés sur voirie encombrant l'espace public et entravent les déplacements piétons.*



la voie passe ici en sens unique

stationnement des 2 côtés  
trottoir en enrobé

Emprise totale de la voirie 10 m-

**DES VOIRIES DÉDIÉES À LA VOITURE**



Etudier le passage du Chemin des Parcs par la friche entre espaces verts et tranchée ferroviaire (photo en bas à gauche, friche en arrière plan), plutôt que d'emprunter le lacs des voies de desserte circulées et des passages exigus entre 2 murs aveugles (photo en bas à droite)...



**Le linéaire : synthèse du diagnostic et enjeux (var 1)**

**L'omniprésence de la voiture encombre l'espace public de la voirie et le déqualifie. Des sentes piétonnes jalonnent déjà la Résidence : un vocabulaire à poursuivre et à améliorer.**

- > Tirer parti de toutes les sentes piétonnes existantes pour faire passer le Chemin des Parcs (cheminements piétons au moins)
- > Rester au plus proche dans le tracé des espaces naturels au Nord, des espaces verts à requalifier et valoriser la friche au Nord de la voie RER
- > Redonner de l'aisance et de l'agrément aux déplacements à pied et à vélo au sein de la Résidence





Arrivée du chemin pédestre du Bateau au quartier Gagny 4. Aménagement horticole et gestion peu favorables à la faune et à la flore sauvage. Exemple type de bordures créant des coupures pour la faune terrestre.



Rue du 18 juin partiellement en sens unique mais de surface au sol importante. Les aménagements végétales sont là encore très horticoles. Les surfaces en espaces verts sont pourtant importantes aux abords de cette rue et globalement dans le quartier.



Grands espaces réservés à la voiture créant de larges surfaces imperméabilisées.



Espaces verts peu favorables en l'état à la faune et à la flore : rareté des structures, des refuges (en particulier terrestres), des ressources alimentaires, etc.



Les quelques « vieux » arbres sont une base intéressante pour la création d'espaces verts plus fonctionnels.



Les nombreuses voiries sont autant de coupures dans l'espace. L'étendue d'espaces verts au centre du quartier est une opportunité remarquable pour la création, la valorisation et l'intégration du Chemin des Parcs dans ce quartier présentant aujourd'hui des caractéristiques très urbaines



Rareté des espaces verts dans les nouveaux lotissements. La quasi-totalité des surfaces est artificialisée.



Passage étroit vers le pont pédestre traversant le RER. Les dépendances vertes de la voie RER sont un corridor d'importance pour la petite faune (insectes, micromammifères, reptiles, passereaux, etc.)

### Synthèse du diagnostic et des enjeux écologiques

#### **Des surfaces en espaces verts importantes, tout comme les toits plats sur les immeubles :**

- > Valorisation des espaces verts pour promouvoir le passage du Chemin des Parcs et permettre l'installation d'une faune et d'une flore plus diversifiée.
- > Amélioration des liens entre ces espaces verts et les espaces boisés situés au nord.>
- > Profiter de cette traversée pour développer la communication et l'éducation à l'environnement.

#### **La présence de la voie RER à proximité avec ses dépendances vertes : corridor de déplacement de la petite faune terrestre et volante :**

- > Amélioration des liens entre les espaces verts, le Chemin des Parcs et les dépendances vertes de la voie ferrée. Valoriser la friche située près de la voie RER.
- > Faire des espaces verts centraux un lieu refuge permettant le déplacement de la petite faune entre les espaces boisés au nord et les dépendances vertes de la voie ferrée.



Un espace naturel s'ouvre en continuité avec le T4.9 : quelques cheminements anciens ou récents mais en impasse sont en place. L'ensemble boisé ou en friches plus ou moins boisées semble prometteur d'un point de vue écologique.



Gestion douce de la friche - des milieux très riches en fruits, invertébrés, petite faune terrestre et oiseaux, en particulier.



L'aspect « peu accueillant » des lieux profite probablement à la faune qui y trouve un espace de quiétude.



Clairière herbacée : la variabilité des habitats est très favorable à la faune.



Vieux bois en fond de thalweg et vieille construction pouvant servir de gîte aux chauves-souris.



De nombreuses espèces à caractère invasif ou envahissant ont colonisé ce sous-tronçon, en particulier dans les milieux ouverts - ici sous la ligne RTE.



Lisières denses et bien fournies, des espaces riches. Les fruitiers semblent rares mais les arbrisseaux à baies (ronciers en particulier) sont bien représentés.



Plantations le long du Collège Théodore Monod. Les espaces verts du collège ainsi que ses toits plats pourraient constituer une vitrine et un espace de sensibilisation aux enjeux naturels intéressant si le Chemin des Parcs passe à proximité.

### Synthèse du diagnostic et des enjeux écologiques

#### Une variante plus intéressante pour le T4.10 du point de vue de l'existant :

- > Expertiser la faune, la flore et les milieux naturels avant d'envisager des interventions.
- > L'opportunité de préserver ce noyau d'espace naturel tout en le proposant aux visiteurs et riverains.
- > Valoriser l'espace pour le collège
- > Dernier espace de nature avant le Parc du Croissant vert et notamment les sous-tronçons T4.11 et T4.12, à l'environnement urbain peu propice à la faune et à la flore.



L'espace actuellement colonisé de friches et de bois de différents âges, étau - il y 50 ans - un espace en partie boisé (futaies et plantations probablement pour le bois de chauffe) et utilisé par l'activité agricole ou des carrières. Les Terrasses de Montguichet ne seront construites qu'en 1965.

Les espaces actuellement boisés sont donc relativement récents (sauf la futaie au nord-ouest), mais sont installés sur des sols « naturels » propices à l'expression d'une riche flore. Par ailleurs l'origine naturelle de ces espaces a pu permettre le maintien d'une faune diversifiée.

L'ensemble constitue donc une excellente base de départ pour la création d'un espace naturel préservé par rapport à la création d'un parc sur des milieux remaniés ou auparavant artificialisés.



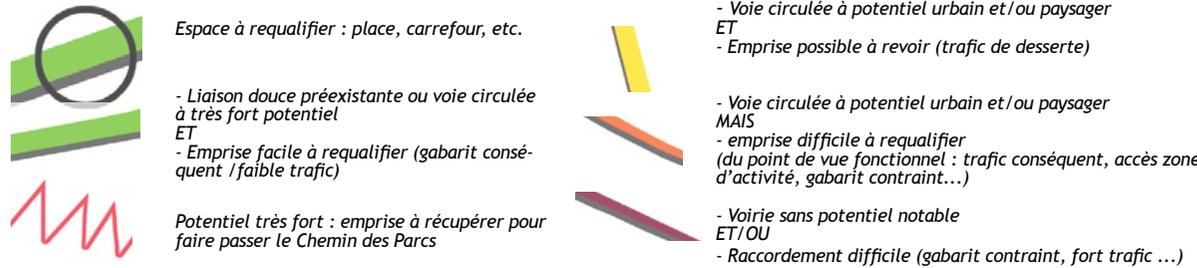
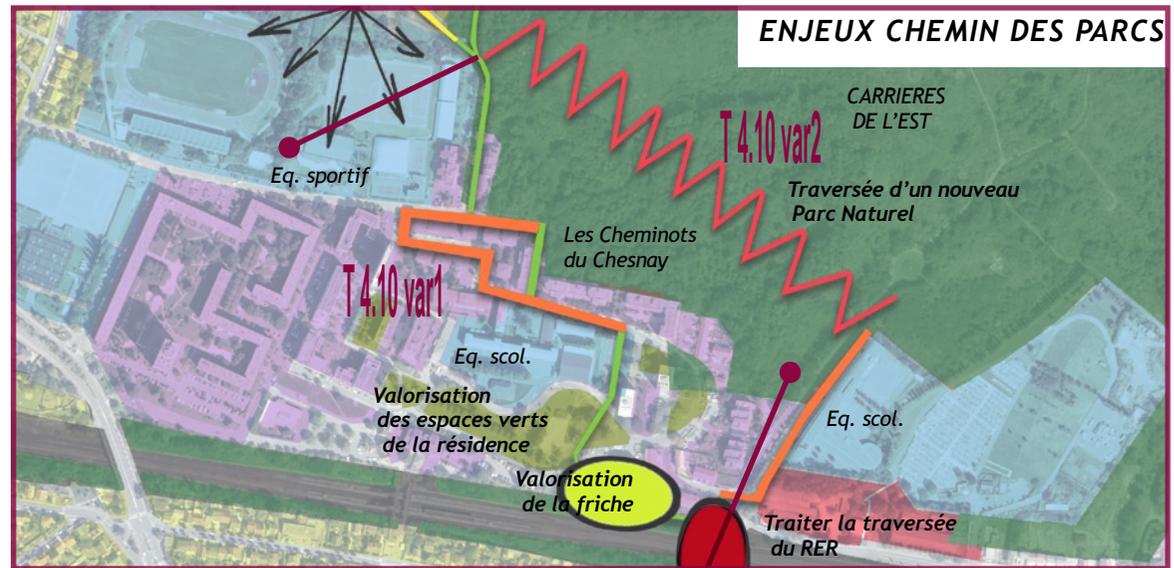
**Synthèse du diagnostic et des enjeux écologiques : une cohérence pour les « variantes 2 » des sous-tronçons T4.9 et T4.10 ?**

**L'opportunité de créer un espace de nature d'intérêt pour la faune et la flore, valorisant le Chemin des Parcs :**

- > Renforcement des liens naturels avec le Bois de l'Etoile.
- > Préservation d'une faune et d'une flore probablement de qualité sur cet espace naturel partiellement boisé. Evaluer la faisabilité d'un passage sur cet espace du point de vue des enjeux et sensibilités écologiques (nichées d'espèces rares, espèces sensibles au dérangement, etc. ?).
- > Une solution idéale qui vient compléter avec cohérence le Tronçon 4 où se succèdent les espaces naturels boisés.



SYNTHÈSE DES ENJEUX MAJEURS ...SYNTHÈSE DES ENJEUX MAJEURS...SYNTHÈSE DES ENJEUX MAJEURS ...



**Synthèse pré-opérationnelle : premières orientations sur l'aménagement du Chemin des Parcs**

- > Redonner de la place aux cycles et aux piétons en identifiant de nouveaux tracés qui échappent à la voirie
- > Enrichir l'accompagnement végétal sur le parcours emprunté, requalifier et enrichir les espaces verts qui jalonnent le parcours, et apporter une cohérence paysagère et écologique au futur aménagement entre espaces naturels et corridor vert du linéaire ferroviaire

**Priorité et emprise d'intervention :**

- > Potentiel urbain et paysager intéressant
- > Potentiel écologique intéressant
- > Emprise plus ou moins aisée à réaménager selon voirie (trafic modéré mais pression du stationnement) ou sente piétonne

**=> AMÉNAGEMENT PRIORITAIRE DES SENTES PIÉTONNES ET DES VOIRIES EMPRUNTÉES**

**Phasage**

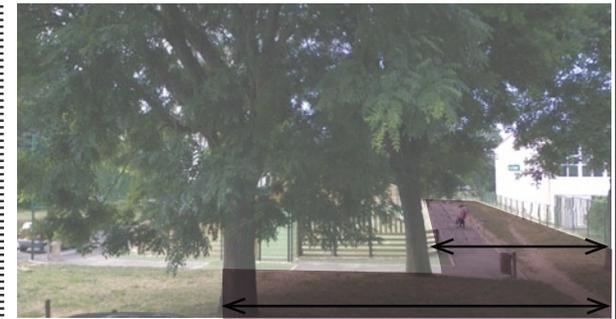
**A court-terme :**

- ASSURER LA CONTINUITÉ DE PARCOURS DANS DE BONNES CONDITIONS POUR LES VÉLOS/LES PIÉTONS
- > Réaménagement d'un seul côté pour faire passer la liaison douce en place du stationnement actuel
- AMÉNAGEMENT PRIORITAIRE DES CHEMINEMENTS PIÉTONS
- > Amélioration et continuité des cheminements et enrichissement de l'accompagnement végétal

**A moyen et long-terme : Aménagement de la friche et requalification des espaces verts qui jalonnent le tracé**



libérer le stationnement d'un côté pour faire passer cycles et piétons confortablement



réaménagement l'emprise des cheminements sur une certaine épaisseur



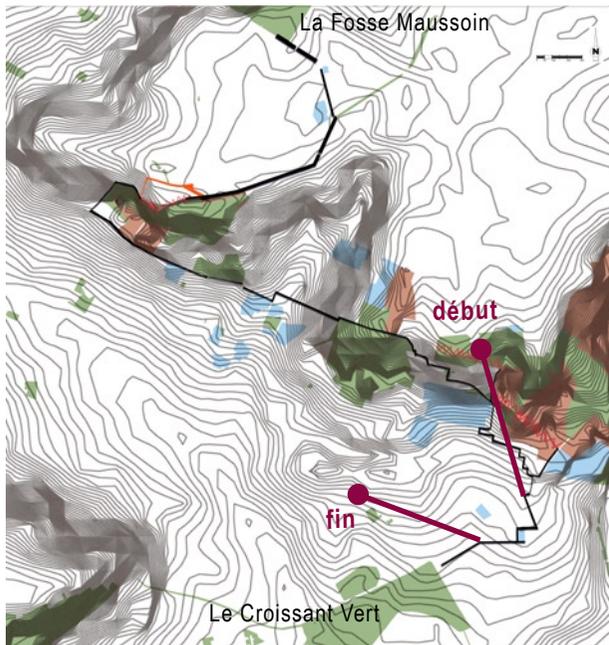


*Une séquence au coeur d'une large napp pavillonnaire assez homogène, desservi par une trame régulière de voiries larges mais peu plantées. La largeur des emprises et le faible trafic permettent d'envisager assez aisément de redonner plus de place et d'agrément au déplacement des cycles et des piétons. Le passage du Chemin des parcs permettrait de repenser les espaces verts de l'église et le passage Lobjois qui le longe, de manière cohérente : valoriser les jardins de l'église et redonner plus de confort à la sente piétonne.*



# Sous-tronçon T4.11 Les pavillons du Chênay

**Commune :** Gagny  
**Domanialité :** commune  
**Contexte :** Tissu pavillonnaire/jardins en coeur d'îlots  
**Linéaire :** 650 ml ~  
**Largeur emprise totale voie :** 10 à 12 m ~





En sortie de passerelle RER, le petit square propose une halte verte agréable avant d'emprunter le dédale de la trame viaire pavillonnaire. Le passage du Chemin des Parcs peut toutefois amener à repenser la traversée du carrefour, de manière confortable et agréable pour les piétons et les cycles, et un traitement moins horticole du square, dans l'esprit des espaces naturels du tronçon précédent.

**UNE ARTICULATION PONT ROUTIER, PASSERELLE PIÉTONNE ET SQUARE À AMÉLIORER**



Les larges trouées que produit la trame viaire régulière, orientée NO/SE, du quartier du Chênay offrent des vues sur les grands coteaux plus au Nord. (Ici depuis la rue George Sand)

**PRÉSENCE DES COTEAUX EN ARRIÈRE-PLAN DEPUIS LE PAVILLONNAIRE EN PLAINE**



une traversée de la rn302 moins dangereuse et plus qualitative qu'au croisement avec la rue de Meaux

**LE CARREFOUR AVEC LA RN 302**



**UNE NAPPE PAVILLONNAIRE SANS GRANDE PRÉSENCE VÉGÉTALE**



Un tissu pavillonnaire desservi par de larges rues, souvent à sens unique, de caractère minéral surtout dédiés à la voiture. Le passage du Chemin des Parcs pourrait permettre de repenser l'aménagement à destination des piétons et des cycles (en haut, rue Georges Sand ; en bas, rue Georges Douret)



**L'ÉGLISE ET SES ESPACES VERTS : SA SITUATION TRAVERSANTE PERMET D'ÉVITER LE CARREFOUR DIFFICILE ENTRE LA RN302/RUE DE MEAUX/AV. ÉMILE COSSONEAU**

Un des rares espaces verts dans cette grande nappe pavillonnaire en rive Sud de la voie ferrée: le jardin de l'église. Aujourd'hui, il affiche un aménagement sans grand intérêt sur l'espace public et d'usage indéfini, alors que le passage piéton qui le longe est étroit et peu qualitatif. Sa réorganisation et une nouvelle affectation des espaces permettraient de ménager des cheminements plus agréables en évitant le carrefour difficile entre la RN 302, la rue de Meaux et l'av. Cossoneau.



**Situation urbaine et paysagère / Ambiances : synthèse du diagnostic et enjeux**

**Un quartier pavillonnaire dans la plaine, avec de larges rues de desserte aujourd'hui dédiées à la voiture mais en capacité d'accueillir une voie verte agréable.**

- > Ménager un parcours agréable pour les piétons et les cycles en repensant circulation et stationnements
- > Mettre en place une végétation d'accompagnement pour le cadre et le confort en été (les jardins surtout à l'arrière s'affichent peu sur l'espace public)
- > Revoir l'aménagement de l'espace et les usages entre le passage piéton et les espaces verts de l'église, afin d'agrémenter la promenade et de mettre en valeur l'édifice religieux.
- > Enrichir l'ambiance du square dans une réflexion globale visant à faciliter la traversée du carrefour avec la RN302
- > Tirer parti de la vue sur les coteaux au Nord



Le passage Jean Lobjois, se faufile difficilement entre murs décrépis, haies sans intérêt, grillage médiocre et contraint même les usagers à contourner un arbre... Il faudrait répartir autrement l'espace et la qualité dédié aux circulations ouvertes et les espaces de jardin à éventuellement fermer la nuit.



Le jardin de l'église: une emprise intéressante, une situation stratégique (traversante entre l'av. Cossoneau et la rue G. Douret) mais un aménagement médiocre qui dessert l'édifice religieux plus qu'il ne le valorise. Le Chemin des Parcs peut permettre de redonner à cet espace la vocation d'un véritable lieu de centralité et de lien vert en coeur de quartier.

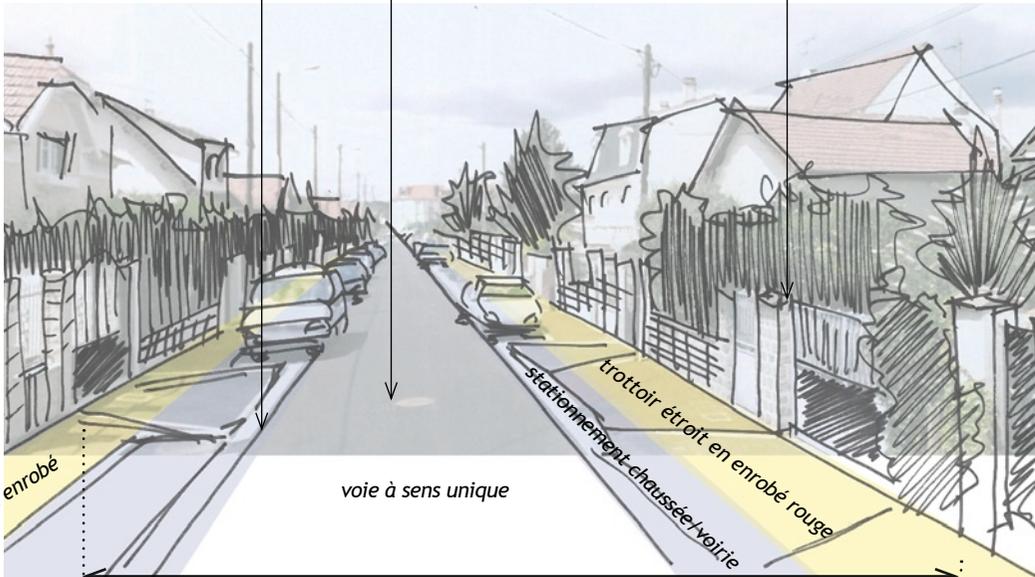


**LE JARDIN DE L'ÉGLISE, UN POTENTIEL D'ESPACE VERT ET DE LIAISON EN COEUR DE QUARTIER**

malgré la présence de parkings privés (clairement signalés par un marquage au sol différencié), les voitures colonisent l'espace de la rue au détriment d'un traitement agréable pour le piéton (présence végétale, ombre en été ...)

un espace public refait récemment mais minéral et uniquement dédié à la voiture (circulation/stationnements)

aucune plantation sur la voie : seules la végétation des parcelles privées agrémentent les cheminements. Les jardins étant reportés en coeur d'îlots, la façade sur espace public se fait parfois un peu rude....



**UN CARACTÈRE ROUTIER MALGRÉ LE POTENTIEL DU QUARTIER AUX PORTES DE LA FORÊT**

**Le linéaire : synthèse du diagnostic et enjeux**

**Un caractère trop minéral qui donne la priorité à la voiture et aux déplacements motorisés : trottoirs exigus, stationnement en long des 2 côtés malgré la présence des garages privés, aucune plantation d'accompagnement alors que les jardins privés se concentrent sur les arrières des parcelles :**

- > Diminuer l'impact de la voiture et redonner aisance et agrément aux déplacements en mode doux
- > Venir végétaliser l'ensemble des voies empruntées dans un vocabulaire plus jardiné (dans l'esprit du sous-tronçon suivant, aux portes du Croissant Vert) : arbres tiges, plantations en pied d'arbre, palette végétale plus riche et naturelle, traitement diversifié de la limite public/privé...
- > Le passage par le jardin de l'église : l'occasion de refondre totalement passage et espaces verts pour l'agrément tant des résidents que des promeneurs



*Square de la Place St Pierre, entretenu de manière traditionnelle avec une vocation horticole et fleurissement clairement affirmée. Cette gestion est peu favorable à la faune et la flore sauvage. Lien possible avec les dépendances vertes côté sud de la voie RER.*



*L'impasse s'ouvrant ensuite sur la rue George Sand a vocation aujourd'hui au stationnement puis au stationnement et à la circulation en double sens. L'ensemble est très artificialisé et les surfaces des jardins riverains sont peu importantes.*



*L'avenue Georges Sand, bien qu'en sens unique est dévolue majoritairement à la voiture. Aucun espace vert, aucun arbre.*



*L'avenue Emile Cossonneau est bordée d'habitations. Les jardins étant situés en arrière, au « centre des quartiers », sont ainsi isolés. Cet isolement fragmente les espaces de vie pour la faune et la flore et limite les déplacements et l'installation des espèces.*



*Le parc de l'église, bordant le passage Jean Lobjeois est traité en gazon, complété de rares arbustes et arbres. Le potentiel est important. A mi-chemin entre les dépendances de la voie verte et le parc du Croissant vert, cet espace pourrait jouer le rôle de refuge étape pour la faune.*



*Le traitement simplifié de cet espace vert ne permet pas non plus de mettre en valeur ce lieu de culte.*



*Le passage Jean Lobjeois bénéficie d'un traitement peu favorable à la biodiversité (béton vert).*

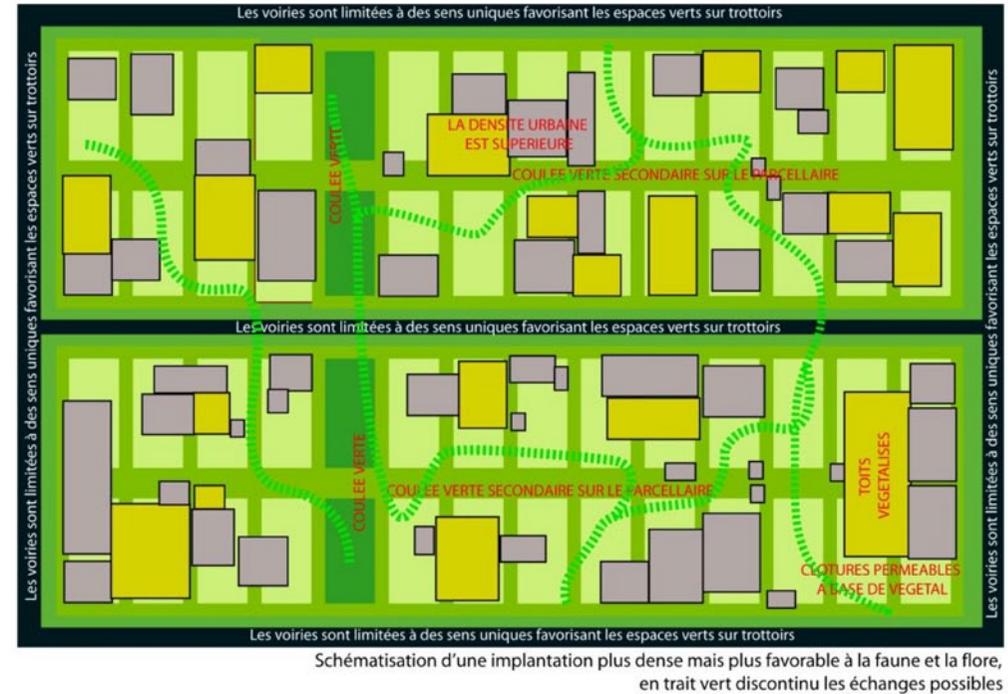
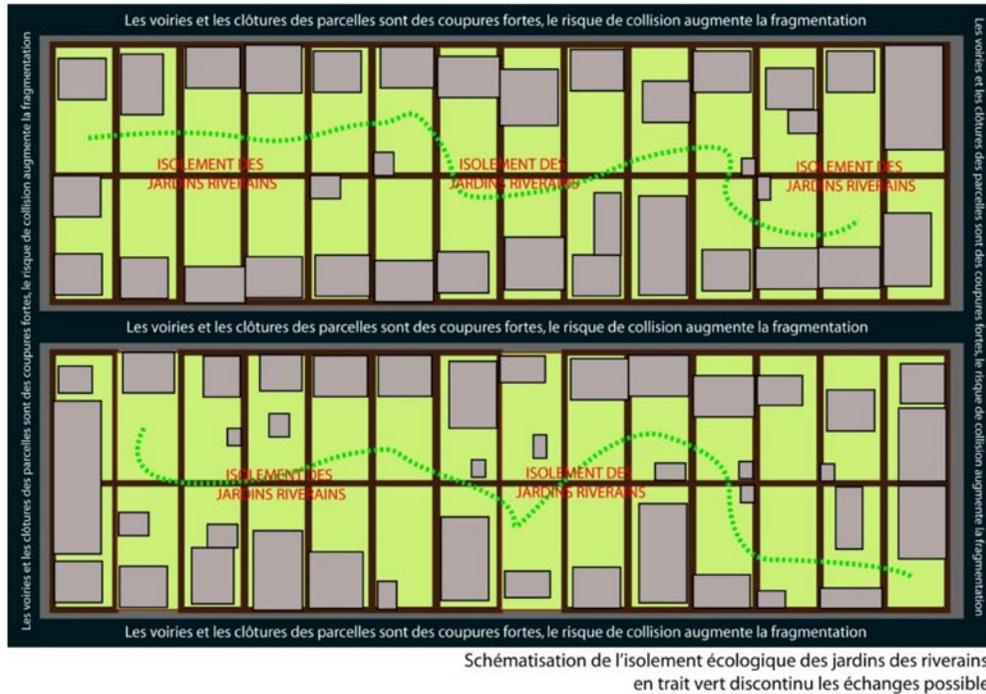


*La rue Georges Douret est proche dans la structure et les limites de l'avenue Emile Cossonneau. En revanche le modèle de sens unique pourrait être un exemple à suivre pour l'avenue Emile Cossonneau et plus globalement ce quartier à la structure géométrique. Malgré cette tentative de préserver l'espace, la voirie reste dévolue à la voiture (circulation et stationnement).*

### Synthèse du diagnostic et des enjeux écologiques

**Des surfaces disponibles pour revégétaliser les abords du futur Chemin des Parcs dans un ensemble de quartiers peu végétalisés :**

- > Développement d'une coulée verte sur la voie George Sand et son impasse au nord.
- > Réorientation de la vocation du parc bordant le passage Jean Lobjeois (église).
- > Repenser l'utilisation de l'espace commun, majoritairement dévolu à la voiture, pour retrouver des espaces de transit de la faune.



Le premier schéma présente les inconvénients suivant : une perte de surface importante par un parcellaire pavillonnaire, une quasi continuité des espaces bâti en bordure de voirie qui a pour conséquence la création d'isolats au sein de ces quartiers, une fragmentation forte par les voiries démesurées au regard de leur utilisation quotidienne.

Le second schéma, cas théorique idéal, au bâti plus dense que le premier, préserve néanmoins de larges surfaces de jardins où les déplacements de la faune et de la flore sont aisés, évite la « perte » de surfaces autour des propriétés (cas des passages entre les pavillons), permet la création de terrasses et toits végétalisés augmentant les surfaces dédiées aux loisirs, à la faune et à la flore, propose une coulée verte facilitant les échanges écologiques et les déplacements doux.

*L'isolement des jardins des riverains : une structuration défavorable à la faune et à la flore, par la fragmentation des milieux, complexe à améliorer*

Les seules espaces végétalisés de ces quartiers sont représentées par les jardins des particuliers. D'intérêt variable en fonction de l'utilisation, l'âge et le type de végétation, ils sont globalement intéressants pour une faune ubiquiste.

Mais ils forment des isolats du fait :

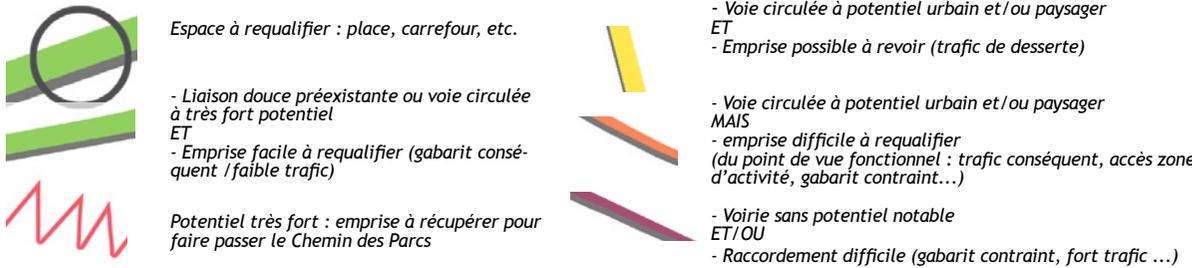
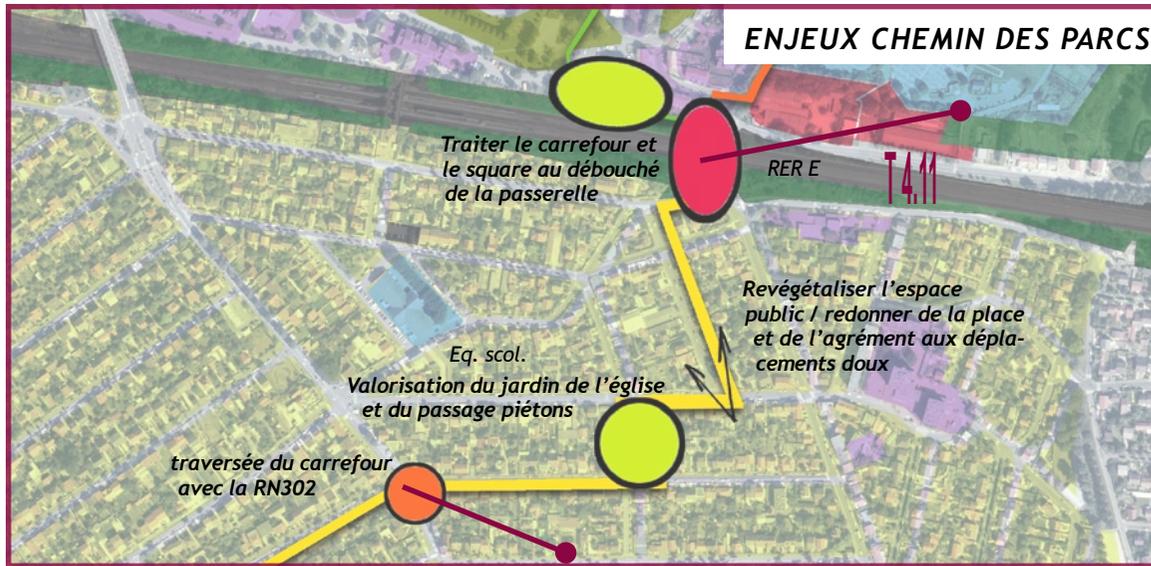
- De certains jardins artificialisés (terrasses, minéralisation diverses, etc.).
- Des clôtures de jardins, souvent des murets et éléments maçonnés quasi hermétiques à la petite faune terrestre.
- Des voiries qui bordent les parcelles, qui peuvent être infranchissables par certaines espèces et des pièges pour d'autres (risque de collisions).



Extrait de Google map illustrant l'isolement des jardins au cœur des quartiers



SYNTHÈSE DES ENJEUX MAJEURS DE T4.1...SYNTHÈSE DES ENJEUX MAJEURS DE T4.1...SYNTHÈSE DES ENJEUX MAJEURS DE T4.1 ...



**Synthèse pré-opérationnelle : premières orientations sur l'aménagement du Chemin des Parcs**

- > Introduire un accompagnement végétal sur le parcours emprunté, diminuer les surfaces imperméabilisées, notamment à l'occasion de la traversée aux abords de l'église, et apporter une cohérence paysagère et écologique au futur aménagement dans la continuité des rues menant au Parc du Croissant Vert (voir T4.12)
- > Assurer la continuité de parcours : traitement des carrefours (au sortir de la passerelle RER, croisement avec la rue de Meaux, la rue Cossoneau et surtout la RN 302)
- > Repenser les espaces (coeur d'îlots et voiries) pour retrouver des espaces de transit de la faune

**Priorité et emprise d'intervention :**

- > Potentiel urbain et paysager intéressant
  - > Potentiel écologique faible
  - > Emprise possible à revoir (trafic de desserte)
- => AMÉNAGEMENT À TERME SUR TOUTE L'EMPRISE DE LA VOIE**

**Phasage**

**A court-terme : ASSURER DANS UN PREMIER TEMPS LA CONTINUITÉ DE PARCOURS DANS DE BONNES CONDITIONS**

- > Simple balisage
- > Faire passer la piste cyclable sur chaussée

balisage seulement

CT

MLT revoir profil voirie et accompagnement végétal

**réaménagement à MLT :**

- du jardin de l'église et du passage Lobjois,
- du carrefour et du square au sortir de la passerelle du RER

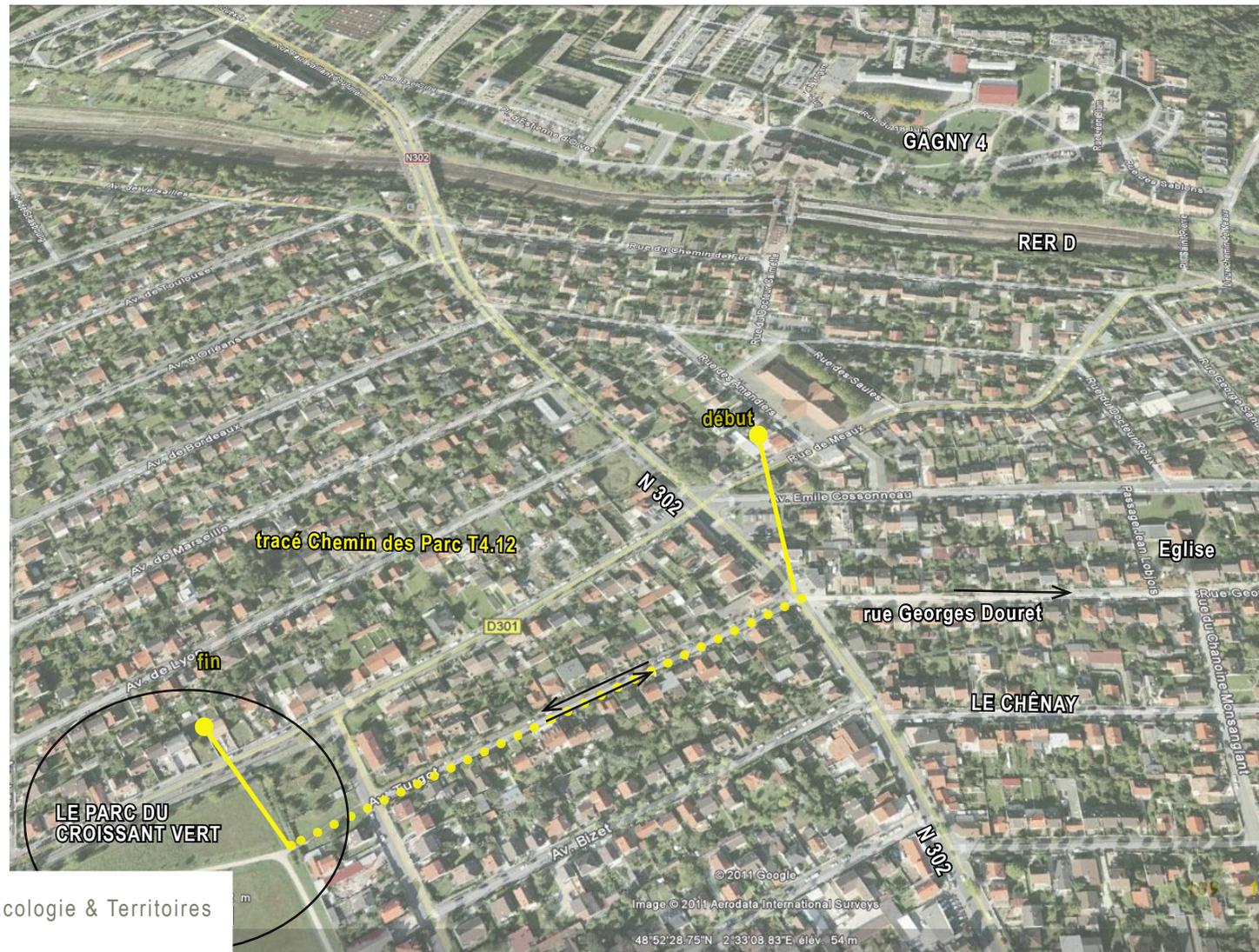
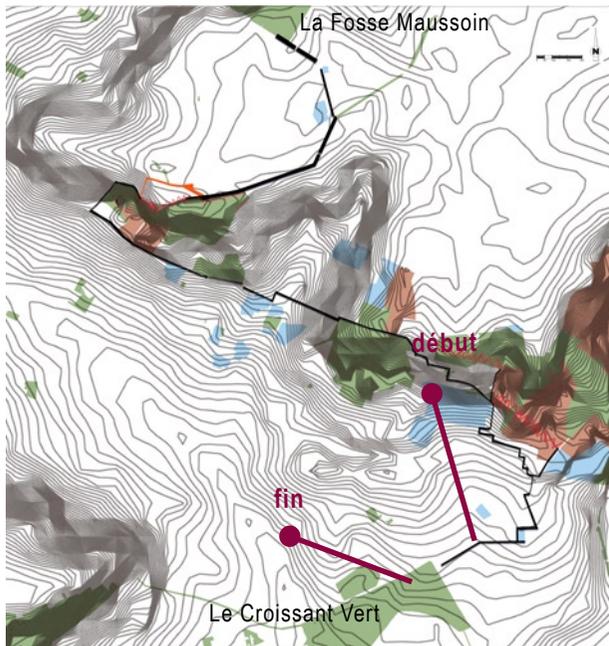


*Une séquence courte, au sein toujours du tissu pavillonnaire du Chênay, mais de toute importance de par son débouché sur le Parc du Croissant Vert, dernier jalon du tronçon T4. L'avenue Turgot est un peu plus plantée, comme déjà sous l'emprise du grand parc naturel, bien que ce dernier reste peu perceptible depuis les rues qui le bordent : un accès dérobé en bout d'une ancienne parcelle cultivée, une haie séparative étanche sur la rue Hippolyte Pina. Le Chemin des Parcs est l'occasion pour ce grand Parc qui borde la Maison Blanche de venir s'ouvrir largement sur le quartier.*



# Sous-tronçon T4.12 De l'avenue Turgot au parc du Croissant Vert

**Commune :** Gagny  
**Domanialité :** commune  
**Contexte :** Tissu pavillonnaire/jardins en coeur d'îlots  
**Linéaire :** 320 ml - (hors Parc)  
**Largeur emprise totale voie :** 10 m -



une traversée de la RN 302 moins dangereuse et plus qualitative que plus au Nord, au croisement entre la RN 302 et la rue de Meaux



**TRAVERSÉE FACILITÉE DE LA RN302**



**UN QUARTIER PAVILLONNAIRE D'ASPECT PLUS VERDOYANT**

L'avenue Turgot, malgré son double sens, est dans l'ensemble plus végétalisée (bien que ce ne soit pas uniforme) : arbres d'alignement et pieds d'arbre plantés. Le passage du Chemin des Parcs pourrait permettre de repenser l'aménagement à destination des piétons et des cycles en annonçant déjà le parc qui est au bout.



**UNE SIMPLE PARCELLE ENHERBÉE POUR ANTI-CHAMBRE DU PARC**

un grand espace ouvert qui contraste avec l'arrière plan boisé en direction de la vallée de la Marne.



**LA GRANDE PELOUSE, AVEC EN ARRIÈRE-PLAN LES MASSIFS BOISÉS DU CENTRE HOSPITALIER DE LA MAISON BLANCHE**

une parcelle sans intérêt, une haie dense, un simple portillon en guise d'entrée au parc de Croissant Vert depuis le quartier... :



**Situation urbaine et paysagère / Ambiances : synthèse du diagnostic et enjeux**

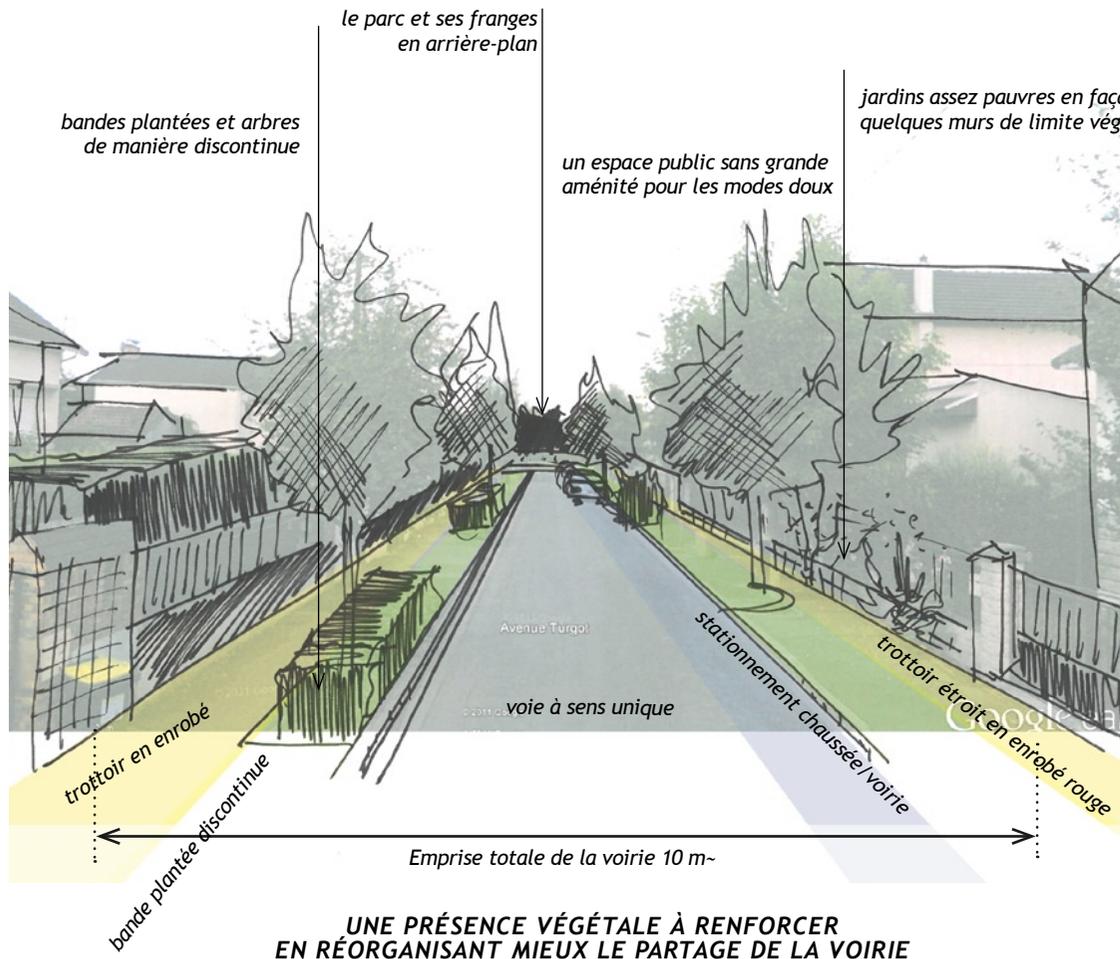
**Une rue plus végétalisée mais qui ne parle qu'insuffisamment du Parc du Croissant Vert tout proche :**

- > Ménager un parcours agréable pour les piétons et les cycles en repensant circulation et stationnements
- > Mettre en place une végétation d'accompagnement plus continue et plus riche, pour le cadre et le confort en été (les jardins surtout à l'arrière s'affichent peu sur l'espace public), dans l'esprit du parc naturel voisin
- > Revoir l'aménagement de la parcelle qui sert d'entrée au Parc, dans la cadre d'un réflexion globale sur la grande pelouse et ses franges avec la ville
- > Enrichir la grande pelouse et installer des franges plus riches, des espaces d'échelle et d'usages intermédiaires entre la rue et la grande échelle du parc : une lisière transparente qui laisse passer des vues vers le grand paysage ouvert du parc, notamment depuis la piste cyclable rue de Meaux, mise en place de parcelles jardinées et de vergers en rive dans l'esprit des anciens jardins à l'abandon entre parc et rues...



Une parcelle engazonnée sans grande qualité, des anciens jardins ou vergers à l'abandon que l'on devine derrière d'épaisses haies horticoles, même le long de la liaison douce aménagée en léger contre-haut sur la rue de Meaux : un nouveau dialogue avec la ville doit être établi

**LE PARC NE SE MET PAS EN SCÈNE DEPUIS L'ESPACE PUBLIC**



**UNE GRANDE CLAIRIÈRE SANS ESPACES DE TRANSITION**

Malgré la respiration ample, le rapport au ciel et aux horizons lointains, nécessaires, que ces grands espaces ouverts autorisent en milieu urbain, ce parc mérite d'être enrichi et diversifié, notamment dans le traitement de ses franges. Le Chemin des Parcs peut permettre de redonner à ce grand espace naturel un autre affichage sur l'espace public et d'autres usages de proximité à l'échelle du quartier.



**Le linéaire : synthèse du diagnostic et enjeux**

**Un caractère encore trop minéral et inconfortable pour les piétons malgré le passage à sens unique : trottoirs exigus, bandes plantées discontinues et palette végétale trop pauvre :**

- > Redonner aisance et agrément aux déplacements en mode doux
- > Végétaliser l'avenue de manière à "tirer" l'esprit du parc sur l'avenue : palette végétale plus riche et naturelle, traitement diversifié de la limite public/privé...
- > Le passage par la parcelle d'entrée : l'occasion de repenser intégralement l'entrée du parc et ce qu'il donne à voir depuis l'espace public, l'aménagement de ses franges





L'avenue Turgot présente un caractère plus végétal que les précédentes voiries même si le quartier est très proche de ces derniers du point de vue de la structure. Des plantations (arbres et arbustes) verdissent l'ensemble et permettent de créer quelques abris pour les oiseaux et insectes.



Malgré tout, l'espace non bitumé au sol est restreint, les plantations sont discontinues et là encore l'intérêt du double sens de circulation se pose.



Les parcelles des particuliers sont toujours cloisonnées.



Quelques anciens jardins bordant le parc du Croissant vert sont intéressants pour la faune : refuge, alimentation, etc. Ils complètent l'absence de refuge au nord-est du parc.



L'entrée du parc est peu valorisée, à la fois écologiquement mais également pour sensibiliser le visiteur à l'entrée dans un site naturel (peu d'informations, quasi absence d'éléments liés à l'éducation à l'environnement).



Le nord-est du parc est constitué d'une grande prairie, en partie gérée en fauche tardive. Cet entretien est favorable aux espèces prairiales (flore, insectes, etc.).



Cette grande prairie manque de perchoirs pour les passereaux, de ressources alimentaires et refuges en bordure (fruitiers, arbustes à baies, etc.) pour permettre la présence de riches cortèges des milieux ouverts.



Au nord-est, le chemin pédestre suit le parc. Les surfaces sont sous-exploitées au regard du potentiel.

### Synthèse du diagnostic et des enjeux écologiques

**Une avenue Turgot qui ne profite, ni ne met suffisamment en valeur, le parc tout proche du Croissant vert :**

- > Développement d'une coulée verte sur l'avenue Turgot.
- > Création d'une continuité entre le parc et l'avenue.

**Un parc dont les fonctions écologiques peuvent être notablement améliorées, dont quelques pistes ci-dessous :**

- > Plantation de fourrés et d'arbres en bordures de parcelle, notamment des vergers.
- > Piquetage de la grande prairie de fourrés d'épineux et avec quelques arbres isolés (fruitiers sauvages), la border de fruitiers et autres ressources alimentaires et tas de compost (refuges).
- > Amélioration des lisières (structuration et diversification des essences).

SYNTHÈSE DES ENJEUX MAJEURS DE T4.1... SYNTHÈSE DES ENJEUX MAJEURS DE T4.1... SYNTHÈSE DES ENJEUX MAJEURS DE T4.1...

**Synthèse des enjeux paysagers et écologiques**

**Des surfaces disponibles pour revégétaliser les abords du futur Chemin des Parcs dans un quartier pavillonnaire à ce jour très minéral et donner de l'agrément aux modes doux**

> Restaurer une continuité paysagère et écologique entre les dépendances vertes ferroviaires et le Parc du Croissant Vert par la revégétalisation du quartier

> Redonner aisance et agrément aux circulations douces dans le cadre d'une réflexion globale sur la place du piéton et les déplacements au sein de la nappe pavillonnaire du Chénay

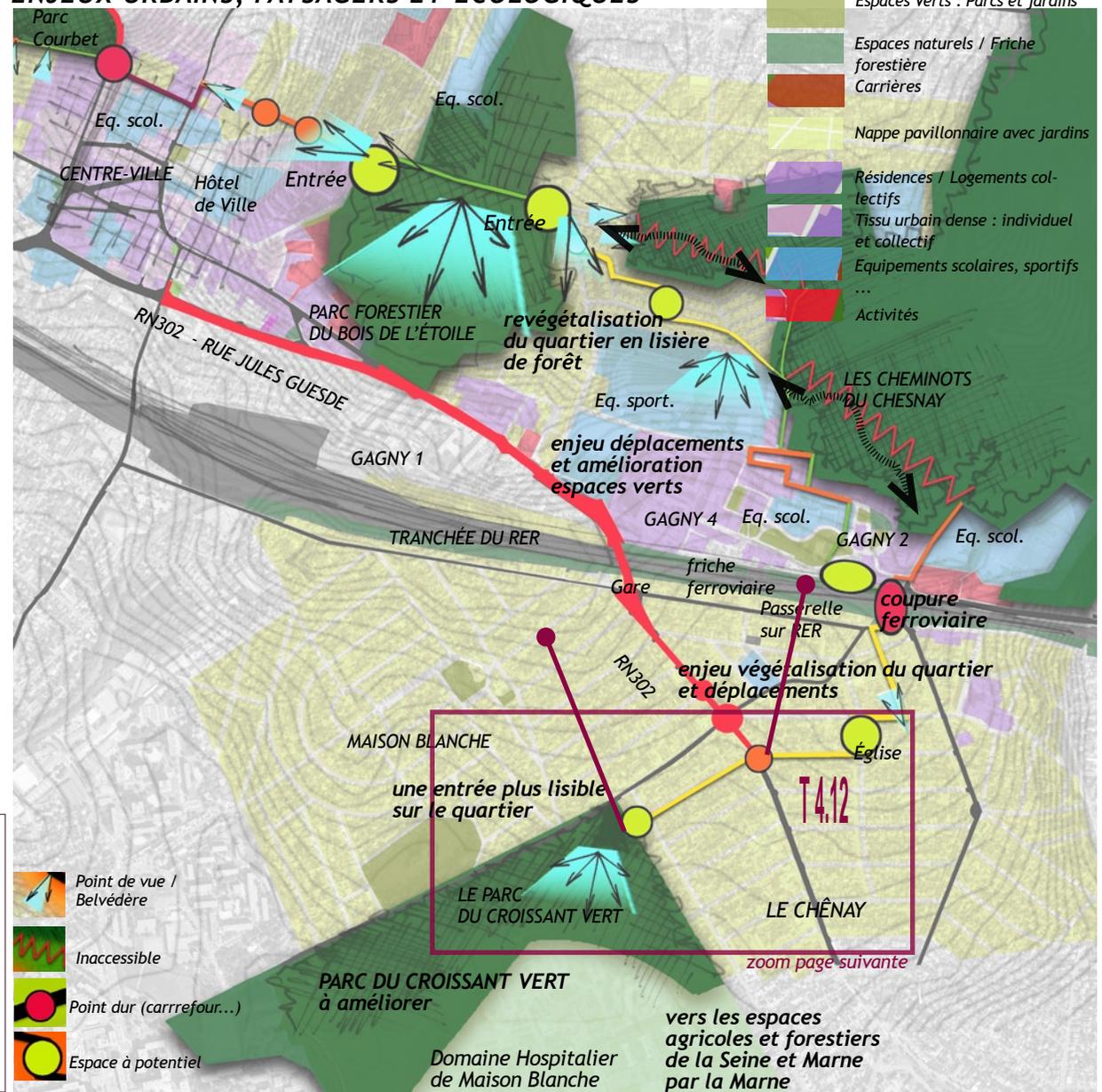
> Développement d'une coulée verte sur l'avenue de Turgot

> Remettre à plat la vocation et les usages de la parcelle enherbée et des franges du Parc du Croissant Vert; valoriser le parc du Croissant Vert (lien important vers les espaces naturels de la Seine et Marne via la vallée de la Marne : un parc dont les fonctions écologiques peuvent être notablement améliorées

**Coordination à prévoir avec projets existants et futurs**

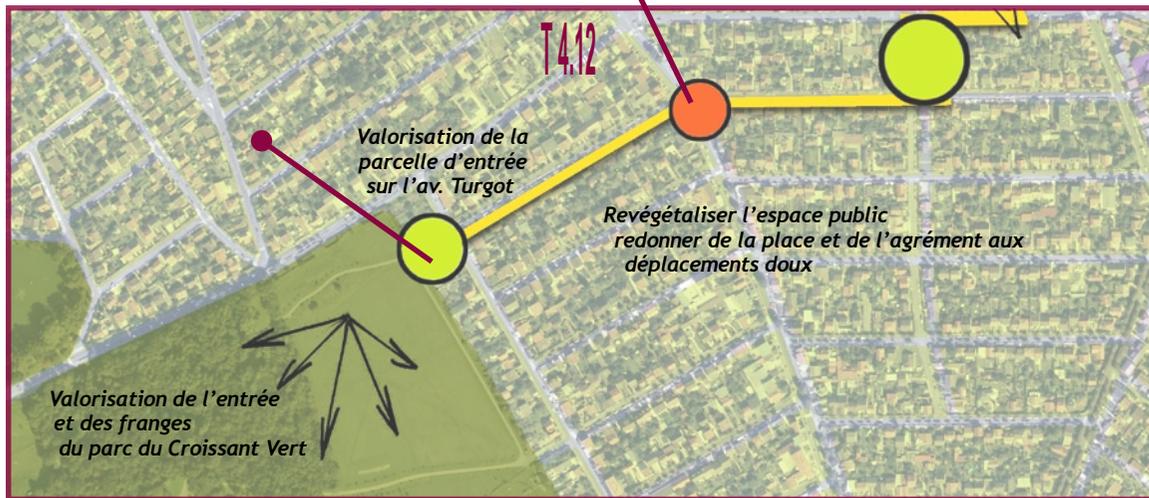
> **projet à étudier avec la commune :**  
- réaménagement de la parcelle d'entrée et valorisation du parc et de ses franges

**ENJEUX URBAINS, PAYSAGERS ET ÉCOLOGIQUES**



SYNTHÈSE DES ENJEUX MAJEURS DE T4.1...SYNTHÈSE DES ENJEUX MAJEURS DE T4.1...SYNTHÈSE DES ENJEUX MAJEURS DE T4.1...

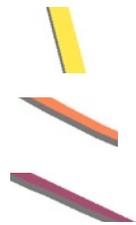
ENJEUX CHEMIN DES PARCS



Espace à requalifier : place, carrefour, etc.

- Liaison douce préexistante ou voie circulée à très fort potentiel  
ET  
- Emprise facile à requalifier (gabarit conséquent / faible trafic)

Potentiel très fort : emprise à récupérer pour faire passer le Chemin des Parcs



- Voie circulée à potentiel urbain et/ou paysager  
ET  
- Emprise possible à revoir (trafic de desserte)

- Voie circulée à potentiel urbain et/ou paysager  
MAIS  
- emprise difficile à requalifier (du point de vue fonctionnel : trafic conséquent, accès zone d'activité, gabarit contraint...)

- Voirie sans potentiel notable  
ET/OU  
- Raccordement difficile (gabarit contraint, fort trafic ...)

**Synthèse pré-opérationnelle : premières orientations sur l'aménagement du Chemin des Parcs**

> Introduire un accompagnement végétal sur le parcours emprunté

> Valoriser et enrichir la parcelle d'entrée du Croissant Vert : apporter une cohérence paysagère et écologique au futur aménagement dans la continuité des rues menant au Parc du Croissant Vert

**Priorité et emprise d'intervention :**

- > Potentiel urbain et paysager intéressant
- > Potentiel écologique faible (hors franges parc)
- > Emprise possible à revoir (trafic de desserte)

**=> AMÉNAGEMENT À TERME SUR TOUTE L'EMPRISE DE LA VOIE**

**Phasage**

**A court-terme : ASSURER DANS UN PREMIER TEMPS LA CONTINUITÉ DE PARCOURS DANS DE BONNES CONDITIONS et valoriser l'entrée au parc du Croissant Vert**

- > Simple balisage
- > Faire passer la piste cyclable sur chaussée



balisage seulement

réaménagement à CT de la parcelle d'entrée et des franges du parc:



CT

MLT revoir profil voirie et accompagnement végétal



# V

## SYNTHÈSE FINALE DES ENJEUX



# Synthèse T4 / 1

## Synthèse des enjeux écologiques

**Le projet de Chemin des Parcs peut être l'opportunité d'améliorer les « cœurs de nature » :**

- **Le parc départemental de la Fosse Maussoin (site Natura 2000 de la Seine-Saint-Denis) :** Quoiqu'isolé du massif est (Forêt de Bondy, Bois de la Couronne, Bois de Bernouille et Coteaux de Vaujours), sa surface est suffisante pour accueillir une faune et une flore diversifiée. Le parc fera prochainement l'objet d'un réaménagement complet qui vise, notamment, l'amélioration des capacités d'accueil de la faune et de la flore. A moyen terme, ce parc devrait donc constituer un espace de grande qualité. Au départ du Tronçon 4, il sera le vecteur parfait de communication (éducation à l'environnement, sensibilisation, etc.). Dans l'autre sens, le Chemin des Parcs doit anticiper l'arrivée dans le parc en intégrant dans son projet d'aménagement les leviers visuels et structurels qui permettront aux usagers de percevoir la sensibilité de cet espace reconnu d'intérêt à l'échelle européenne. Bien entendu, ce parc mérite une meilleure connexion écologique avec les autres espaces naturels. Le Chemin des Parcs apparaît comme la solution idéale.
- **L'ancienne carrière des Grands Coteaux :** Il s'agit d'un espace partiellement en activité (a priori pour du dépôt de matériel et matériaux), mais offrant un espace naturel d'envergure sur le plateau et les coteaux. Sans cet espace, le tronçon 4 parcourrait près de la moitié de sa distance sans traverser aucun « cœur de nature ». Il est donc essentiel de le conserver et d'envisager d'en faire un futur parc naturel ouvert à la population sur toute ou partie de sa surface ???? . Cette conservation doit être accompagnée d'une valorisation écologique. Ces anciens sites d'exploitation, souvent laissés à l'abandon, sont aussi le refuge d'une faune et d'une flore parfois très rare. L'amélioration des connaissances est donc indispensable sur ce type de site avant toute intervention.

- **Le parc communal du Bois de l'Etoile** : Ce « nouveau » parc présente une surface suffisante, des franges conservées et une proximité aux autres espaces naturels qui sont des atouts pour son amélioration future. En effet, il est pour l'heure assez pauvrement structuré et relativement peu fonctionnel bien que perméable à la faune et à la flore. Mais le potentiel est là.
- **Les bois de Montguichet** : Pour les mêmes raisons que l'ancienne carrière des Grands Coteaux, l'amélioration des connaissances est indispensable avant toute intervention.
- **Le parc communal du Croissant Vert** : Tout comme le parc du Bois de l'Etoile, des améliorations sont possibles et ce aisément, pour faire de cet espace un lieu d'expression d'une faune et d'une flore plus riche. En particulier, en comptant sur « l'irrigation biologique » des espaces situés plus au sud (Haute-île, La Marne, les friches environnantes, etc.). Pour cela, les aménagements doivent viser en priorité une amélioration de l'offre en termes d'alimentation et de refuge.

#### Tout comme les espaces de nature ordinaires :

- **La Dhuis** : Il s'agit d'un axe unique sur le département qui – chose rare car complexe sur l'ensemble du Chemin des Parcs – pourrait jouer le rôle de corridor écologique fonctionnel et d'envergure. Notamment pour relier le parc départemental de la Fosse Maussoin aux massifs forestiers de l'est. Aujourd'hui, la pauvreté des structures écologiques et le type de gestion ne permettent pas l'expression du potentiel.
- **Les jardins environnant l'ancienne carrière des Grands Coteaux** : Les nombreux jardins, de surfaces importantes, environnant l'ancienne carrière complètent qualitativement l'offre pour la faune et la flore. Toutefois, la gestion actuelle limite l'expression des milieux naturels et notamment l'indigénat.
- **Les espaces verts environnant les Terrasses de Montguichet.**
- **Les dépendances vertes du RER** : Ces espaces situés à proximité des rails

jouent néanmoins un rôle de corridor écologique pour la petite faune qui peut ainsi coloniser la Seine-Saint-Denis depuis les campagnes de la Seine-et-Marne.

- **Le plan d'eau bordant le parc du Croissant vert** : les plans d'eau sont rares sur le secteur. Bien que sa structure et les usages imitent les solutions d'amélioration, il peut convenir à certaines espèces ubiquistes ou comme dortoir nocturne.

**Enfin, le Chemin des Parcs est une nouvelle bonne occasion de rappeler l'intérêt des micro-sites, comme satellites et relais des espaces de nature. Aussi, chaque parcelle de friche, chaque jardin, chaque espace vert participe au réseau écologique traversé par le Chemin des Parcs. La communication accompagnant le projet de Chemin des Parcs doit donc intégrer cet enjeu, peu visible ou peu compréhensible de prime abord, à son discours.**



Plus qu'une notion de corridor, à l'échelle du tronçon 4 c'est de réseau qu'il faut discuter.

Des « cœurs de nature » importants se dégagent : Le parc départemental de la Fosse Maussoin (site Natura 2000 de la Seine-Saint-Denis), l'ancienne carrière des Grands Coteaux, le parc communal du Bois de l'Etoile, les bois de Montguichet, le parc communal du Croissant Vert. Ils sont le support d'écosystèmes fonctionnels, parfois particulièrement riches qui peuvent irriguer de biodiversité les autres espaces plus « ordinaires » du département.

Entre ces cœurs de nature, aux qualités certes variables et aux enjeux qui peuvent différer (en fonction des habitats naturels disponibles en particulier), plusieurs corridors font la liaison de manière plus ou moins continue. L'objectif étant ici d'apporter un visuel synthétique, on entendra par corridor un espace plutôt linéaire aux qualités naturelles suffisantes pour permettre le déplacement par voie aérienne ou terrestre de la majorité des espèces pouvant utiliser le territoire. Ainsi, deux types de corridors peuvent en théorie être présentés : les principaux corridors : la Dhuis (qui peut être notablement améliorée), les successions de jardins de qualité, certains espaces verts permettant de faire le lien, etc.

Entre ces deux types d'espaces aux qualités et fonctions naturelles ci-avant présentées, sont disséminés d'autres petits espaces, aux qualités moins évidentes, à l'influence spatiale plus localisée. Il s'agit d'espaces de nature qui bien souvent pourraient être rapidement améliorés et à moindre coût, par une gestion plus harmonieuse avec les enjeux écologiques. Ainsi, chaque petit espace vert, chaque parcelle de friche, chaque jardin prend de l'intérêt dans un tissu hyper-urbain.

Restent deux secteurs posant un réel problème de continuité : l'absence de lien entre l'ancienne carrière des Grands Coteaux et le parc communal du Bois de l'Etoile, l'absence de lien entre les bois de Montguichet et le parc communal du Croissant Vert. A ce jour, les solutions sont peu évidentes. Il est néanmoins important de cibler ces points d'interrogations afin qu'ils puissent devenir des axes de réflexion et des leviers de nouvelles solutions de planification aux révisions prochaines des PLU concernés.

 Principaux corridors écologiques (interprétation théorique sur la base de l'occupation du sol)

 Corridors écologiques secondaires (interprétation théorique sur la base de l'occupation du sol)

 Absence de corridor écologique notable et opportunités d'amélioration très limitées

## Synthèse des enjeux urbains et paysagers

- valoriser et de mettre en lien les paysages traversés déjà porteurs de qualités et riches en potentiels:

- Valorisation et visibilité des grands Parcs existants (Fosse Maussoin, Parc Forestier du Bois de l'étoile et le Parc du Croissant Vert) et de l'allée de la Dhuis
- Mise en scène du relief contrasté typique du Sud du département et valorisation des points de vue et belvédères

- insuffler un mode de faire autrement dans les secteurs en mutation : carrières, futur quartier de l'étoile...

- "contaminer" les territoires qu'elle traverse dans les tissus "ordinaires" déjà constitués :

- améliorer les paysages urbains
- modes doux, nature en ville
- requalifier l'espace public traversé dans différents types de quartiers

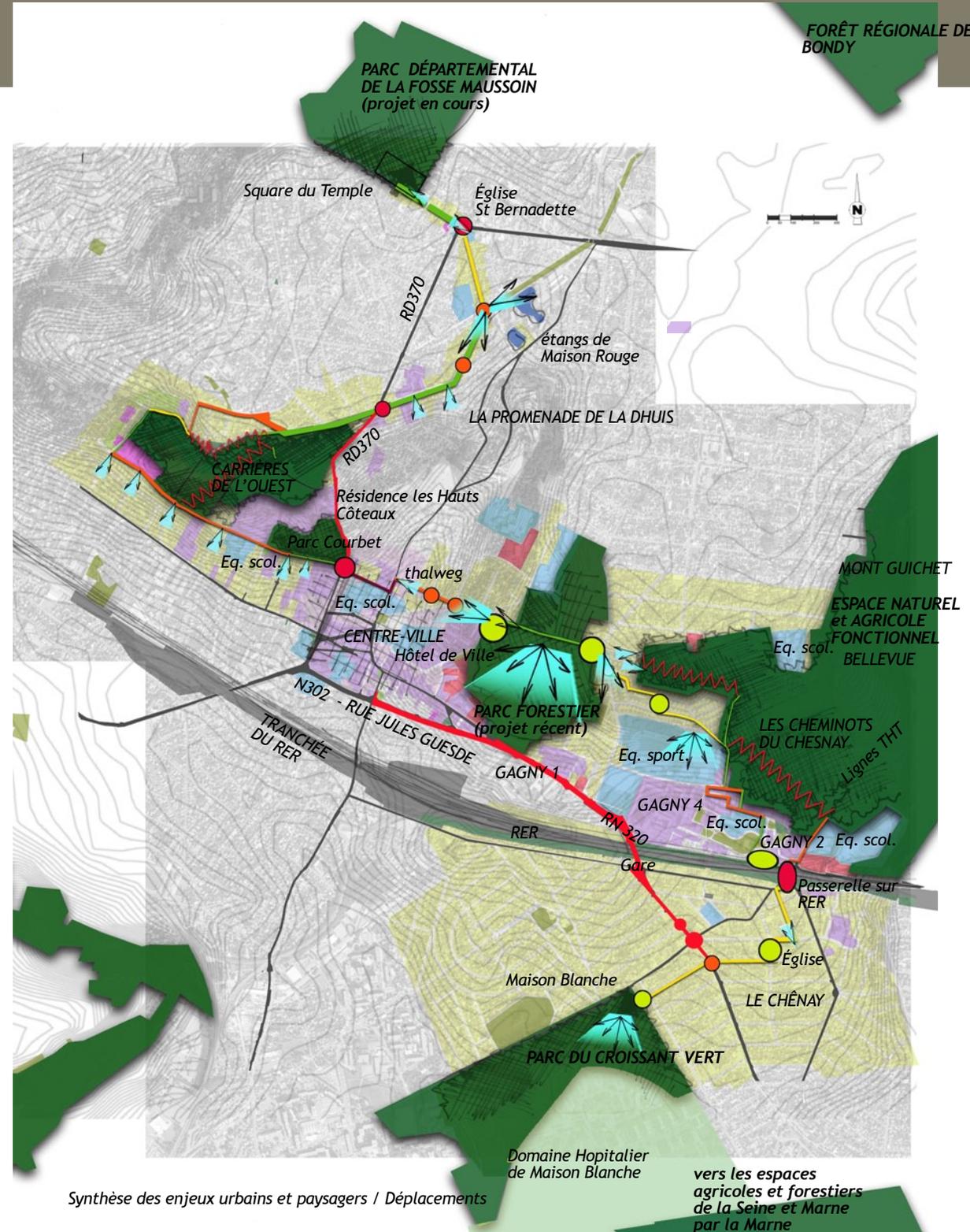
- mettre en oeuvre des continuités de parcours plus agréables et plus sûres :

- promenade
- maillage et desserte des équipements (parcs, écoles ...)

### Légendes

	Espaces Verts : Parcs et jardins
	Espaces naturels / Friche forestière
	Carrières
	Nappe pavillonnaire avec jardins
	Résidences / Logements collectifs
	Tissu urbain dense : individuel et collectif
	Équipements scolaires, sportifs ... Activités
	Activités

	Point de vue / Belvédère
	Inaccessible
	Point dur (carrefour...)
	Espace à potentiel



Synthèse des enjeux urbains et paysagers / Déplacements

vers les espaces agricoles et forestiers de la Seine et Marne par la Marne

## Synthèse des enjeux urbains et paysagers / Déplacements

**Le projet de Chemin des Parcs peut être l'opportunité de valoriser et de mettre en lien les paysages traversés qui sont déjà porteurs de qualités et riches en potentiels :**

- **Valorisation et mise en lien des grands Parcs existants (Fosse Maussoin, Parc Forestier du Bois de l'étoile et le Parc du Croissant Vert) et de l'allée de la Dhuis :** Remise en visibilité depuis l'espace public et meilleure accessibilité aux grands parcs, continuités de parcours entre les différents parcs du secteur, liaisons vertes de qualité, avec notamment la promenade de la Dhuis qui a toute légitimité à devenir un grand axe paysager structurant à l'échelle du territoire (articulation des espaces verts et des étangs qui le jalonnent, maillage et articulation entre les quartiers ..) ...
- **Mise en scène du relief contrasté typique du Sud du département et valorisation des points de vue et belvédères :** Mise en scène de nombreux points de vue différents sur le plateau et sa couverture boisée depuis la plaine, sur le Sud du département et au loin les coteaux d'Avron depuis les points hauts et aménagement de belvédères (le tracé joue avec le relief, tantôt sur le plateau ou sur le rebord, tantôt au travers de la pente, tantôt à flanc de coteau sur une courbe de niveau, tantôt en bas dans la plaine)
- **Découverte et valorisation et mise en lien des quartiers traversés :** irrigation, desserte et mise en lien de tissus déjà constitués (coeur de ville, pavillons de ville, barres de logements collectifs ou nappes pavillonnaires périphériques, .... ) et de secteurs en devenir

**Le projet de Chemin des Parcs peut être l'opportunité d'insuffler un mode de faire autrement, en suscitant qualité paysagère et qualité d'usages dans les**

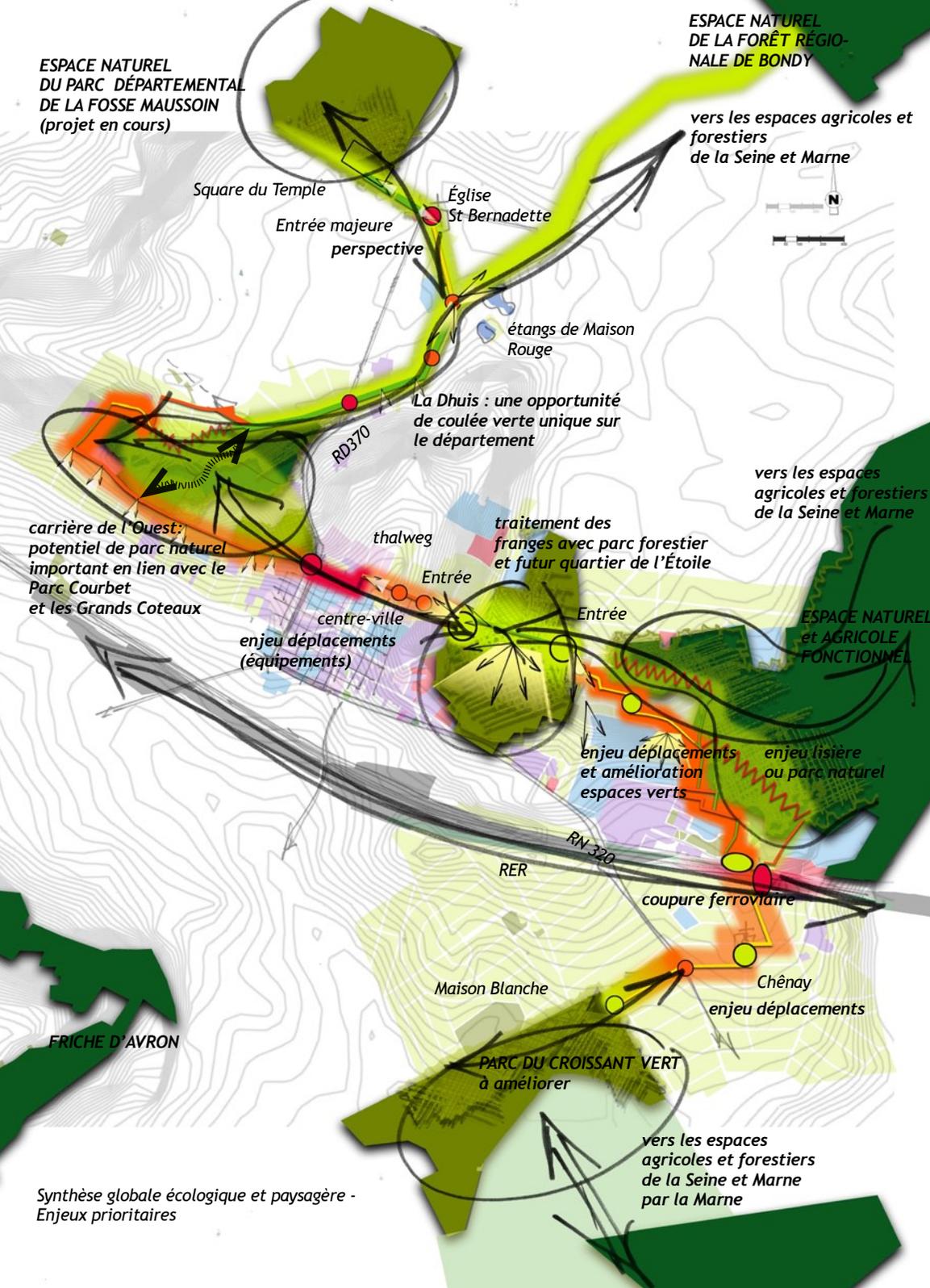
**secteurs en mutation :** carrières au devenir encore incertain mais qui, selon les orientations figurant au POS, devraient pour les 2/3 être consacrées à l'aménagement d'espaces verts après sécurisation des sites, finalisation du Parc forestier du Bois de l'étoile (avec des accès plus lisibles et plus ouverts sur les quartiers en rive Est et Ouest), penser la fabrique de la ville autrement pour le futur quartier du Bois de l'Étoile : place de la nature et de la biodiversité en ville, cohérence des projets communaux avec les enjeux départementaux de ceinture de parcs à l'Est de la Seine-Saint-Denis et de mise en lien de ces Parcs entre eux et avec les grands espaces boisés et agricoles de la Seine et Marne

**Le projet de Chemin des Parcs sera l'occasion de mettre en oeuvre des continuités de parcours plus agréables et plus sûres à des fins de promenade mais aussi de desserte depuis et vers le centre-ville, les équipements scolaires, sportifs et hospitaliers (nombreux dans le secteur d'étude) :** Amélioration des déplacements en mode doux sur des liaisons existantes, cheminements à créer de toutes pièces, carrefour à sécuriser ...

**Le projet de Chemin des Parcs peut aussi être l'opportunité de "contaminer" les territoires qu'elle traverse, d'améliorer les paysages urbains et d'en faciliter la pratique au quotidien pour les cycles et les piétons dans les tissus déjà constitués :** Place du piéton vs. place de la voiture, nature en ville dense constituée, ....



# Synthèse T4 / 3



ESPACE NATUREL  
DU PARC DÉPARTEMENTAL  
DE LA FOSSE MAUSSOIN  
(projet en cours)

ESPACE NATUREL  
DE LA FORÊT RÉGIONALE  
DE BONDY

vers les espaces agricoles et  
forestiers  
de la Seine et Marne

Square du Temple

Église  
St Bernadette

Entrée majeure  
perspective

étangs de Maison  
Rouge

La Dhuis : une opportunité  
de coulée verte unique sur  
le département

RD370

vers les espaces  
agricoles et forestiers  
de la Seine et Marne

carrière de l'Ouest :  
potentiel de parc naturel  
important en lien avec le  
Parc Courbet  
et les Grands Coteaux

traitement des  
franges avec parc forestier  
et futur quartier de l'Étoile

thalweg

Entrée

centre-ville  
enjeu déplacements  
(équipements)

Entrée

ESPACE NATUREL  
et AGRICOLE  
FONCTIONNEL

enjeu déplacements  
et amélioration  
espaces verts

enjeu tisière  
ou parc naturel

RER

RN 320

coupure ferroviaire

Maison Blanche

Chénay

enjeu déplacements

PARC DU CROISSANT VERT  
à améliorer

vers les espaces  
agricoles et forestiers  
de la Seine et Marne  
par la Marne

FRICHE D'AVRON

Synthèse globale écologique et paysagère -  
Enjeux prioritaires

## Synthèse globale - Secteurs prioritaires

### Légendes

Potentiel écologique et paysager FORTS / Enjeux FORT

actions phare / urgence/opportunité (projet en cours) et/ou faisable de suite

non faisable immédiatement : à étudier  
(autre tracé en attendant)

Potentiel écologique et paysager MOINDRES / Enjeu déplacements FORT

nécessité et/ou faisable de suite

difficile à réaliser (voirie) et pas d'urgence  
(aménagement provisoire à envisager, balisage etc.)

Potentiel écologique et paysager FAIBLE / Enjeu déplacements FORT

peu d'actions possibles, actions à la marge ...